



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

SEANCES DU MARDI 8 FEVRIER 1994 (MATIN ET APRES-MIDI)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

LE MATIN A 10 HEURES 30

	Pages
<i>Excusés.</i>	4
<i>Communications de la Présidente</i>	
Cour d'arbitrage	4
Recommandations et résolution adoptées par le Conseil de l'Europe	4
<i>Proposition de résolution concernant le rôle de la francophonie face à la dévaluation du franc CFA, de Mme Lizin (dépôt)</i>	4
<i>Rapport annuel 1992-1993 du délégué général aux droits de l'enfant et à l'aide à la jeunesse pour la Communauté française (dépôt)</i>	4
<i>Proposition de décret (retrait)</i>	4
<i>Questions écrites (art. 63 du règlement)</i>	4
<i>Propositions de décret (prise en considération)</i>	
— relatif à l'enseignement des langues autres que le français dans l'enseignement fondamental, de M. Maingain et consorts	5
— relatif à la limitation du délai de récupération des sommes indûment payées par la Communauté, de M. Ph. Charlier	5
— définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté, de M. Hazette et consorts	5

Communication de M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel

Interpellations jointes:

- de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur «les fins de carrière dans l'enseignement»
- de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur «la certification au premier degré de l'enseignement secondaire»

Discussion 5

Orateurs: M. Monfils, Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, MM. Monfils, Janssens, Liesenborghs, Hazette, Liesenborghs, Mme de T'Serclaes, MM. Hazette, Deworme, Hazette.

L'APRES-MIDI A 14 HEURES 30

Excusés. 21

Communication de M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel

Interpellations jointes:

- de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur «les fins de carrière dans l'enseignement»
- de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur «la certification au premier degré de l'enseignement secondaire»

Reprise de la discussion 21

Orateurs: MM. Simons, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Simons, Mahoux, Monfils, Mahoux, Hazette, Mahoux, Monfils, Liesenborghs.

Dépôt de propositions de motion

- de MM. Monfils, Hazette et Duquesne 32
- de M. Janssens et Mme de T'Serclaes 32

Dépôt de projets de motion

- de MM. Simons et Snappe 33
- de M. Janssens et Mme de T'Serclaes 33

Composition des commissions (modifications) 33

Proposition de décret instituant un prix du Conseil en vue de récompenser une œuvre originale d'un jeune artiste de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques

Discussion générale 33

Orateur: Mme la Présidente.

Examen et vote des articles 33

Dépôt et vote d'un amendement 33

Proposition de résolution visant à promouvoir la coopération culturelle avec la République de Madagascar

Discussion 34

Orateurs: Mme la Présidente, MM. Viseur, Monfils, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales.

	Pages
Votes nominatifs sur l'ensemble:	
— de la proposition de décret instituant un prix du Conseil en vue de récompenser une œuvre originale d'un jeune artiste de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques.	36
— de la proposition de résolution visant à promouvoir la coopération culturelle avec la République de Madagascar	36
Vote nominatif	
— sur l'ordre du jour pur et simple déposé par M. Janssens et Mme de T'Serclaes relatif à la communication du ministre de l'Education et de l'Audiovisuel	36
Orateur: M. de Clippele.	
— sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme de T'Serclaes et M. Janssens en conclusion de l'interpellation de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, concernant la certification au premier degré de l'enseignement secondaire	37
Orateurs: M. Simons, Mme la Présidente.	
<i>Poursuite à charge de membres du Conseil (à huis clos)</i>	<i>37</i>
<i>Proposition de résolution relative à l'information du citoyen sur l'Europe et sur les positions adoptées par le Gouvernement de la Communauté française au sein des différents conseils des ministres européens</i>	
<i>Proposition de résolution relative à l'information du citoyen sur l'Europe et le GATT</i>	
Discussion conjointe	38
Orateurs: Mme la Présidente, M. Janssens (rapporteur), Mme de T'Serclaes.	
<i>Questions orales (art. 64 du règlement)</i>	
— de M. Maingain à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, concernant « l'application de la réforme de l'orthographe dans l'enseignement en Communauté française ».	39
Orateurs: MM. Maingain, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Maingain.	
— de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, concernant « les situations problématiques dans l'enseignement officiel en Brabant wallon »	41
Orateurs: MM. Liesenborghs, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Liesenborghs.	

SEANCE DU MATIN

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 heures 35.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Dallons, Yvon Harmegnies, Hasquin, Mme Lizin, M. Ylieff, en mission à l'étranger; MM. Anselme et Busquin, retenus par d'autres devoirs; MM. Beaufays et Bertouille, empêchés; M. Dehousse, pour raisons de santé.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Cour d'arbitrage

Mme la Présidente. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

Recommandations et résolution adoptées par le Conseil de l'Europe

Mme la Présidente. — La délégation belge de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe nous a fait parvenir, le 2 février 1994, les recommandations 1228 et 1229 ainsi que la résolution 1018, adoptées par cette assemblée lors de sa session d'hiver qui s'est tenue du 24 au 28 janvier 1994.

Ces textes sont transmis, pour information, à la commission des Relations internationales.

PROPOSITION DE RESOLUTION CONCERNANT LE ROLE DE LA FRANCOPHONIE FACE A LA DEVALUATION DU FRANC CFA

Dépôt et envoi en commission

Mme la Présidente. — Mme Lizin a déposé une proposition de résolution concernant « le rôle de la francophonie face à la dévaluation du franc CFA ».

Cette proposition sera imprimée et distribuée.

Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT ANNUEL 1992-1993 DU DELEGUE GENERAL AUX DROITS DE L'ENFANT ET A L'AIDE A LA JEUNESSE POUR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Dépôt

Mme la Présidente. — La ministre-présidente du Gouvernement nous a communiqué le rapport annuel 1992-1993 du délégué général aux droits de l'enfant et à l'aide à la jeunesse pour la Communauté française.

Ce rapport a été transmis à la commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse.

PROPOSITION DE DECRET

Retrait

Mme la Présidente. — Par lettre du 3 février 1994, M. Hazette et consorts nous informent qu'ils souhaitent retirer la proposition de décret définissant les obligations de l'enseignement de la Communauté en matière de neutralité, publiée sous le n° 214 (1990-1991) n° 1.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, il est pris acte du retrait de cette proposition de décret.

QUESTIONS ECRITES

(Art. 63 du règlement)

Mme la Présidente. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

— à Mme la ministre-présidente Onkelinx, par MM. Winkel, Perdieu, de Seny et Michel;

— à M. le ministre Lebrun, par MM. Dejonckheere, Vaes, Maingain, Liesenborghs et Michel;

— à M. le ministre Di Rupo, par MM. Liesenborghs et Perdieu;

— à M. le ministre Tomas, par MM. Perdieu et Michel;

— à M. le ministre Mahoux, par MM. Liesenborghs, Kubla et Michel.

PROPOSITIONS DE DECRET

Prise en considération

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions de décret suivantes :

1^o relatif à l'enseignement des langues autres que le français dans l'enseignement fondamental, déposée par MM. Maingain et consorts.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

2^o relatif à la limitation du délai de récupération des sommes indûment payées par la Communauté, déposée par M. Philippe Charlier.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement.

3^o définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté, déposée par M. Hazette et consorts.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

COMMUNICATION DE M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL

INTERPELLATIONS JOINTES :

— DE M. LIESENBORGHES A M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL, SUR « LES FINS DE CARRIERE DANS L'ENSEIGNEMENT »

— DE M. LIESENBORGHES A M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL, SUR « LA CERTIFICATION AU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE »

Discussion

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de la communication du ministre de l'Education et de l'Audiovisuel à laquelle sont jointes les interpellations de M. Liesenborghs.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Monfils.

M. Monfils. — Mesdames les présidentes, messieurs les ministres, chers collègues, décidément, par les temps qui courent, qu'il est confortable d'être socialiste! Je ne vais évidemment pas dire « militant socialiste » car les parle-

mentaires socialistes, sans doute, s'interrogent ou s'inquiètent.

En effet, contrairement à l'évolution de l'économie et de l'emploi dans les entreprises, dans le monde parlementaire socialiste, il y a de l'embauche et même de la promotion.

Je ne parlerai pas des conséquences directes de ce que l'on appelle « les affaires », mais bien des sinuosités politiques des désignations à la Communauté française.

Depuis 1988, exactement le 18 février 1988, date de l'intronisation de l'Exécutif composé de MM. Moureaux, Grafé et Urbain, jusqu'à aujourd'hui et en ne comptant pas le nouvel Exécutif issu des élections de 1992, c'est-à-dire le quatuor Anselme-Lebrun-Di Rupo-De Galan, pas moins de cinq changements de ministres sont intervenus.

Cinq sur six ans! A peine les caisses déballées, les ministres refaisaient leurs paquets, soit pour une destination inconnue comme MM. Ylieff, Guillaume et Féaux — reviendront-ils un jour? —, soit pour une autre fonction ministérielle, comme Mme De Galan (spécialiste du changement, le troisième en deux ans). MM. Picqué, Urbain, Di Rupo et Anselme, un autre champion du cross country. Entendez par là qu'il survole tous les obstacles pour atteindre, dans le peloton de tête ministériel, la ligne d'arrivée.

Tous ces changements n'auraient d'autre intérêt que d'apercevoir la binette triste ou joyeuse des débarqués ou des heureux s'ils ne traduisaient de la part du PS à la fois un désintérêt pour les matières traitées par la Communauté française et un mépris évident pour l'institution même.

Les matières sociales par exemple.

Les personnes handicapées, les personnes âgées, ceux que l'on appelle sans domicile fixe, les marginaux, les familles même, tout ce secteur est tombé en six ans sous la coupe de six ministères différents: MM. Picqué en 1988, Guillaume le 6 juillet 1989, Mmes De Galan le 6 mars 1992 et Onkelinx le 11 mars 1993, sans oublier le transfert de ces matières à la Région wallonne où, après quelques semaines de pré-gestion par M. Collignon, c'est finalement, au triste carrousel organisé par le PS, M. Taminiaux qui a « tiré la floche »! Est-ce bien sérieux?

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Tous ces changements se sont opérés sans que le secteur en souffre.

En outre, grâce à ce que vous appelez des allers-retours, nous disposons un peu partout d'émissaires qui peuvent plaider le fait communautaire. Ainsi maintenant au comité de concertation j'ai le plaisir de rencontrer deux ministres fédéraux qui ont une bonne connaissance du fait communautaire. Il s'agit de M. Di Rupo et de Mme De Galan. Cela permet un dialogue extrêmement intéressant pour la Communauté française.

M. Monfils. — Cette situation est effectivement très intéressante, madame Onkelinx: six ministres en six ans. J'ai entendu M. Busquin déclarer: cela n'a pas d'importance, les cabinets ministériels subsistent! Par conséquent, les politiques sont menées, non pas par les ministres élus et responsables, mais par des fantômes qui se trouvent dans les cabinets ministériels.

Vous dites, madame Onkelinx, que le secteur social ne souffre pas des changements de ministres. Je vous invite à examiner la situation des ateliers protégés, des homes pour handicapés et des maisons de repos. En outre, voyez ce qui se passe au sein des services administratifs de la Commu-

nauté française. Dans les services décentralisés, à Liège notamment, des fonctionnaires ou des contractuels étaient chargés du contrôle des maisons de repos; à présent, cette mission incombe à la Région wallonne. Ils s'occupaient également du département de biologie, vaccins etc. Aujourd'hui, ils apprennent que ces services seront fermés, sans savoir si la Région wallonne créera des services identiques. Comment voulez-vous que ces agents ne travaillent pas dans l'angoisse de perdre leur emploi?

Je pourrais vous citer le nom de toutes ces personnes angossées; je vous assure qu'elles sont nombreuses.

Parlons aussi du transfert du Fonds communautaire de reclassement des handicapés. Dans un premier temps, ce fonds, qui était national, a été transféré à la Communauté où il fut « parastatalisé ». C'était une première secousse. Par la suite, deuxième secousse, on décida le transfert à la Région wallonne. Cela pose quand même un certain nombre de problèmes, notamment au niveau du système de gestion. Or, voilà que le ministre Collignon déclare vouloir fusionner ce Fonds communautaire de reclassement des handicapés avec l'administration des Affaires sociales pour en faire une grande institution parastatale sociale qui s'occupera et des homes pour handicapés et des ateliers protégés.

Voilà donc la situation telle qu'elle existe dans le secteur social. Six ministres en six ans pour gérer un secteur incontestablement passionnant, mais difficile, inquiet, cible en temps de crise à la fois de ceux qui trouvent que l'on ne fait pas assez et de ceux qui trouvent que l'on ne fait pas assez bien et que, dès lors, on doit faire autrement. Quelle continuité dans la politique! Quelle vision à moyen terme! Si les ministres ne servent à rien, supprimez-les, supprimez les cabinets, ce sera une excellente économie, et confiez la gestion du secteur à l'administration ou au directeur général des Affaires sociales. C'est en fait ce qui existe à partir du moment où les ministres n'ont même pas le temps de prendre connaissance de leurs dossiers avant d'être envoyés soit aux oubliettes, soit à l'Etat fédéral ou à la Région wallonne.

C'est évidemment l'exemple le plus frappant de cette espèce de volonté de considérer la Communauté française comme une salle d'attente, comme une gare de triage où les ministres sont nommés non pour faire quelque chose, mais à titre de récompense, à moins que ce ne soit pour éviter d'autres ennuis ou pour attendre qu'il se passe quelque chose ailleurs et qu'on ait besoin de leur compétence ou de leur image de marque...

Avant d'avoir entendu l'intervention de l'honorable ministre Mahoux, j'avais l'intention de relever scrupuleusement les déclarations gouvernementales successives ou plutôt les professions de foi successives des divers ministres socialistes qui se sont succédé à la Communauté française, mais M. Mahoux m'a rappelé l'inutilité de cet effort. A quoi bon, en effet, M. Mahoux, comme les autres, a dit qu'il mettrait en œuvre la dernière déclaration gouvernementale. Et ainsi, continuellement, on change les hommes, on dit qu'on poursuit, mais en fait on recommence à explorer le chantier du prédécesseur, on perd du temps à arpenter le terrain déjà connu, on déclare s'aventurer sur des pistes alors qu'il y a belle lurette qu'elles sont tracées, bref, on n'avance pas d'un pouce.

J'oserais bien une comparaison littéraire quoiqu'elle soit trop flatteuse pour nos ministres. Je veux parler du mythe de Sisyphe où, sans arrêt, Sisyphe monte le rocher au-dessus de la montagne et où, la roche retombant, il recommence à la pousser.

Il y a une différence et une similitude entre la légende et la situation des ministres socialistes. La différence, c'est que

si le rocher retombe toujours, Sisyphe était seul à faire l'effort alors que plusieurs ministres socialistes se relayent pour le pousser. Une similitude, dans les mots, non pas dans la conception philosophique de la chose, c'est que dans le mythe de Sisyphe, Albert Camus dit qu'au moment même où la roche arrive au sommet et juste avant qu'elle ne redévale la pente, il faut croire Sisyphe heureux. Incontestablement, le bonheur irradie le visage de ceux qui partent de la Communauté française comme de ceux qui y arrivent.

La déclaration du nouveau ministre n'apporte rien d'autre que la promesse, pour l'avenir, de faire ce qui aurait dû être fait dans le passé! J'en fournirai la preuve dans le domaine audiovisuel et Pierre Hazette s'en chargera pour le domaine de l'enseignement.

Sans remonter à Mathusalem — qui, d'ailleurs, ne devait pas être socialiste —, j'ai tout de même repris quelques éléments de la déclaration gouvernementale du ministre Anselme, toujours d'application après la réforme institutionnelle qui a vu Mme Onkelinx lui succéder, puisque celle-ci faisait référence, lors de sa déclaration le 13 mai 1993, à la déclaration de son prédécesseur, naturellement dans les secteurs toujours restés de la compétence de la Communauté française.

Que disaient M. Anselme et Mme Onkelinx en matière de statut de la RTBF? Je cite: « L'Exécutif propose de réformer le statut de la RTBF sous une forme similaire à celle du statut des entreprises publiques. Le décret qui sera soumis au Conseil:

- confirmera le statut de service public de la RTBF;
- renforcera l'autonomie de gestion de l'institut dans le cadre d'un contrat de gestion et d'un cahier des charges;
- précisera le rôle des différents organes de gestion;
- prévoira un assouplissement du statut du personnel;
- jettera les bases d'une redynamisation des centres régionaux... »

Où en est-on aujourd'hui? M. Anselme nous a d'abord dit qu'il écouterait les parlementaires en commission, qu'il comparerait les textes déposés sur le sujet, notamment les propositions ECOLO et PRL, puis qu'il rédigerait un texte et qu'il souhaiterait un débat ouvert.

Qu'a-t-on vu? Un embryon de texte non soumis au Parlement francophone, qui a soulevé le tollé à la RTBF et suscité quelques pincements de dents au PSC, projet envoyé aux oubliettes par le successeur, M. Di Rupo, qui a dit en substance: « Je vais écouter, » — on écoute beaucoup dans ces Gouvernements successifs — « je vais consulter, je vais faire des carrefours, ... », sans doute pour qu'on lui indique la direction à prendre et, *in petto*, il disait tout le mal qu'il pensait du texte de son prédécesseur. Mais M. Di Rupo a cessé de réfléchir à la Communauté française pour aller le faire à l'Etat fédéral!

Le 30 août 1993, il y a exactement six mois, en réponse à la question: « Sur la RTBF dont il sera beaucoup question, avez-vous une philosophie personnelle...? », il répondait — et cela a paru dans *La libre Belgique* — « Non. J'ai des idées personnelles, mais pour la philosophie, j'attends les carrefours internes à la RTBF. Je continuerai à être d'une grande réserve dans les actes de gestion à la RTBF, mais à propos des carrefours, ce n'est pas sa gestion qui est en jeu, mais l'avenir du service public de télévision et cela relève d'abord de l'autorité du ministre. Je l'ai fait savoir à l'administrateur général de la RTBF. »

A une autre question portant sur la date du dépôt d'un nouvel avant-projet sur la RTBF, libellée comme ceci:

« Allez-vous le déposer avant la fin des carrefours en décembre? », il répondait: « On ne va pas lanterner. Il y aura assez d'éléments pour décider avant le 1^{er} novembre. »

Nous avons passé l'hiver; voilà presque le printemps; le carême, c'est pour dans huit jours et le statut, c'est comme pour les figues, après Pâques!

Mais comme votre prédécesseur, vous ne lanternez pas puisque vous dites avec une mâle énergie que vous le déposerez dans les prochains mois, tout au moins, si d'autres composantes de la majorité vous laissent faire, monsieur le ministre. Les élections européennes pointent le bout de leur nez en juin et les communales en octobre; vous devez donc compter avec les traditionnels ralentissements et retards des dossiers qui risquent de faire des vagues pour l'une ou l'autre composante de la majorité. Je constate simplement que, bientôt, il y aura trois ans que la majorité PS-PSC promet un nouveau statut pour la RTBF et que, depuis trois ans, il n'y a rien en vue, si ce n'est des déclarations successives d'intentions et de textes, qui ne sont même pas officielles.

Je pourrais me livrer à la même exégèse à propos des radios libres. Là, je vous avoue, monsieur le ministre, que je ne suis plus, et peut-être ne suivez-vous pas davantage?

Entre pré-programme, prolongation temporaire des reconnaissances, grille provisoire, demande de rentrée de candidatures à la reconnaissance, dépassement de puissance toléré, changement de fréquences, un hélicoptère Agusta en perdrait son plan de vol!

Une chose est certaine, rien n'a été fait depuis des années.

En fait, si je remonte assez loin dans le temps, la première et la seule programmation a été opérée après un premier effort de Philippe Moureaux par l'Exécutif que je présidais, voici plus de six ans; depuis lors, Dieu sait que les conditions ont changé puisque la Communauté française est désormais compétente pour la totalité de la matière, y compris la partie technique; elle a cependant été incapable de prendre ses responsabilités. Evidemment, dans ce secteur plus encore que dans d'autres, décider, c'est faire des choix, donc faire des mécontents.

Il est plus simple et plus confortable d'agir comme le font les Exécutifs qui se sont succédé depuis 1988, c'est-à-dire de ne rien faire, en laissant par conséquent le champ libre à toutes les déviations réglementaires, à tous les abus, et en ignorant l'évolution des orientations des auditeurs et l'émergence des grandes radios libres.

Pour le reste, je n'ai trouvé aucune réponse précise, ni dans un sens ni dans l'autre, à des problèmes soulevés d'ailleurs par votre prédécesseur M. Di Rupo.

Ainsi, le 7 novembre 1993, celui-ci déclarait à l'hebdomadaire *Dimanche Matin* « Les objectifs du plan Horizon 97 ne seront pas atteints. Il faudra de nouveaux sacrifices à la RTBF ». Je dispose d'une copie de l'article et je puis vous la transmettre si vous le souhaitez, monsieur le ministre.

On se rappelle aussi ces déclarations — assez confuses et d'ailleurs modifiées ultérieurement par le cabinet de M. Di Rupo — sur la nécessité de mettre fin à la collaboration entre Arte et la RTBF car elle coûtait trop cher à la RTBF; d'autres voies devaient être trouvées.

Existe-t-il une réponse à tout cela dans votre propre déclaration?

Vous écrivez simplement: « L'institution ne retrouvera la sérénité qui lui est nécessaire que si les inquiétudes financières lui sont épargnées. C'est dire l'importance que j'attache à la pleine réalisation du plan Horizon 97 ».

M. Di Rupo dit que le plan ne suffira pas et deux mois après, vous dites qu'il faut appliquer le plan! Forcément puisqu'il paraît que, même appliqué, il sera insuffisant! Alors, qui a tort et qui a raison? M. Di Rupo ou vous? Comment est-il possible de ne pas procéder à la même analyse de la situation quand on est ministre, du même parti, et que les déclarations se suivent à moins de deux mois d'intervalle! S'agit-il simplement de faire paraître ses propos dans la presse ou d'analyser et de gérer la situation? Des efforts supplémentaires par rapport au plan Horizon 97 doivent-ils être envisagés oui ou non? Il n'est pas normal que deux excellences qui se succèdent disent exactement le contraire à deux mois d'intervalle.

Dans un autre ordre d'idées, où en est l'information régionale à la RTBF? Voici trois mois, et non dix ans, quand vous étiez seulement parlementaire, vous avez déclaré, exactement le 14 décembre 1993: « Dans notre contexte institutionnel renouvelé, notre Conseil unanime a souhaité que la RTBF conserve des émissions d'informations régionales accessibles à l'ensemble des téléspectateurs de la Communauté. Il est impératif que cette volonté démocratique soit suivie d'effet sans tergiversations inutiles. Je rappelle donc au conseil d'administration et au nouvel administrateur général de la RTBF la délibération de notre Conseil ».

Votre déclaration était excellente. J'aurais pu l'applaudir. De toute façon, je l'approuve car elle reflétait notre position.

Le Conseil, unanime, avait dit qu'il n'était pas question de scinder l'émission « Ce Soir ». Vous continuiez ainsi « Il nous faut une émission régionale, que tout le monde écoute, le plus tôt possible. La RTBF n'a qu'à s'incliner ». Mais vous voilà ministre, et ministre de l'Audiovisuel, et que dit votre communication? Rien de sérieux puisque vous n'abordez l'information régionale que par le biais d'une collaboration avec les télévisions communautaires.

Cela est tout à fait révélateur. Vous dites: « La réflexion en cours sur l'information régionale devrait être l'occasion privilégiée d'une telle collaboration ».

Comme membre de la majorité, vous avez dit qu'il fallait que la RTBF exécute la volonté unanime du Conseil de la Communauté. Vous insistiez en disant que vous alliez le rappeler à l'administrateur général de la RTBF. Aujourd'hui que vous voilà ministre, vous dites que l'information régionale devra se faire en collaboration avec les télévisions communautaires...

Certes, on pourrait en discuter, mais il s'agit d'un autre problème. La fourniture des informations ou le départ entre ce qui est proprement local, et fait par la télévision communautaire, et ce qui est régional, donc fait par la RTBF, sont des débats qui n'ont rien à voir avec le point de savoir si oui ou non il faut qu'une émission analogue à « Ce Soir » soit entendue par tout le monde, par les francophones de Bruxelles et par les Wallons.

Je constate tout simplement que, précédemment, vous vous exprimiez de manière extrêmement claire à la tribune. Vous avez certainement été applaudi par les membres de votre groupe et les ministres de l'époque. Mais lorsque vous devenez ministre, vous vous agenouillez tout de suite, vous ne dites plus rien et vous ne citez l'information régionale qu'à travers un problème qui, bien que réel et méritant que l'on en discute, n'a rien à voir avec le problème fondamental qui est de savoir si la RTBF maintient ou non une information régionale accessible à tous. Il faut savoir comment les radios et télévisions seront organisées demain au niveau régional.

Enfin, on notera dans votre déclaration quelques éléments amusants.

Ainsi en est-il de la phrase visant à inviter les télédistributeurs à payer une quelconque taxe que vous baptiserez pudiquement « intervention pour aider la création ».

Je vous signale que M. Anselme avait inscrit au budget une somme de 1 milliard de taxes sur les télédistributeurs pour financer le budget de 1992.

Mais comme la Communauté française n'aura plus de pouvoir fiscal directement concrétisable, — bien qu'il soit encore inscrit dans les textes —, le Gouvernement n'a pas réussi à taxer comme le voulait M. Anselme. Il a donc cherché à taxer autrement les télédistributeurs en 1993 tout en disant que le produit récolté devait être imputé sur le budget 1992 de manière à le maintenir en équilibre.

« Caramba, encore raté! », comme le dirait Ramon dans un album célèbre de Tintin. Et voilà qu'en 1994, on remet cela!

C'est pire que les négociations gouvernementales avec les syndicats sur le plan global. Ici, il y a trois ans que cela dure! Mais sait-on jamais! A force de négocier, peut-être recevrez-vous un jour des télédistributeurs les sommes justes suffisantes pour repeindre les murs de vos cabinets ministériels! Cela fera toujours de petites économies!

En bref, madame la ministre-présidente, messieurs les membres du Gouvernement, on pourrait faire une analyse extrêmement précise de tous les points fondamentaux de la politique audiovisuelle, de laquelle ressortiraient probablement quelques accents différents. En effet, j'ai noté que, dans certains secteurs, M. Mahoux semblait ne pas être aussi net que son prédécesseur. Je pense ici plus particulièrement à l'entrée sur nos chaînes des programmes américains, comme TNT Cartoon et d'autres. Le prédécesseur de M. Mahoux avait dit clairement: « Il faut essayer de modifier la directive ou de demander éventuellement que le pays d'origine soit sanctionné pour avoir permis à ces chaînes de ne pas respecter la directive 'télévision sans frontières' ».

Je constate, monsieur Mahoux, que vous semblez un peu plus mou dans cette affaire. Vous dites: « Il y a aussi un problème économique qui se pose. »

Estimez-vous que ces chaînes pourraient entrer sur notre réseau audiovisuel moyennant une contribution financière? Nous verrons cela plus tard.

Ces éléments n'étaient pas très clairs dans la déclaration gouvernementale; dès lors, je ne les aborderai pas maintenant.

Pour le reste, sur tous les points fondamentaux — notamment le statut de la RTBF et les radios libres — de la politique audiovisuelle, les ministres qui se succèdent paraissent beaucoup, annoncent beaucoup, promettent beaucoup, mais malheureusement, à la Communauté française, comme dans la chanson enfantine, ils font « trois petits tours et puis s'en vont ».

Mais les ministres sont les seuls à chanter. Dans le secteur audiovisuel, on ne chante pas, monsieur le ministre, on pleure... On pleure sur les décisions non prises, sur le désordre des réglementations, sur l'absence d'objectifs.

Mes collègues feront, je crois, concernant les chapitres essentiels de l'enseignement, la même analyse que celle à laquelle je viens de me livrer à propos du secteur de l'audiovisuel.

Finalement, madame la ministre-présidente, en utilisant de nouvelles appellations plus conformes, paraît-il, à votre sexe que les anciennes dénominations masculines, je dirais que vous êtes la maîtresse ou l'entraîneuse d'un curieux Gouvernement. Les coureurs changent tout le temps. Certains ne terminent pas l'étape ou disparaissent.

D'autres vont dans une autre équipe. Il n'y a que le coureur en maillot orange du PSC qui soit fidèle, ce qui, pour le PSC, vous le reconnaîtrez avec moi, est un comble! Graté d'abord, de 1988 à 1992, et Lebrun, depuis cette date. Méfiez-vous quand même car s'ils sont toujours là, ils sont aussi passés maîtres dans l'art de mettre des bâtons dans les roues de leurs petits camarades d'équipe.

En conclusion, ce remaniement ministériel n'apporte rien d'autre qu'un ministre socialiste dans la Région namuroise. Il conforte tous les observateurs dans la conviction que les socialistes se fichent éperdument de la Communauté française. Les régionalistes du PS y verront une occasion de se réjouir puisque changer perpétuellement les décideurs, c'est affaiblir, et affaiblir, c'est détruire encore un peu plus ce qui reste de crédibilité à la Communauté française.

Quel triste destin vous offrez, madame et messieurs les membres du Gouvernement, à cette institution qui, même aux yeux de l'étranger et spécialement à ceux des pays francophones, a l'immense valeur de rassembler autour de ce qui devrait être un véritable projet de société les francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Les iconoclastes ont leur nom dans l'histoire, mais ce nom se prononce toujours avec réprobation, voire mépris. (*Applaudissements sur les bancs du PRL et du FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Janssens.

M. Janssens. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, M. Monfils a abondamment cité Albert Camus et le Mythe de Sisyphe. J'ai parfois eu l'impression d'entendre Cassandre.

A la suite d'un remaniement, nous le reconnaissons, important, puisqu'il porte sur une personnalité qui gère deux matières de poids dans le budget de notre Communauté, le Gouvernement nous a proposé une communication du nouveau ministre de l'Education et de l'Audiovisuel.

Le cadre de notre débat est donc bien arrêté. Nous ne sommes pas en train de discuter d'une déclaration gouvernementale. Celle-ci a eu lieu en janvier 1992. Elle a d'ailleurs été complétée par une communication, en mai 1993, à la suite d'un premier remaniement important.

Avec deux communications, il est évident que le Gouvernement a le souci de ne pas frustrer les attentes de l'opposition parlementaire et agit le plus courtoisement qu'il soit permis de faire. Il n'a cependant pas à répondre aux critiques portant sur les modifications successives de sa composition.

Par choix personnel ou contraintes par les événements, des personnalités politiques éminentes ont quitté les mandats dont elles avaient la charge. Cela ne fut pas sans nous bouleverser. D'autres assument, dès lors, des responsabilités nouvelles. Si les remplacements nécessaires s'étaient opérés sans tenir compte des personnalités et des microclimats politiques régionaux, le parti socialiste aurait été suspect de faire fi de la représentativité démocratique. Et, bien sûr, quand le même PS y est particulièrement attentif, les insinuations fusent dans un tout autre sens.

Tout cela n'a d'intérêt que dans la volonté d'entretenir des polémiques sur la forme que prend la décision politique et non sur le fond de celle-ci.

Je salue donc le choix qui a conduit notre collègue Di Rupo à quitter son banc de ministre ici pour remplir une fonction de la plus haute importance au sein du Gouvernement fédéral. Son passage dans le Gouvernement de la

Communauté française laissera des traces positives durables, parce que marquées par un constant souci de dialogue et par une capacité d'oser aborder les problèmes en faisant table rase des habitudes et des inerties. Et je salue de même l'arrivée du ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel, Philippe Mahoux, parce que je perçois dans la trame de son discours d'hier cette intelligence à dire le vrai et cette façon de faire de la politique qui s'imprègne de l'esprit du temps.

Pour l'heure, il s'agissait de rappeler opportunément le travail accompli à mi-parcours d'une législature et d'annoncer les chantiers ouverts en matière d'enseignement. L'effort pour le maternel, la stabilité des équipes pédagogiques, le refus de l'échec comme moyen pédagogique, le recours plus systématique à la formation en cours de carrière, les zones d'enseignement, autant d'initiatives qui, peu à peu, vont changer la face de notre enseignement.

Nous n'avons plus, comme dans ces années où la crise de notre système industriel était à peine perceptible, la faculté d'imaginer une grande réforme qui globaliserait les problèmes de l'éducation. Aurait-il eu les moyens financiers de sa réussite, l'enseignement rénové exigeait le soutien d'une idéologie de progrès pour tenir la route. Notre société, notre civilisation sans doute, s'est repliée sur le doute et sur la crainte de l'avenir qui bannissent les grands projets. Et le rénové a été une des victimes de cette évolution.

Comme la vieille école n'était plus vraiment et que la nouvelle ne pouvait naître, nous sommes entrés dans une longue période de latence, marquée par un désarroi croissant des enseignants et une désagrégation lente de la Communauté éducative. En quinze ans, le rôle dévolu ou accepté par les parents a complètement changé. Les jeunes sont devenus la proie du monde marchand et des mass media qui réduisent la culture et le sentiment d'exister à la consommation de biens. Les systèmes de valeurs ont éclaté, les grands projets politiques mobilisateurs ont cédé la place à l'économisme néo-libéral le plus sordide. Le beau et grand projet égalitaire de l'école s'est dissipé dans le brouillard de la crise.

Dans ce contexte, les responsables de l'éducation n'ont que de très minimes marges de manœuvre. Ils doivent aller à l'essentiel en rudoyant parfois les usages. Et le ministre a très bien dit, dès son entrée en fonction, que si le système scolaire secrétait l'exclusion et la marginalisation d'un nombre de plus en plus grand d'enfants, l'égalité exigeait de prendre en leur faveur des mesures inégalitaires.

Ainsi, volonté de continuité du plan d'action pour une école de la réussite dans l'enseignement fondamental.

Ainsi, l'importance que le ministre accorde à l'enseignement technique et professionnel, en analysant la question avec lucidité. Je suis de formation, professeur dans l'enseignement technique et professionnel de la province de Liège. Je suis parlementaire d'une Région liégeoise dont les écoles industrielles étaient le fleuron, où les enfants de travailleurs de la sidérurgie, des ateliers mécaniques et des mines allaient chercher leur passeport pour une ascension sociale. L'emploi s'offrait aux portes des écoles.

Madame la Présidente, mes chers collègues, nous sommes loin de cette situation aujourd'hui, mais il est bien vrai que la seule voie crédible pour y revenir est de maintenir intact ce potentiel humain qui est notre seule vraie ressource.

Si le leitmotiv du ministre est de redonner confiance dans l'apprentissage, nous le suivrons. Et si, pour être conséquent, cela passe par une meilleure organisation, de plus solides coordinations, un effort d'équipement, un

projet pédagogique plus soucieux de la personne que de sa spécialisation, nous le suivrons. Et nous attendons même qu'il traduise budgétairement ces objectifs de manière plus nette encore à l'avenir.

Il faut économiser dans toute dépense qui a perdu sa pertinence pour réinvestir dans une structure et un projet pédagogique plus adaptés à ceux pour qui, en définitive, l'école est faite: les jeunes d'aujourd'hui.

Mes chers collègues, on ne luttera pas durablement, par exemple, contre le décrochage scolaire ou contre la violence à l'école, dont on parle trop peu, en instaurant une autre forme de violence. Il faut tous ensemble: élèves, enseignants, parents, renouer avec cette confiance dont parlait si bien le ministre. C'est la voie la moins simple, la plus subtile à maîtriser, la plus ardue pour tous. Notre groupe parlementaire contribuera, où son initiative l'exige, où se trouve son rôle, à une politique qui corresponde à cet esprit.

Et il faut admettre que les cas les plus difficiles, ceux de ces jeunes qui décrochent jusqu'à l'abandon ou la rébellion, doivent exiger la mise en commun de collaborations qui vont au-delà du cercle de l'école. Mobiliser les autorités régionales et européennes autant que le monde associatif est une idée que nous appuyons. Il faut simplement que toute intervention relève du service public et de ses valeurs, même si elle est portée par une association privée. Il faut être très attentifs à ce que ne se développent, en effet, un clientélisme de l'exclusion, une marchandisation de la marginalité.

Ainsi, monsieur le ministre, j'ai cru percevoir dans votre approche des problèmes de l'éducation un ton particulier qui sera, à n'en pas douter, la marque de votre action dans les mois qui viennent. Je note cependant que vous insistez sur la continuité du travail entrepris. Et c'est sur ce mot de continuité que j'insisterai moi-même pour passer à l'autre matière qui faisait l'objet de votre communication: l'audiovisuel.

Vous abordez la question en nous rappelant que l'audiovisuel est devenu un enjeu économique fondamental. Les récentes discussions à propos de l'exception culturelle et des accords du GATT sont d'ailleurs encore dans nos mémoires.

On pourrait donc paraphraser à loisir André Malraux et insister sur le fait que l'art est aussi une industrie. Méconnaître les aspects financiers, économiques, commerciaux de la production culturelle, c'est aujourd'hui se tromper de planète. Encore faut-il laisser l'espace de liberté pour la création pure — disons sans contrainte — que peut garantir ou supporter le service public. Et c'est bien difficile parfois quand on connaît la maigreur des moyens mobilisables. Aussi, je vous sais gré d'avoir placé le débat directement au niveau international et de nous avoir assurés de votre particulière attention pour les débats futurs au plan européen. La directive «télévision sans frontières» doit être améliorée, en ce sens qu'elle devra réintégrer les diversités culturelles niées par une approche des questions audiovisuelles qui se contentait de vouloir organiser un marché.

Vous le dites très bien, cependant, le GATT n'est qu'un sursis. Contre l'hégémonie des producteurs américains exige à terme aussi de mobiliser mieux notre potentiel créatif et les moyens financiers indispensables. Le service public doit en la matière imaginer des incitants. Et il serait heureux de voir les Régions s'associer à la Communauté pour définir les objectifs qui allient le projet culturel au projet économique.

Je le dis d'autant plus que la décennie précédente avait vu émerger beaucoup de centres de productions privés qui semblent peiner devant une récession du marché publici-

taire, notamment. Ce secteur mérite notre attention et s'il doit être revivifié, c'est effectivement en le lançant sur des pistes nouvelles, comme celle de la télévision interactive ou, ajouterai-je, du multimedia.

Avec mon groupe, je soutiens, monsieur le ministre, votre position de principe quant à la décentralisation de la RTBF. Elle ne doit pas conduire à la désagrégation d'un outil audiovisuel généraliste. Un équilibre subtil et franc doit donc être trouvé entre les tendances centrifuges et les tendances centripètes de notre service public.

Nous attendons donc un projet qui précisera la teneur de cet équilibre autant qu'il fixera à nouveau les normes d'un travail performant et adapté au défi culturel que nous relevons.

Nous attendons de vous, monsieur le ministre, nous attendons du Gouvernement, l'aboutissement de travaux en chantier, comme le plan de fréquences des radios privées, une claire définition de la participation des télédistributeurs en faveur de la création ou des télévisions locales communautaires, ou encore un assouplissement des mécanismes d'aides à la création cinématographique et télévisuelle.

Il vous reste peu de temps, mais hormis le gros dossier de la RTBF, beaucoup de décisions peuvent être prises sans attermoiement.

J'ajouterai enfin qu'il faudra trouver à ce cadre d'intention le réceptacle budgétaire qui lui convient, tant pour l'enseignement que pour l'audiovisuel. Ce n'était pas le propos ici de rediscuter la donne financière. La rigueur restera de mise et je sais combien le ministre du Budget y veille. La rigueur n'exclut pas l'imagination, monsieur le ministre. Nous attendons donc de vous tant la continuité que l'innovation et nous vous assurons du soutien du groupe socialiste dans la tâche rude autant que noble qui vous est confiée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs qui développera également ses interpellations.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, avant d'entamer mon intervention, je voudrais clarifier mon propos. Cette intervention sera longue car elle comporte deux interpellations jointes. Celles-ci étaient prévues avant les changements intervenus au Gouvernement de la Communauté française et étaient essentiellement adressées à votre prédécesseur, monsieur le ministre. Nous avons quelques comptes à régler dans le cadre de ces deux interpellations que je garderai pour la fin de mon exposé. En effet, je voudrais d'abord vous faire part de mes réactions quant à votre communication d'hier, et ce, afin de ne pas mélanger les propos.

En ce qui concerne donc votre communication, monsieur le ministre, ce que nous attendions tous, en tout cas au groupe ECOLO, c'est un ton nouveau. De fait, j'ai perçu quelques accents nouveaux dans votre discours d'hier et j'y reviendrai.

Nous attendions également de la cohérence, encore de la cohérence, toujours de la cohérence, du fond plutôt que du brillant cosmétique, des engagements qui durent et s'inscrivent dans des plans pluriannuels plutôt que des coups médiatiques. Aussi ne m'attarderai-je pas sur la première partie de votre communication, hommage de circonstance obligé — peut-être du fond du cœur — à votre prédécesseur.

Je vous remettrai personnellement tout à l'heure le détail de nos observations sur ce que nous appelons « les chantiers en pagaille » que votre prédécesseur vous laisse. Celui-ci avait la détente facile et rapide : il tirait sur tout ce qui bougeait !

Il abandonne donc un nombre important de cibles criblées de balles. En d'autres termes, il laisse en suspens de belles promesses et bon nombre de décisions qui devaient être prises rapidement. A cet égard, souvenez-vous de la question que j'ai posée hier !

Je vous souhaite donc bon courage pour remettre de l'ordre, monsieur le ministre, et surtout, pour organiser un pilotage — jusqu'ici cruellement absent — qui, seul, assurera la cohérence indispensable à tout projet éducatif.

Afin de vous les remettre en mémoire, je citerai rapidement quelques-uns de ces chantiers en commençant par l'école maternelle où se pose le problème du statut des puéricultrices ACS que tout le monde aimait bien. J'espère que vous leur vouerez cette même affection et que vous changerez leur statut.

Les socles de compétences : cette formule merveilleuse a tenu une place importante dans le cadre de la discussion budgétaire. Il serait néanmoins très utile de parler plus clairement afin que l'opinion comprenne mieux de quoi il s'agit.

Les socles de compétences sont indispensables dans l'enseignement fondamental. Il est impératif de les définir clairement afin de donner un sens à l'expérience réalisée dans le secondaire. Agir autrement reviendrait à mettre la charrue avant les bœufs. A nos yeux, le savoir minimum doit être garanti à tous les enfants.

Un saupoudrage de 400 millions de francs avait été prévu dans l'enseignement fondamental. Cette somme était, dans un premier temps, destinée aux écoles en difficulté. Il s'est ensuite avéré que toutes les écoles en bénéficieraient. A ce jour, les établissements n'en ont pas encore vu le premier centime. Cette attitude doit être corrigée, monsieur le ministre, et la cohérence doit être concentrée sur les projets les plus urgents.

Concernant la formation en cours de carrière, vous avez rappelé hier que nous avons voté à l'unanimité un bon décret relatif à l'enseignement secondaire. Sa mise en application fait néanmoins apparaître une énorme lacune dans le domaine de la formation des formateurs. Un nouveau chantier vous est donc attribué : former des formateurs d'adultes et terminer les volets « certification » et « valorisation barémique » du décret portant sur l'enseignement secondaire. Vous avez promis de nous présenter rapidement un décret relatif à l'enseignement fondamental.

Que n'avons-nous entendu parler des équipes pédagogiques ! Le propos est consensuel et convivial. Les équipes pédagogiques sont cependant très rares. Pourquoi ? Parce que les conditions de travail, dont vous avez parlé et sur lesquelles je reviendrai, ne permettent pas la création de véritables équipes. La juxtaposition de personnes n'engendre pas des équipes. Nous attendons donc que vous créiez les conditions d'émergence d'équipes pédagogiques.

Dans le cadre de mon interpellation, j'évoquerai le « flop » du décret portant sur les fins de carrière. Nous aurons donc l'occasion d'avoir un échange de vue plus approfondi à ce sujet. Vous semblez attacher beaucoup d'importance à un autre élément. Dans *Le Soir*, vous avez déclaré qu'à des situations inégales, il faut des traitements inégaux.

Or, l'article 16 de la loi de juillet 1992 n'est toujours pas appliqué. Le PSC et ECOLO ont pourtant lutté dans ce but.

Rien n'y a fait. Je reviendrai plus tard sur la situation floue de la certification dans le premier degré de l'enseignement secondaire. J'ose parler de « flou » car, seul, un petit nombre des personnes directement concernées, dans le primaire et dans le secondaire, semblent informées.

Les parlementaires de la commission Enseignement pas plus que l'opinion publique n'ont été clairement informés sur les projets de certification dans le premier degré du secondaire. Ce sujet n'a jamais fait l'objet de discussions. Vous avez promis que, dorénavant, la prise de décision serait précédée d'un travail en commission.

Quant au statut de l'enseignement officiel subventionné, vous n'en avez pas parlé alors qu'il était au menu de la déclaration de politique générale de M. Anselme.

Que dire des charges organiques et budgétaires ? Dans les premiers mois de son règne, le sémillant Di Rupo affirmait vouloir mettre fin au « scandale ». On n'a rien vu venir !

Nous pouvons, par ailleurs, marquer notre accord quant à la décentralisation de l'enseignement officiel, mais pour autant que les écoles soient gérées démocratiquement et qu'elles ne soient pas dirigées par des petits chefs. Vous aurez à veiller au grain !

Le dernier chantier sur lequel vous vous êtes attardé hier est le plus intéressant et m'amène à parler de ces accents nouveaux que j'ai cru percevoir. Bien que membre de l'opposition, je m'en réjouis. La plus longue partie de votre intervention a, en effet, été consacrée à l'enseignement technique et professionnel. Nous n'aborderons pas le fond de votre intervention puisque vous nous avez promis un débat avant toute réforme. Je vous dirai simplement que, pour nous, cette question est prioritaire. Nous vous proposons dès lors une radioscopie dans le courant de cette année civile. Il conviendra de rassembler tous les rapports qui ont été rédigés à ce propos. Je pense, en particulier, à celui, très intéressant, réalisé par le Comité régional bruxellois à l'insertion socioprofessionnelle dont M. Vinikas, ancien commissaire royal adjoint à l'immigration, était la cheville ouvrière. Des commissions consultatives ont également travaillé sur le sujet. Récemment, j'ai pris connaissance d'une étude très intéressante du Comité subrégional pour l'emploi et la formation de Huy-Waremme traitant de la représentation que l'on se fait des métiers techniques.

Les documents abondent; ils doivent être confrontés afin de pouvoir déboucher sur des propositions, qui devraient être formulées par des experts de différents milieux. Un débat très large devra ensuite avoir lieu au sein du Parlement, mais aussi dans l'opinion publique. En effet, la formation technique et professionnelle, le profil de l'artisan et de l'ouvrier qualifié sont en totale reconstruction.

Nous proposerons donc une radioscopie pour la fin de l'année, à laquelle succédera un débat dans le courant du premier semestre 1995 afin que de grandes options puissent être prises au début de l'année scolaire suivante. Les délais doivent être précis; mais il ne faut pas travailler dans la précipitation.

Il n'empêche que, comme l'indiquait M. Vinikas dans son rapport, des expériences localisées, aux objectifs précis, pourront déjà se dérouler dès septembre 1994, pour autant qu'elles soient menées dans la clarté et que les « pilotes » soient identifiés et installés durablement. En effet, les membres de votre cabinet, pour qui j'ai d'ailleurs beaucoup d'estime, sont éphémères, comme c'est souvent le cas en politique.

Toujours dans le cadre de l'enseignement technique et professionnel, il conviendra de prendre des initiatives en

dehors de l'école afin de revaloriser l'image des métiers et de la formation technique et professionnelle.

Des initiatives très modestes et insuffisantes ont été prises. Dès lors, nous vous invitons à vous adresser à un autre public que les enseignants de l'école technique et professionnelle, c'est-à-dire aux parents d'élèves ainsi qu'aux médias dont vous êtes un spécialiste.

En ce qui concerne l'école, nous revenons avec une proposition que nous n'avons cessé de défendre, à savoir la nécessité, dès l'école primaire, de revaloriser le geste et la culture technique. Si, au cours de leur scolarité primaire, les enfants sentent que cette culture technique n'a pas sa place à l'école, s'ils ne trouvent en face d'eux aucune personne capable de leur faire prendre goût aux technologies et aux métiers de l'artisanat, les orientations techniques, quoi que vous fassiez, souffriront de cette influence négative. Donc, la place de l'activité technique à l'école primaire est primordiale, et j'y reviendrai tout à l'heure dans mes propositions.

La tâche est immense et nous vous félicitons de vous y atteler. Vous pourrez compter sur notre collaboration dans ce dossier pour autant que vous confirmiez la manière nouvelle d'aborder ce secteur et l'abandon de la priorité aux aspects périphériques même s'ils sont réels : par exemple l'absentéisme et la violence. Certes, ces problèmes ne sont pas à négliger, mais ils ne doivent pas « faire la une », comme ce fut le cas au cours des deux dernières années.

Par ailleurs, j'ai cru percevoir des accents nouveaux au niveau des CEFA, ces centres de formation en alternance, au sujet desquels votre prédécesseur a plus d'une fois laissé planer des doutes.

J'espère toutefois vous avoir mal compris quand vous dites qu'à partir de ce qui a déjà été réalisé, notamment dans les CEFA, il convient de mettre en œuvre une véritable politique de « réinsertion scolaire ». Ce dernier terme me fait un peu peur, je vous l'avoue. Pour la tranche d'âge des 16-18 ans, il conviendrait plutôt de rechercher toutes les formules possibles, surtout les plus motivantes, susceptibles d'assurer le droit à la formation, surtout pour les jeunes en décrochage scolaire. En effet, la preuve a été établie que la réinsertion scolaire ne motive plus les jeunes. Une formule expérimentée au Québec semble remporter un certain succès : des jeunes âgés de 16 à 18 ans, en décrochage scolaire, se retrouvent avec des adultes, eux-mêmes en formation pour une requalification dans un climat non scolaire. Il convient d'explorer de nouvelles pistes plutôt que d'envisager une réinsertion scolaire.

En ce qui concerne ce dossier, je vous rappelle que votre prédécesseur, après de nombreuses requêtes, s'était engagé à faire réaliser une évaluation sérieuse de dix années d'application de la loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire. Cette évaluation devrait nous permettre d'y voir plus clair.

Autre accent nouveau : travailler avec notre commission. Je pense que les parlementaires de la commission de l'Enseignement qui étaient présents hier se réjouiront de travailler avec vous en commission avant que les jeux ne soient faits. Vous nous sortirez ainsi d'une situation que j'ose qualifier de peu démocratique et où nous étions réduits trop souvent au rôle de chambre d'entérinement de décisions prises ailleurs. Merci, monsieur le ministre.

J'ai encore relevé une autre innovation. Vous avez parlé des conditions de travail des enseignants.

Je vous cite : « Il n'en reste pas moins vrai que les conditions de travail dans nombre de classes de l'enseignement professionnel, en particulier au second degré, exigent un investissement personnel des enseignants. » J'imagine

qu'après le mot « personnel », vos services ont omis d'ajouter un adjectif du type « colossal » ou « exceptionnel » parce que l'investissement personnel de l'enseignant est toujours nécessaire, et ce dès l'école maternelle. Or, voilà qu'au niveau de l'enseignement professionnel, vous nous parlez d'investissement personnel !

M. Mahoux, ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel. — Je veux dire évidemment par là que l'investissement personnel est très important, spécialement à ce niveau.

M. Liesenborghs. — C'est bien ce que je pensais. Dans ces situations-là, l'investissement est exceptionnel. Il est donc indispensable de redéfinir la charge de travail de ces enseignants. Dans certaines zones, en effet, le métier n'est presque plus le même. Travailler à Plomcot ou à Erpent est tout à fait différent, de même qu'à Saint-Josse ou à Stockel ! Cet état de choses devrait se traduire dans les faits. Dès lors, quelle décision allez-vous prendre ? J'ai cru percevoir que ce problème ne vous était pas indifférent.

Cinquième accent nouveau, celui relatif aux rythmes scolaires. A ce propos, vous n'y avez pas été de main morte. J'ai senti votre cœur de médecin vibrer. Vous nous dites : « Je voudrais que l'on trace les pistes d'une réforme du rythme quotidien. » Ce point est résolu puisque la Commission des rythmes scolaires a rédigé un imposant rapport à ce sujet. Vous ajoutez : « Celui qui est suivi actuellement est totalement incompatible, surtout pour les plus jeunes, avec les exigences minimales en matière de santé et d'équilibre. » Ces propos sont d'une pertinence que je me plais à souligner.

Dès lors, monsieur le ministre, il vous incombe de mettre en œuvre les pistes qui ont été tracées. A cette fin, il s'agit de réunir ceux qui peuvent en être les artisans, c'est-à-dire, outre le personnel de l'école, les tissus associatif et sportif et les organisations de créativité culturelle. Nous réclamons la collaboration de toutes ces personnes depuis trois ou quatre ans déjà. C'était une demande explicite de la Commission des rythmes scolaires. Il est dommage que votre collègue M. Tomas soit parti, mais je ne doute pas un instant que la ministre-présidente, ici présente, assumera son rôle de chef d'équipe et mettra en route cette concertation entre les associations, les organisations sportives et culturelles, d'une part, et l'école, d'autre part, de manière à ce que l'on puisse déboucher sur une indispensable redéfinition des rythmes quotidiens. Cela demandera certainement du temps. En effet, l'expérience des zones d'éducation prioritaires a montré combien il était difficile d'arriver à une collaboration entre les milieux culturels et les enseignants qui sont de culture différente et ne se comprennent pas toujours.

Lorsque l'on invite des associations extérieures à l'école, on fait généralement de « l'occupationnel », qui n'est pas greffé sur la démarche éducative. Pour obtenir des projets intégrés à la dynamique des apprentissages, du temps sera nécessaire, mais cette démarche est utile, et je sens que vous y êtes décidé, monsieur le ministre. C'est pour vous un merveilleux chantier. A ce sujet, je vous suggère — et là je vous transmets les cris des enfants de l'enseignement fondamental — d'arrêter de n'enseigner que de la grammaire et du calcul.

Je sais que M. Hazzette ne partage pas tout à fait mon avis. Pourtant nous insistons pour que 25 p.c. du temps scolaire, au niveau fondamental, soient consacrés à d'autres activités, plus techniques, pour atteindre un autre rythme, un autre but.

Il faudrait consacrer aussi une partie de ce temps aux activités d'éducation physique et de sport, indispensables

pour les enfants, activités qui sont sacrifiées dès que quelque chose doit l'être dans l'enseignement fondamental. Enfin, il faudrait consacrer une part de ces 25 p.c. — cela sera trop peu mais ce n'est déjà pas mal — aux activités de création : musique, peinture et cuisine. Monsieur le ministre, il est urgent que les garçons et les filles de l'école fondamentale apprennent de nouveau à cuisiner. Il s'agit là d'une question d'équilibre et de santé. Pour l'instant, ce n'est pas assuré, vous l'avez dit.

Après cette brassée de louanges, je manifesterai mon inquiétude sur deux silences. Certes, vous me rétorquerez que vous ne pouviez aborder tous les sujets.

Pas un mot du statut de l'enseignement officiel subventionné dans vos propos d'hier. C'était une des promesses importantes de la déclaration de politique générale. Les enseignants ont déjà attendu beaucoup trop longtemps. C'est la dépolitisation des nominations dans les communes d'un bon nombre de vos camarades ainsi que dans les provinces qui est en jeu. Cette dépolitisation des nominations, en particulier aux fonctions de direction dont on sait combien elles sont importantes dans les écoles aujourd'hui bien plus qu'hier, est la condition *sine qua non* du redémarrage de l'enseignement officiel que nous souhaitons profondément, cet enseignement ayant été, il faut le dire, le mal-aimé ces dernières années.

Deuxième silence, monsieur le ministre : le financement. Vous nous parlez au mois de février 1994 de projets pour l'enseignement, mais vous ne pipez mot du financement. Ahurissant ! J'espère que vous allez me détromper ; sinon, c'est de la complicité avec ce que je considère comme la pire des attitudes : le fatalisme. Si vous n'adoptez pas une attitude nouvelle et énergique en matière de financement, ce sera la catastrophe annoncée pour les enfants, les familles et, bien sûr, les enseignants.

Nous attendons donc qu'en cette matière, vous nous indiquiez clairement les étapes du travail qui doit se poursuivre avec nous en prenant comme base un document que vous venez de recevoir — vous y avez fait allusion hier — la fameuse réponse du Conseil de l'Éducation et de la Formation. Nous réclamons dans les plus brefs délais, une rencontre de notre Commission avec les auteurs de ce rapport, qui pourraient initier un débat. Nous ne pouvons attendre, comme on dit dans votre parti, le lendemain des élections communales pour parler à nouveau du financement de l'enseignement. Nous attendons de vous qu'en votre qualité d'avocat de l'école et d'abord des enfants, gestionnaire des ressources humaines, attentif à tous les besoins non rencontrés, à toutes les situations discriminatoires, vous ayez le courage de tenir sur le financement un discours vraiment nouveau.

J'en viens aux deux interpellations jointes sur deux dossiers à l'étude depuis le début de la législature.

Je commencerai par le dossier des fins de carrière et ce qu'on peut appeler l'échec du décret relatif aux fins de carrière.

L'échec de ce décret, monsieur le ministre, était prévisible. Votre prédécesseur n'a pas voulu entendre ceux qui l'en avertissaient. Pire, il a prétendu qu'il rencontrerait un succès sans précédent. Répondant à une question d'actualité que je lui posais ici-même le 23 juin dernier, il faisait état de 5 500 personnes concernées et des résultats d'un sondage qui l'inquiétaient en termes de retombées budgétaires « tant », disait-il, « était élevé le nombre d'enseignants sondés qui se disaient intéressés par les mesures envisagées en matière de fin de carrière ».

Néanmoins, afin de mettre tous les atouts de son côté, le ministre n'hésita pas à écrire à tous les enseignants — c'est une pratique nouvelle ; la poursuivrez-vous ? — pour les

informer. Au mois de décembre, votre illustre prédécesseur a dû se résoudre à reconnaître l'échec de l'opération. L'honnête homme! Je rappelle les chiffres qu'il a cités lui-même lors de la discussion du budget: « En ce qui concerne les fins de carrière, les chiffres reçus par le cabinet indiquent que 20 personnes à mi-temps, 168 personnes à remplacer par des personnes en disponibilité totale et 7 personnes en disponibilité ont demandé à bénéficier des mesures du dispositif.

Ces chiffres ne correspondent pas du tout aux échos que le cabinet avait eus avant de diffuser le dispositif. Il semblerait donc que les mesures n'aient pas été popularisées et que l'on ait dû en refuser le bénéfice à de nombreuses personnes sous le prétexte qu'elles étaient hors délai. En conclusion, il conviendra d'évaluer et de réorienter les mesures s'il s'avère qu'elles ne sont pas opérationnelles. »

A moins que des éléments nouveaux ne soient intervenus depuis lors, et je vous saurais gré de nous en informer, il faut répéter que les mesures étaient inappropriées à ce très délicat problème. Il ne s'agit évidemment pas d'un déficit en matière d'information. En effet, outre la belle lettre du ministre, une conférence de presse eut lieu et des articles avec de grands titres et des photos furent publiés. La presse syndicale elle-même relayait le sujet avec beaucoup de précision et de sérieux.

Je tiens à souligner que je n'ai pas introduit cette interpellation dans l'intention de ternir la si belle image, le si bon souvenir que nous laisse le très honorable vice-premier ministre fédéral. Avant sa promotion, je lui avais demandé, et donc je vous demande aujourd'hui, d'établir un état des lieux définitif des demandes introduites en vertu des dispositions des circulaires des 7 et 23 septembre derniers. Je souhaite également savoir combien de demandes ont pu être satisfaites.

Comme nous avons un nouveau ministre, nous sommes en droit d'espérer une approche nouvelle, moins budgétaire et plus humaine, de cette situation dont je voudrais rattacher quelques composantes.

Premièrement, nombre d'enseignants sont usés à 50 ans, un peu après ou parfois même un peu avant. D'autres, beaucoup d'autres sont toujours en pleine forme et donnent, même après l'âge de 50 ans, le meilleur de leur compétence. En tant que médecin, vous savez que l'usure peut résulter non seulement de problèmes médicaux ou physiques, mais aussi de difficultés personnelles ainsi que de conditions de travail particulièrement difficiles.

Cette usure, on ne le dit pas suffisamment, est en général vécue très douloureusement par les enseignants qui sont parfaitement conscients de ne plus disposer de tout l'influx nerveux nécessaire pour vivre avec des groupes de 20, 25 ou 30 enfants ou adolescents. Ce sont ces situations-là qui entraînent des absences répétées et le recours à des congés de maladie. Vous en avez certainement eu des échos dans votre milieu professionnel. A l'évidence, ces situations ont des répercussions pédagogiques dont les enfants pâtissent à des degrés divers.

Je voudrais attirer votre attention sur un deuxième élément. Faut-il conclure de ce qui précède que toutes ces personnes aspirent à la préretraite dont parle l'Union wallonne des entreprises? Bien sûr que non. Parmi ces professeurs usés pour la classe, beaucoup ne refuseraient certainement pas d'autres tâches, dans les écoles pour certains, des tâches administratives dans les bibliothèques ou de l'animation dans les ludothèques pour les plus petits. Il en est d'autres, il est vrai, qui aspirent à quitter le milieu scolaire, qui font un véritable rejet psychologique du milieu scolaire, mais qui pourraient incontestablement, voire voudraient assumer des tâches dans d'autres secteurs

publics. Aussi, ne me répétez pas, comme le ministre Di Rupo le disait à mon collègue Detienne au mois de décembre: Imaginez les 120 000 enseignants débouchant dans la fonction publique! Soyons donc sérieux, le problème est grave. Peut-être y en a-t-il un millier, puisque l'on parle de 5 500 personnes qui pourraient faire l'objet de mesures de mobilité. Nous avons attiré l'attention de votre prédécesseur sur la nécessité de favoriser la mobilité et il avait répondu à mon ami Detienne que cette question était examinée en son cabinet. Il affirmait que cette mobilité était indispensable. Partagez-vous cette opinion et pouvez-vous préciser comment a évolué la recherche d'une solution à ce problème au sein du cabinet dont vous héritez?

Le troisième élément sur lequel je désire attirer votre attention en matière de fin de carrière, et auquel je vous sais sensible, est l'opportunité de reconnaître dans l'enseignement les situations les plus difficiles. A tout moment dans la carrière, des situations difficiles peuvent se présenter, mais *a fortiori* à la fin de celle-ci. Ainsi, l'institutrice maternelle de 55 ans qui se trouve à Plomcot connaît une situation fort différente de celle qui a le même âge et se trouve à Erpent. Ne convient-il pas de s'occuper par priorité de ces personnes-là, en leur facilitant la mobilité en fin de carrière, tout en conservant la volonté d'élargir à d'autres les nouvelles mesures que vous pourriez mettre au point?

Quatrième et dernier élément en matière de fin de carrière: le vieillissement des corps professoraux dans les écoles. Tous ceux qui fréquentent les établissements scolaires, surtout ceux qui dépendent de la Communauté, sont atterrés de découvrir que les plus jeunes ont 40 ans. Or, l'Union wallonne des entreprises nous dit: « Arrêtons les recrutements; n'engageons plus personne; surtout pas de jeunes professeurs dans les écoles! » La sagesse et l'expérience sont certes des valeurs à sauvegarder, mais vous avouerez qu'un minimum de renouvellement et d'apport de forces jeunes dans les écoles est bien nécessaire.

M. Hazette. — Je ne veux pas jouer ici à l'avocat de l'Union wallonne des entreprises, mais si cette dernière met en garde contre les recrutements, c'est en raison des difficultés financières que l'on éprouve à assurer le paiement des nouveaux enseignants qui seront appelés. L'Union veut donner un signal aux étudiants qui s'orienteraient maintenant vers les écoles normales, tout en lançant en même temps un appel en faveur d'une prise de responsabilité à l'échelon gouvernemental. Je souhaiterais que vous ne caricaturiez pas ici le propos que vous citez.

M. Liesenborghs. — Nous pouvons nous placer dans ce contexte, mais cela implique dix mille enseignants de moins et la quasi-disparition des jeunes enseignants dans le secondaire.

M. Hazette. — Sauf à prendre — j'ai souvent plaidé en ce sens — des mesures qui pourraient réorienter, par exemple vers l'administration publique, les enseignants qui seraient démotivés à la place qu'ils occupent. Je crois que nous pouvons tenir un discours commun sur ce point.

M. Liesenborghs. — Nous sommes d'accord. Je disais donc que des enseignants usés aspirent à partir dans la dignité et que des jeunes qui restent temporaires beaucoup trop longtemps se découragent. Comme l'a dit M. Hazette, les écoles normales attirent, ces dernières années, énormément de jeunes futurs enseignants. Pour un directeur des ressources humaines de l'enseignement en Communauté française, il y a là matière à réflexion, mais surtout à décision nouvelle. Je ne doute pas que vous nous indiquerez

tout à l'heure, monsieur le ministre, quelques éléments de réflexion et de décision en cette matière.

J'en viens au sujet de ma deuxième interpellation, qui porte sur un dossier volumineux, initié par votre prédécesseur et ses collaborateurs — on oublie souvent ces travailleurs de l'ombre, auxquels je tiens à rendre hommage aujourd'hui; ils sont d'ailleurs souvent plus nombreux que les parlementaires présents —, à savoir la problématique de la certification au premier degré de l'enseignement secondaire, trop souvent réduite à sa plus simple expression, lorsqu'on se limite à dire que l'on ne redoublera plus à la fin de la première année du secondaire.

Dans le texte que je vous ai envoyé, monsieur le ministre, ce problème prend une place très importante. Nous lui accordons beaucoup de prix et lors du débat de l'émission « Les pieds dans le plat », j'ai refusé de jouer le « vilain coco ».

J'ai dit au ministre qu'il avait initié une affaire importante qui méritait d'être suivie pas à pas. Le démarrage officiel a eu lieu en octobre 1993 et la phase suivante est prévue pour septembre 1994; nous sommes donc arrivés à mi-parcours et il est temps de faire le point sur ce que je considère comme une transformation très profonde de la scolarité au début du secondaire.

Vu le caractère important de cette transformation, 36 personnes ont été désignées et détachées pour assurer l'accompagnement de la réforme ou, autrement dit, la formation.

A cet égard, je vous cite la circulaire du 13 octobre 1993 car elle me paraît indiquer clairement ce que l'on attend de ces personnes et quelle est la hauteur de leur tâche: « Dix-huit enseignants de terrain choisis pour leur expérience de la classe, leurs compétences pédagogiques mais surtout leur enthousiasme et leurs capacités à le faire partager, ont bénéficié d'une formation de très haut niveau tant sur le plan de l'évaluation continue et formative que sur ceux de la pédagogie différenciée et du travail en équipe. »

Dans un autre texte, on parle aussi de la lutte contre l'échec scolaire.

Ces personnes ont eu en un temps record — il faut le reconnaître — une formation de très haut niveau à la fois pour transmettre et faire partager de nouvelles conceptions de l'évaluation continue, de l'évaluation formative, de la pédagogie différenciée dont on parle depuis dix ans mais qui s'inscrit difficilement dans le champ scolaire et du travail en équipe. Elles vont faire un miracle en une année plus précisément au rythme de deux journées par école dans le courant de l'année 1993-1994. Votre prédécesseur faisait des miracles plus vite. Il disait que lorsqu'il avait rencontré une personne pendant une heure et qu'il l'avait regardée dans le blanc des yeux, il l'avait convertie!

Monsieur le ministre Lebrun, je constate votre intérêt et je me réjouis de votre présence car ce point concerne également la formation initiale dans les écoles normales!

La question fondamentale qui se pose est la suivante: s'agit-il avant tout d'assurer une meilleure formation de base à tous les élèves, et en particulier à ceux qui éprouvent des difficultés, ou s'agit-il d'une opération aux allures qualitatives dont on attend avant tout des économies?

Vous me répondrez évidemment qu'il s'agit d'assurer une meilleure formation de base; je crois que vous le pensez et que votre prédécesseur le pensait également! Dans ce cas, il faut en tirer les conséquences dans l'organisation pratique.

A ce sujet, je vous donnerai quelques éléments d'évaluation qui sont le fruit de nombreuses rencontres

avec des enseignants, avec des formateurs des différents réseaux — que l'on appelle aujourd'hui caractères — et avec les directions d'écoles.

La première remarque que je voudrais faire concerne la différence existant au niveau des situations vécues sur le terrain. Il existe tout d'abord des écoles qui baignent depuis des années — car il faut bien dire que l'on n'a rien inventé — dans ces activités et qui, heureusement, ne faisaient pas échouer les enfants à la fin de la première année au secondaire. A la fin des années 80, elles avaient eu une réflexion sur le terrain qui les avait conduites à procéder ainsi.

Parmi les cent écoles volontaires, on en trouve quelques-unes de ce type.

Par contre, à l'extrême opposé, certaines écoles refusent catégoriquement d'entrer dans le projet et chahutent les formateurs.

Autre diversité: certaines écoles ont déjà travaillé six à sept fois avec les formateurs accompagnateurs; d'autres n'ont encore vu personne. Au début du mois de janvier, c'était le cas pour plusieurs dizaines d'entre elles.

Enfin, il y a des écoles où seuls les professeurs du premier degré sont concernés et d'autres où les professeurs du deuxième et du troisième degré ont déjà été sensibilisés. Ce sont eux qui vont hériter de ces jeunes nouvellement formés.

J'en viens au deuxième élément d'évaluation: les moyens. Tout le monde convient que ceux-ci sont très insuffisants par rapport aux objectifs fixés, avec lesquels nous sommes d'accord par ailleurs. Il s'agit d'opérer une véritable révolution pédagogique. Pour la réaliser, trop peu de temps a été accordé aux écoles et trop peu de moyens aux formateurs. Ceux-ci travaillent beaucoup plus qu'un enseignant moyen — M. Hazette ne me contredira certainement pas! — et ne parviennent pas à faire face à leurs tâches et aux demandes.

Troisième élément d'évaluation concernant ces formateurs: la majorité d'entre eux sont extrêmement compétents, grâce à leur propre investissement en formation continuée dans les années qui ont précédé, et en particulier en formation d'adultes. Certains ne sont pas à leur place dans ce type de formation, vous en conviendrez. Ce sont peut-être d'excellents enseignants, mais c'est autre chose que d'animer et de former des équipes d'adultes non consentants. Cela s'apparente parfois au viol.

La mission qui leur est confiée est extrêmement délicate, en particulier dans les écoles non volontaires. Pour la mener à bien, ils sont trop peu nombreux et manquent d'un véritable pilotage, d'un lieu de supervision et d'évaluation du travail. Plusieurs formateurs se plaignent de l'absence de projets à moyen terme. Ils sont plongés dans une opération à court terme au premier degré et ne peuvent répondre à une série de questions concernant le proche avenir, sur ce qui se passera aux deuxième et troisième degrés. Votre réponse leur fournira certainement des indications.

Enfin, je n'insisterai jamais assez sur ce point: nous payons le déficit total en matière de formation de formateurs en Communauté française. On ne s'improvise pas formateur d'adultes! Il s'agit d'un chantier, d'un besoin non rencontré dans lequel il convient d'investir.

Rassurez-vous, monsieur le ministre, mon évaluation comporte également de nombreux points positifs. La plupart des professeurs disent enfin disposer de temps pour travailler ensemble. Dans certaines écoles officielles, depuis quinze ans, plus aucune journée pédagogique n'avait été organisée. Dans de nombreuses écoles, le temps libéré permet une série d'expérimentations, de tâtonnements inté-

ressants, mais un peu dans tous les sens. On refait des bulletins partout mais sans ligne de conduite. C'est un signe de réflexion sur l'évaluation, mais un pilotage est nécessaire.

Il s'agit donc d'une amorce importante, mais l'arriéré de non-concertation, de non-formation et d'isolement est tel qu'il faut du temps pour que cela «prenne» et porte des fruits.

Autre élément positif: là où les directions sont de véritables moteurs, des pas de géant sont parfois réalisés car du temps est libéré, des forces et des idées venant de l'extérieur sont apportées, et il existe un cadre institutionnel favorable. Mais il ne faut pas se leurrer. Ces conditions ne sont pas souvent réunies. Il existe donc des préalables à la réussite de l'opération.

Je terminerai par un aspect positif, peut-être le plus important: l'impact de cette mesure sur les élèves. La direction d'une école pratiquant ce système depuis plusieurs années m'a écrit ce qui suit: «Des dizaines d'élèves ont retrouvé le goût à l'école, ont évité le découragement ou le décrochage et se retrouvent dans la troisième année de leur choix avec une bonne image d'eux-mêmes». C'est extraordinaire, mais je voudrais que cette situation soit vraie pour tous. Pour que tel soit le cas — je pense en particulier aux enfants éprouvant les plus grandes difficultés —, il faut que les professeurs du deuxième degré aient été «mis au parfum» et que la formation dispensée au premier degré soit solide, sérieuse, ancrée dans le temps et basée sur un travail d'équipe. Vous sentez certainement poindre certaines réticences de ma part en ce qui concerne le calendrier...

Je viens de citer une situation idyllique, dont on rêve pour toutes les écoles. Il existe toutefois un revers à la médaille: les écoles qui freinent, qui refusent catégoriquement cette démarche et qui, souvent, connaissent de graves problèmes de dysfonctionnement institutionnel: bagarres, direction parachutée, etc.

La mise en place de ce système pourrait tarder également dans une autre série d'écoles: celles qui connaissent les plus grandes difficultés, étant donné les quartiers dans lesquels elles sont implantées et le type de population qui les fréquente. Ces problèmes sont liés aux conditions de travail déplorables des enseignants. On se trouve, là, aux antipodes de la situation précitée: les formations basées sur les socles de compétences font, hélas, rière et les conditions minimales pour un travail éducatif ne sont pas réunies. Cela nous renvoie à votre réflexion sur les quartiers devant être traités inégalement.

Comme le temps presse, je n'aborderai pas des points qui ne sont peut-être pas essentiels, encore qu'il existe un grand débat de pédagogues sur les socles, nouvelle conception, et les programmes, auxquels certaines personnes s'accrochent. Il faudra y être attentifs.

J'en viens au dernier élément de mon évaluation: le calendrier, qui soulève de nombreuses questions. J'imagine que votre réponse en balayera un certain nombre. Que cela plaise ou non, il est temps de clarifier ce point.

Je voudrais, à cet égard, citer des extraits du bilan de Noël d'un formateur expérimenté: «Les enseignants ont besoin de savoir, en termes clairs, avec des échéances annoncées, ce qui sera fait de leur travail de recherche, entre autres sur les socles de compétences, sur l'organisation de la grille-horaire. Leur souci est d'être considérés, c'est-à-dire que l'on tienne compte de leur travail, qu'ils puissent être écoutés et entendus.» Nous sommes loin des bonnes paroles du bel Elio qui trouvait tous les enseignants merveilleux, qui disait être ému lorsqu'il allait dans les écoles, etc. En fait, les enseignants demandent que leur travail soit pris en compte, c'est-à-dire publié, transformé en outil, diffusé. C'est ainsi qu'ils enten-

dent être pris au sérieux. Ils ne se contentent pas d'eau bénite de cour!

Je poursuis ma lecture: «L'approche de la fin de l'année scolaire met les directions et les corps enseignants dans une situation d'inquiétude telle qu'ils réitérent leur demande de ne pas rendre obligatoire la certification par degré pour toutes les écoles de la Communauté française dès juin 1995.» Telle est donc la demande formulée par un groupe d'écoles. Il ne s'agit pas du résultat d'un sondage. Les moyens sont insuffisants pour confier à Mac Caren-Erickson le soin de réaliser régulièrement un sondage sur le moral des troupes... Je poursuis: «Leur réaction n'est pas une réaction frileuse, mais l'expression de leur découverte de l'importance de la rénovation et de la nécessité de la réussite.»

Donc, ces gens convaincus de l'importance de la rénovation et de la nécessité de la réussir disent que, pour la réussir, le risque est grand si l'on engage toutes les écoles dès septembre. En effet, le risque n'est-il pas d'approfondir encore l'écart entre les écoles? Si, au terme de cette année, on décrète l'opération réussie et si l'on applique la certification par degré dans toutes les écoles, autrement dit si l'on traite toutes les écoles de la même façon l'année prochaine, on camoufle ces disparités.

Ne risque-t-on pas de rater l'objectif essentiel sur lequel vous marquez votre accord tout à l'heure, c'est-à-dire assurer à tous les élèves un bagage minimum garanti? Dès lors, je vous poserai les quelques questions suivantes.

1. Quelles initiatives allez-vous prendre pour éviter que le désarroi — là où il se trouve aujourd'hui — n'évolue en désordre?

2. Quand allez-vous indiquer clairement les phases suivantes de l'opération? Cet après-midi, je n'en doute pas! Allez-vous maintenir le calendrier initialement prévu? Quelle modulation de ce calendrier envisagez-vous? Quand en informerez-vous les intéressés?

3. Ne faut-il pas décider, pour les années à venir, de libérer au moins autant de temps de concertation dans toutes les écoles? Ne faut-il pas maintenir et renforcer les équipes de formateurs? Ne faut-il pas mettre en œuvre une véritable politique de formation de formateurs?

4. Ne faut-il pas prendre de nouvelles mesures pour élargir le débat aux autres degrés de l'enseignement secondaire, et même au-delà, c'est-à-dire l'enseignement fondamental, et à l'enseignement supérieur? Ce débat ne peut-il être ouvert aux parents, qui sont souvent très peu informés, y compris dans les cent écoles volontaires? Il y en a plusieurs, en effet, où les parents ne savent même pas que leurs enfants font partie d'une expérimentation. L'ensemble de la société devrait aussi prendre part aux débats, car il s'agit d'un sujet qui concerne tous les citoyens. Ne faut-il pas prendre de nouvelles mesures pour élaborer les outils que vous promettiez dans la circulaire du mois d'octobre déjà citée?

5. Dans quels délais prévoyez-vous de finaliser la recherche sur les socles de compétences, qui va dans tous les sens? Qui pilote cette recherche? J'ai lu un rapport intéressant d'une réunion du Conseil de l'enseignement où il est dit que les socles de compétences en français ont été faits par des enseignants du secteur libre. Et l'on voit dans ce rapport qu'aussitôt les socles de compétences en français pour l'enseignement fondamental sont suspects! Il s'agit donc de piloter cette recherche. Il faut fixer des délais. Quand va-t-on y arriver? Sans précisions sur ces socles de compétences, nous nous retrouvons dans le flou le plus complet.

Comment sera socialisée à destination des parents et des citoyens cette idée de socles et de savoir garanti pour tous ?

6. Quelles mesures allez-vous prendre pour que les écoles qui n'ont pas mordu cette année le fassent l'année prochaine ? Cette question est cruciale. Quel type d'accompagnement faut-il privilégier ? Quels moyens, quels outils humains et matériels ces écoles recevront-elles ?

Enfin, à combien évaluez-vous les budgets supplémentaires nécessaires à la réussite de l'opération ? Un plan pluriannuel ne s'impose-t-il pas ?

Ma dernière question soulève une fois de plus l'inévitable problème du financement. Ou bien on nous a vendu du rêve pour les uns, du cauchemar pour les autres — en tout cas de la sueur pour tous —, ou bien on veut une réforme en profondeur. Je répète que, pour nous, celle-ci est indispensable.

L'expérience entamée requiert pas mal de moyens supplémentaires, de la cohérence et des engagements dans la durée.

Vous ne pouvez répéter ni le scénario du renové, que vous avez peut-être connu dans votre jeunesse étudiante, ni l'éphémère tentative de réforme de l'enseignement professionnel où, après une ou deux années d'expérimentation, les maigres moyens dégagés ont été supprimés, d'où l'origine de la rancœur de beaucoup d'enseignants âgés de 50 ans.

Donc, un plan pluriannuel s'impose si vous voulez éviter cette amertume et cette suspicion de la part de ceux qui doivent être les acteurs, les réalisateurs de cette réforme.

Comme je l'ai déclaré, cette réforme peut engendrer le pire comme le meilleur ; le pire, c'est plus d'échecs, de fausses réussites, ce qui serait tromper tout le monde quant à la réussite ; le meilleur, je le répète, ce sont les enfants qui arrivent en troisième en ayant retrouvé la confiance qu'ils avaient perdue ou en ayant gardé la confiance qu'ils ont en eux.

Muni de *a priori* favorable qui caractérise toujours ECOLO par rapport à un nouveau ministre, nous espérons pouvoir vous faire confiance. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, avant tout, je voudrais souhaiter bon travail au nouveau ministre. Vous reprenez en effet, monsieur le ministre, une bien lourde charge. Vous avez dit, comme votre prédécesseur, que vous étiez impressionné par sa lourdeur. On peut aisément vous comprendre. Vous cumulez tout comme lui les responsabilités de l'enseignement et de l'audiovisuel, ce qui représente la plus grosse part du budget de notre Communauté.

Dans votre communication, vous avez brossé le tableau de la situation en rappelant les axes principaux de la déclaration du Gouvernement de février 1992, voilà deux ans. Durant ces deux années, et vous l'avez souligné, des décisions ont été prises, des pistes ont été tracées. Elles correspondent à la volonté que nous avions de répondre aux préoccupations du monde de l'enseignement telles qu'elles s'étaient exprimées avec vigueur en 1990.

Deux ans ont passé depuis cette déclaration. Un chemin certain a été parcouru depuis lors, qui va dans le bon sens, mais le chemin à parcourir reste encore long. Quand on connaît les perspectives budgétaires d'ici à l'an 2000, et ce

malgré le refinancement substantiel que nous avons obtenu, nous ne pouvons nous contenter de ce qui a été fait. Nous devons impérativement réfléchir aux pistes nouvelles allant dans le sens d'une meilleure maîtrise des coûts de notre enseignement au risque, soit de nous retrouver devant une situation intenable sur le plan financier, soit de reporter sur les générations futures le poids de nos hésitations. La vraie responsabilité politique consiste à prévoir l'avenir et à le préparer. S'il est un domaine où ce principe s'impose, c'est le domaine de l'enseignement. Et, donc, si nous soutenons les objectifs de fond contenu dans la déclaration du Gouvernement tel que vous les avez rappelés, monsieur le ministre, nous disons aussi : attention à l'avenir. Sachons le préserver en réfléchissant dès aujourd'hui aux mesures qui pourront y conduire.

Ceci n'est pas nouveau, et a déjà été dit lors de la discussion du budget 1994. Mais il n'était sans doute pas inutile de le redire alors que vous entrez en fonction.

Par ailleurs, vous avez également rappelé les défis qui nous attendent dans le secteur de l'audiovisuel. Vous avez souligné à juste titre que nous étions, dans ce secteur, dans un monde en profonde mutation et dans un environnement international sur lequel nous n'avons que peu de prise.

Nous devons impérativement nous situer dans ce débat, tant au niveau européen qu'international, sous peine, comme je l'ai dit lors de la discussion du budget 1994, de nous retrouver marginalisés ou sous-provincialisés. Les techniques de la communication sont appelées à un développement extraordinaire. L'audiovisuel en est une partie importante. En même temps que c'est un enjeu culturel de première importance, c'est aussi un enjeu économique majeur, vous l'avez souligné. Il faut que la Communauté française entre de plain-pied dans ce débat, et il est temps maintenant de prendre des décisions.

Parmi celles qui s'imposent, il y a le statut de la RTBF. J'ai noté avec satisfaction que vous nous présenterez dans les prochains mois un texte que le Conseil attend avec beaucoup d'intérêt. On en parle depuis longtemps. Il est temps que nous puissions aboutir dans ce secteur.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, nous souhaitons que la RTBF puisse disposer d'un statut lui assurant la souplesse et l'autonomie nécessaires pour faire face aux défis actuels dans le secteur de l'audiovisuel.

Vous avez hérité, monsieur le ministre, de deux compétences majeures parce que toutes deux conditionnent l'avenir de notre Communauté, et plus particulièrement celui des jeunes. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, et bien plus qu'auparavant encore, les jeunes sont devenus le premier public de notre Communauté. Même l'audiovisuel, dont on pourrait légitimement penser qu'il sort de cette logique, les concerne au premier chef puisqu'il est le média qui a leur préférence. A cet égard, je me réjouis de l'attention particulière que vous avez manifestée pour l'utilisation de l'audiovisuel dans le cadre de l'enseignement. Il s'agit d'un média moderne qui permet de réaliser beaucoup de choses avec les jeunes à l'heure actuelle.

N'est-il pas temps de dire et de démontrer à ces jeunes combien ils sont concernés par cette institution qui détient, en quelque sorte, les clés de leur avenir ? Une institution n'a de légitimité que par rapport au public auquel elle s'adresse. Cette légitimité, notre Communauté la tire aujourd'hui de ces jeunes qui attendent de nous que nous puissions leur donner des perspectives, des raisons de croire dans l'avenir. Sachons ne pas les décevoir.

Je vous souhaite un excellent travail dans ce domaine, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — Chers collègues, deux orateurs sont encore inscrits dans le débat, avant la réponse du ministre.

Je vous propose d'entendre M. Hazette ce matin encore. Ceci nous permettrait d'entendre le dernier orateur et la réponse du ministre avant l'heure du vote prévue à 16 h 30. (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

La parole est à M. Hazette.

M. Hazette. — Madame la Présidente, puisque nous sommes dans une situation de dialogue, je commencerai par souhaiter bon courage et beaucoup de succès au nouveau ministre.

Après ces propos de bienvenue au sein du petit groupe de spécialistes de l'enseignement, je voudrais vous faire part de ma déception, monsieur le ministre, lors de votre communication d'hier. Sur le chemin du retour, j'ai entendu le journal parlé de la RTBF, à 17 heures, évoquant notre séance d'hier. La question essentielle qui vous avait été posée était relative aux moyens dont vous disposeriez en 1996. Or, curieusement, monsieur le ministre, vous aviez omis d'aborder ce point, dans votre communication. C'était cependant ce qui préoccupait les quelques parlementaires présents, c'était la question qu'ils vous posaient dans le secret de leur cœur, attendant que vous leur parliez clairement, de façon précise, des moyens que vous alliez mettre en œuvre, que vous alliez développer pour faire face à cet obstacle que j'ai tendance à qualifier d'« infranchissable » et qui se dressera devant vous en 1996. C'est, malheureusement pour vous, me semble-t-il, l'illustration la plus flagrante du décalage qui existait entre vos propos et les attentes de l'opinion publique exprimées par le biais des journalistes qui vous interrogeaient, décalage aussi par rapport aux préoccupations maintes fois exprimées dans cette assemblée par ceux qui s'intéressent à l'enseignement.

Si je devais qualifier votre déclaration, monsieur le ministre, je dirais qu'elle était intemporelle. Vous auriez pu la faire dans d'autres circonstances, sans contraintes budgétaires. Vous faites référence à la déclaration de politique communautaire et vous affirmez la volonté de continuer l'œuvre entreprise par votre prédécesseur, avec quelques accents nouveaux que Jacques Liesenborghs vient de souligner. Cependant, monsieur le ministre, la référence à la déclaration de politique communautaire ne me paraît plus s'imposer. En effet, au cours des deux années qui nous séparent de cette déclaration, des faits sont intervenus, faits d'une gravité extrême.

D'abord, votre collègue Michel Lebrun estime à 20 milliards le déficit prévisible pour 1996. L'Union wallonne des entreprises renchérit et l'évalue à 30 milliards.

M. Di Rupo, quant à lui, estimait qu'à la fin de la période transitoire, notre ardoise s'élèverait à 100 milliards. Ce n'est pas ce qui a été dit lorsque, voici deux ans, la déclaration de politique communautaire a été élaborée.

Le deuxième fait nouveau et important qui rend, me semble-t-il, inadéquate la référence à la déclaration de politique communautaire est l'asphyxie régionale; l'emprunt de soudure a en effet sur les finances des Régions wallonne et bruxelloise des incidences, des impacts que le ministre du

Budget, M. Collignon, disait ne pouvoir assumer au-delà de 1996. Il a été très clair à cet égard. Je n'imagine pas que, devenu ministre-président du Gouvernement wallon, il procède à une autre analyse, tiennne un autre discours et tire d'autres conclusions.

J'en viens au troisième fait nouveau. J'ai été impressionné de constater, dans le débat budgétaire que nous avons tenu voici quelque temps, l'accord de l'opposition pour demander au Gouvernement d'inscrire son action dans un plan pluriannuel.

Pourquoi? Parce que, je le répète, tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement dans notre Communauté sont préoccupés par le devenir de ce secteur vital et ne voient pas comment, en 1996, nous ferons face à l'épreuve qui s'annonce.

Votre déclaration me préoccupe, monsieur le ministre. En effet, en omettant d'aborder ces questions basement financières ou budgétaires, vous avez fait tort à notre assemblée. Pourquoi? Parce que votre prédécesseur a demandé au Conseil de l'éducation et de la formation de lui indiquer les économies à réaliser dans l'enseignement. Il est évident qu'avec les difficultés qu'on imagine, le Conseil de l'éducation et de la formation a donné une réponse qui ne pouvait faire l'unanimité. Notre Conseil, par ailleurs, n'est pas un organe consultatif; il est l'instance délibérante sur laquelle repose toute la politique éducative de notre Communauté. Or, il est tenu à l'écart de ce débat. Nos groupes ne sont pas invités à se rassembler pour réfléchir ensemble à la gravité de la situation créée en janvier 1989. Cette situation, difficile aujourd'hui, se profile dans l'avenir avec des contours particulièrement préoccupants. On ne nous suggère pas de participer au débat qui devrait interpellier chacune des formations politiques, lesquelles devraient donner leur avis. Le problème est déplacé de l'instance de décision institutionnellement désignée pour trancher vers un organe consultatif qui, bien entendu, est incapable de fournir la réponse attendue.

Je répète donc que vous avez fait tort au travail parlementaire et à la place que le Parlement doit occuper dans la politique éducative. La Constitution révisée de notre pays reconnaît cette tradition. Vous avez dessaisi notre assemblée d'une prérogative importante. Je souhaiterais dès lors que vous vous en expliquiez cet après-midi.

J'en viens à présent à la continuité. Vous la présentez comme une nécessité de bonne gestion. Votre raisonnement pourrait être retenu s'il n'avait été abîmé par la présentation que Philippe Busquin en a faite.

Je me permets dès lors de relayer la critique développée par notre collègue Philippe Monfils. Le propos pourrait être résumé en ces termes: « Qu'importe les ministres, les cabinets restent ». Je n'entrerai pas dans cette logique. J'estime en effet qu'un ministre de l'Enseignement doit affirmer sa personnalité en apportant un message. Monsieur le ministre, je suis au regret de vous dire que je n'ai pas trouvé ce message. Hier, j'ai entendu la lecture d'un montage de notes de service de cabinet accolées les unes aux autres et présentées par le ministre. Le message traduisant l'expérience personnelle de Philippe Mahoux n'est pas apparu dans les propos que vous avez tenus hier. Je le déplore car, à travers la personnalité que nous aurions aimé découvrir, nous aurions pu apprécier si l'homme qui prend en charge cet important dossier aurait le courage, la sagesse, le réalisme et l'idéalisme de mener à bien sa tâche. J'ai attendu ce message en vain. Je suis triste que vous n'ayez pas saisi cette première occasion pour transcender les problèmes ponctuels et faire des suggestions à la jeunesse qui a les yeux fixés sur vous et qui attend que vous traciez les pistes permettant d'atténuer les effets de la crise ou de la dépasser. Je répète que vous n'avez pas tenu ce

langage. Un peu tristement, je vous suivrai donc au travers des différents chapitres de votre intervention.

Comme le soulignait Jacques Liesenborghs, de nombreux chantiers sont en suspens. Vous allez devoir enfilez les bottes de votre prédécesseur. Peut-être ne vous rendrez-vous pas compte qu'elles sont prises dans un béton qui rend la progression de plus en plus difficile.

Comme mon prédécesseur à cette tribune, je crois aussi qu'affirmer la priorité donnée à l'enseignement fondamental, et particulièrement à l'enseignement maternel, est une bonne chose. Cependant, je rappelle que le problème des puéricultrices reste pendant. Vous ne pouvez pas dire que vous avez amélioré l'encadrement si vous n'avez pas réglé ce problème grave. En effet, les puéricultrices ont maintenant pris une place importante dans l'assistance donnée aux institutrices maternelles.

Par ailleurs, j'ai eu un moment de faiblesse en imaginant que vous aviez peut-être pris connaissance des interventions faites à cette tribune dans le cadre du débat budgétaire. J'y avais personnellement développé une préoccupation à l'égard de cet enseignement maternel dans lequel on pourrait aborder efficacement les handicaps socioculturels qui apparaissent en amont de l'école primaire.

Aucune réponse n'a été fournie à cet égard, mais peut-être les prochains débats nous permettront-ils de combler cette lacune.

Venons-en à l'enseignement primaire. A cet égard, gardez-vous d'un optimisme sans fondement. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du projet 2005, subsiste toujours un handicap grave qui, à mon sens, peut compromettre l'aboutissement de cette réforme intéressante, à savoir l'absence de moyens donnés à la concertation. Pour réussir ce projet, il faut que les opérateurs, qu'ils appartiennent au niveau primaire ou à l'enseignement secondaire inférieur, puissent avoir entre eux un contact suivi et les moyens d'échanger des expériences. D'après le secteur concerné, cette concertation fait défaut et les moyens ne sont pas fixés. La réforme pourrait donc être compromise.

Autre préoccupation à l'égard de cet enseignement primaire : l'enseignement libre compte accélérer le mouvement, s'organiser par degré et favoriser le passage de classe de manière anticipée par rapport à l'échéance 2005. Je crains que nos réseaux officiels, essentiellement le communal et celui de la Communauté, n'aient pas le temps de suivre le rythme annoncé par l'enseignement libre. Il apparaîtrait dès lors une rupture de statut entre les élèves de l'un et l'autre réseau.

Enchaînant sur un autre passage de votre discours, je voudrais indiquer que, s'il est un secteur où les fusions doivent être accélérées, c'est bien celui de l'enseignement fondamental. J'ai souvent regretté à cette tribune que l'on n'ait pas plutôt confié aux communes, et aux communes seules, pour ce qui concerne l'enseignement public, la charge des écoles primaires et maternelles. En effet, le pouvoir communal est plus proche de la réalité, plus proche des quartiers et est le mieux à même de savoir où, quand, comment il faut organiser cet enseignement fondamental. La Communauté n'a plus de place à prendre dans l'organisation de cet enseignement. Il conviendrait de transférer l'enseignement fondamental aux communes, et ce, non pour des raisons budgétaires, mais d'organisation. Les réformes pourraient être plus rapides s'il subsistait un seul pouvoir responsable. Sauf quelques cas mineurs, il n'y a plus aucune raison que la Communauté soit encore un pouvoir organisateur de l'enseignement fondamental.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, je partage le souci que vous avez exprimé à l'égard de l'enseignement technique et professionnel. Je souhaiterais

m'entretenir avec vous sur cette sélection par l'échec qui abîme tout un pan de notre enseignement secondaire.

J'estime également qu'il faut trouver l'origine de cette sélection par l'échec dans l'enseignement primaire. Nous en avons déjà parlé lors du débat budgétaire, tant en séance publique qu'en commission. Je vous rappelle brièvement mon point de vue. C'est une erreur de maintenir entre l'enseignement maternel, où la motricité fait l'objet, à juste titre, de tous les soins de l'institutrice maternelle, et l'enseignement secondaire, une plage vide où la formation à l'artisanat et aux métiers, l'apprentissage technique sont abandonnés. Si on oriente un jeune adolescent qui se trouve aux portes du secondaire vers l'enseignement technique ou professionnel, c'est parce qu'on ne peut l'engager dans l'enseignement général. Or, l'enseignement primaire ne l'a formé qu'à l'enseignement général. Dès lors, je pense qu'il convient d'intégrer, le plus rapidement possible, dans l'enseignement primaire des phases d'apprentissage du geste technique permettant, au terme de l'enseignement fondamental, de tenir aux élèves un discours différent de celui qu'on leur tient aujourd'hui.

A cet égard, je voudrais vous rendre attentif à un projet lancé actuellement par un de vos grands athénées : l'athénée de Liège I. Dans cet établissement, à l'entrée du secondaire, on a instauré une batterie de tests débouchant sur des conseils donnés aux parents quant à l'orientation de leurs enfants. Imaginons que le même procédé se généralise. Serait-il vraiment inadmissible de proposer aux enfants sortant du primaire de se soumettre à des tests débouchant sur un choix entre l'enseignement général, technique ou professionnel ? A certains, peu aptes aux gestes techniques, l'enseignement général serait conseillé. Par contre, à d'autres, jouissant d'une faible capacité d'abstraction, il serait recommandé de se diriger vers l'enseignement technique ou professionnel.

Si, au début de l'enseignement secondaire, on pouvait — à l'aide de bons arguments — orienter judicieusement les jeunes, on éviterait la sélection par l'échec qui persiste dans l'organisation que vous prenez en charge et que vous ne parviendrez pas à modifier, du moins si vous continuez la politique entamée par M. Di Rupo.

Je pense que nous devons revaloriser cet enseignement technique et professionnel dans le choix opéré au départ. Dans cette optique, nous serions tout à fait fondés de restaurer la première année professionnelle. Ainsi, nous pourrions en terminer avec cette admission sous condition d'âge, soit en deuxième ou troisième professionnelle, où l'on voit des élèves sortant de 1^{er} B ou de 1^{er} année d'accueil qui passent en 3^{ème} professionnelle tout simplement en fonction de leur âge. Si nous n'éliminons pas ces anomalies, la sélection par l'échec demeurera toujours : on assistera à des transferts de l'enseignement général vers l'enseignement technique et de ce dernier vers l'enseignement professionnel.

Il convient de rompre ce qui apparaît comme une dégradation. Je vous invite à y réfléchir. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Je n'ai pas apprécié votre présentation de la lutte contre l'échec scolaire que je qualifierai de polémique. Vous dites que l'on a présenté l'échec scolaire comme l'aiguillon de l'effort. Cela n'a jamais été le cas. Vous n'allez pas prétendre que l'échec scolaire constitue un aiguillon pour les élèves dont les résultats se situent au niveau de 80 p.c. par exemple ! L'échec scolaire était un aiguillon, que l'on a espéré efficace à tort, pour les élèves les moins performants. A cet égard, je suis d'accord avec l'analyse que fait le CEF : il faut sortir de cette pédagogie rudimentaire du redoublement. Ce n'est pas une bonne façon de gérer les difficultés scolaires.

N'oublions pas que l'échec scolaire était aussi une sanction. Si vous faites disparaître la sanction, comment allez-vous motiver les élèves paresseux, ceux qui sont intelligents mais qui ne mobilisent pas leurs capacités ? Il y a un risque de supprimer cette sanction de l'échec.

Il y a donc des zones d'ombre dans toute la liturgie mise en place pour contrer l'échec scolaire, des zones que l'on ne maîtrise pas et qui peuvent avoir des effets négatifs. Je tenais à vous y rendre attentif. Nous devons rechercher les moyens de stimuler les élèves qui ne sont pas suffisamment motivés par eux-mêmes. Bien sûr, une motivation qui ne se traduirait que par le redoublement est à rejeter.

L'ensemble de vos observations indique, monsieur le ministre, que vous souhaitez un changement de culture scolaire. Le socle des compétences est pour vous l'un des éléments de base de ce changement. J'ai lu attentivement le document établissant les compétences transversales et disciplinaires et je marque globalement mon accord avec les propositions qui y sont faites. J'émettrai cependant une remarque. En effet, les milieux enseignants me disent que ce document rebute parfois parce qu'il est difficile à comprendre et que son applicabilité est dès lors douteuse. Il y a donc un problème, mais je pense, monsieur le ministre, qu'il faut aller au-delà. Personnellement, j'en appelle également à un changement de culture dans l'enseignement. En l'occurrence, notre premier devoir est de nous soucier de la motivation des élèves et des enseignants. Nous devons les motiver à l'effort. Je ne crois pas que la société wallonne, représentée par la Communauté française, résoudra les difficultés qui s'annoncent si elle ne fait pas comprendre à tous et à chacun la nécessité de l'effort.

Dans le même contexte, les écoles doivent motiver les jeunes au dépassement d'eux-mêmes. Je ne suis pas sûr que les mesures prises par votre prédécesseur aillent dans ce sens. Interdire aux étudiants du secondaire de dépasser l'horaire des 32 heures, même s'ils en ont le goût et les moyens physiques et intellectuels, ne me semble pas une bonne chose. Nous devons pousser ceux qui le peuvent à se dépasser et à aller jusqu'au maximum de leurs possibilités. En effet, je crois à une solidarité active. Je pense que la société s'enrichit de l'apport de tous ceux qui ont quelque chose à lui donner. Plus l'apport est de qualité, plus la société s'enrichit. Il faut dire aux jeunes que la solidarité, ce n'est pas tirer profit de l'effort des autres, c'est apporter le maximum à la société pour que chacun puisse en profiter.

Nous devons fonder la motivation sur la fierté d'être ce que nous sommes. Ce n'est pas un hasard si notre petit pays est leader en matière d'exportation. C'est qu'il fait preuve d'une qualité du travail dont les jeunes doivent prendre conscience et à laquelle ils doivent collaborer. Il appartient à l'école de leur en donner le goût.

Si vous comptez, monsieur le ministre, orienter dans ce sens-là le changement de culture dans l'enseignement, et en particulier dans l'enseignement secondaire, je vous suivrai volontiers.

En ce qui concerne la formation en cours de carrière, je serai plus bref puisque M. Liesenborghs a évoqué cette matière en termes précis. A ce propos, je vous conseille cependant de ne pas verser dans un optimisme non justifié.

Vous évoquez à raison l'énergie et l'enthousiasme des formateurs, mais, monsieur le ministre, l'enthousiasme s'érode et l'énergie s'use. Certes, certaines écoles ne sont pas préparées à accueillir les formateurs et surtout elles comptent leur réserver un accueil hostile qui durera de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Or, monsieur le ministre, imaginez-vous deux enseignants, rapidement mais bien formés, qui ont à assumer la

charge psychologique de ce contact avec 30, 40, voire 50 professeurs mal disposés à leur égard ? Il y a là un problème dont les responsables de la formation n'ont pas mesuré toute l'importance, toute la gravité. Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que cette énergie et cet enthousiasme sur lesquels vous comptez s'érodent et s'usent trop vite.

Si nous voulons réussir — car nous avons également voté ce décret et je tiens à m'associer aux préoccupations relatives à la formation en cours de carrière — il faut que nous prenions dès le départ à cœur le statut, la situation de ces formateurs devant leurs collègues. Ils ne sont pas de simples enseignants parmi les enseignants. Ils font devant leurs collègues professeurs un travail de formation, d'information et d'initiation qui peut être apparenté au travail de certains professeurs d'écoles normales. Pourquoi ne pas tirer les conclusions de cette égalité de responsabilité ? Pourquoi ne pas donner à ces formateurs le statut, temporaire sans doute, de professeur d'école normale ? Pourquoi ne pas reconnaître pécuniairement l'action qu'ils mènent ? Actuellement, ils ne retirent absolument aucun avantage, aucune gratification de leurs prestations. Je ne veux pas attribuer plus de valeur qu'il n'en mérite à ce facteur, mais une valorisation pécuniaire de leur action serait à mes yeux un élément positif, exactement comme dans leur carrière professionnelle — nous en avons déjà discuté lors du vote du décret — ils devraient pouvoir « promériter » un avantage du fait de leur insertion dans cette opération de la plus grande importance. Rien de cela n'est fait et à cause de ces lacunes, je crains — j'ai des échos en ce sens — que l'enthousiasme et l'énergie ne s'érodent et ne s'usent beaucoup plus vite que vous ne l'imaginez. Je voudrais que vous perceviez ce feu clignotant vous mettant en garde devant cette réforme qui vaut la peine d'être menée à son terme, car elle est positive, mais qui s'engage peut-être dans une voie dangereuse. Il importe d'y être attentifs.

Quelques mots sur la concertation qui a remplacé les dispositions relatives à la programmation. Je ne suis pas certain que les rapports que vous recevez soient conformes à la réalité. Pour ma part, j'ai des échos qui font état d'affrontements, d'oppositions dures et de climat délétère dans ces organes de concertation où la programmation des formations nouvelles est mise au point.

Nous aurons à revenir, monsieur le ministre, sur la décentralisation. Vous l'avez abordée dans votre discours. Peut-être les zones vont-elles vous permettre d'aller dans ce sens, mais la décentralisation pose un problème fondamental sur lequel il faudra tôt ou tard se pencher : la place du ministre en tant que pouvoir organisateur d'un réseau d'enseignement.

Il est clair que la situation n'est pas favorable au réseau de la Communauté du fait même que son pouvoir organisateur est le ministre en personne. Il conviendrait qu'il y ait entre l'enseignement de la Communauté et nos ministres de l'Enseignement une force de pouvoir-tampon, un conseil d'administration, qui pourrait servir d'interlocuteur et qui pourrait représenter cet enseignement de la Communauté. Dans la situation actuelle, l'enseignement de la Communauté souffre d'un handicap par le fait même que le ministre est directement son pouvoir organisateur. Ce propos, je le tiens également à l'égard de M. Lebrun.

Face à son ministre, l'université de Liège n'a pas non plus un pouvoir de négociation comme les universités de Bruxelles et de Louvain. Ce qui est vrai à ce niveau-là est vrai également au niveau dont vous avez la charge directe, à savoir l'enseignement fondamental et secondaire. Il existe une ambiguïté fondamentale qu'il faudra bien lever un jour.

Monsieur le ministre, vous avez raison de ne pas accepter toute la responsabilité en matière de chômage des jeunes. Vous avez dit qu'on ne peut pas rendre l'école responsable du chômage des jeunes alors que des pans entiers de l'économie s'effondrent sous nos yeux. C'est vrai, mais permettez-moi d'attirer votre attention sur un phénomène auquel on n'est pas suffisamment attentif. La Communauté française dispose d'un réseau de secrétariats d'apprentissage. Or, 80 à 90 p.c. des jeunes qui en sortent sont immédiatement occupés. Dans la réforme de notre enseignement professionnel, c'est la voie qui nous est ouverte. Il est clair que nous nous sommes trompés en 1983 lorsque nous avons prolongé la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans dans la forme que nous avons donnée à cette prolongation. En effet, bien souvent, le milieu scolaire est rejeté par des jeunes de 15 ou 16 ans...

M. Deworme. — Et parfois même plus tôt!

M. Hazette. — En effet, mais je ne pense pas que l'on puisse dispenser les jeunes de moins de 15 ans de suivre un enseignement complet.

Cependant, il faut prendre en compte à partir de cet âge-là les difficultés qui peuvent apparaître chez certains jeunes de s'intégrer encore dans le milieu scolaire. A l'inverse, nous fondant sur l'expérience des secrétariats d'apprentissage, si nous assurons à tous les jeunes avant l'âge de 18 ans une présence obligatoire dans un milieu professionnel, que ce soit la grande entreprise, la moyenne entreprise, l'administration publique, etc., et, en même temps...

M. Deworme. — Je suppose que vous parlez de l'enseignement professionnel?

M. Hazette. — Je parle des jeunes qui ne veulent plus suivre un enseignement. Si l'on envisage la chose pour l'enseignement professionnel, il y aurait lieu d'amplifier le

nombre d'heures de cours et de présence dans les entreprises.

Ramener à l'école les jeunes démotivés à l'âge de 15 ou 16 ans, est une erreur. Mieux vaudrait déplacer le professeur vers eux, dans le milieu professionnel qui est le leur, selon le modèle allemand.

D'ailleurs la présence dans nos écoles de ces jeunes démotivés perturbe le climat scolaire. Tirons les conclusions de l'expérience manquée et inversons le processus. Amenons dans les entreprises les professeurs qui, pendant un jour ou deux, reprendront la scolarisation, la formation de base, et nous ferons ainsi œuvre plus utile.

Quant à l'enseignement professionnel, j'estime que nous devons nous orienter vers une forme d'alternance plus poussée. Dans l'état actuel de la formation, nous ne répondons pas à l'attente des employeurs; la formation en alternance apporterait un élément plus positif.

Monsieur le ministre, il y a urgence, et la charte présentée à grand renfort médiatique il y a environ un an n'a pas donné les résultats attendus.

Je peux vous suivre quant aux soucis que vous exprimez à l'égard de l'enseignement technique et professionnel car c'est une nécessité première.

Pour terminer, je voudrais vous demander de mettre fin à la sélection par l'échec et d'adopter plutôt une orientation positive. Nous aurons ainsi fait un pas dans la bonne direction, ce que, malheureusement, je n'ai pas perçu suffisamment dans les propos que vous avez tenus hier.

Mme la Présidente. — Chers collègues, nous interrompons ici nos travaux pour les reprendre à 14 heures 30. Nous entendrons donc à ce moment l'intervention de M. Simons et ensuite la réponse du ministre ainsi que les éventuelles répliques.

— *La séance est levée à 12 heures 55 m.*

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 heures 35.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Dallons, Yvon Harmegnies, Hasquin, Mme Lizin, M. Ylieff, en mission à l'étranger; MM. Busquin et Poncelet, retenus par d'autres devoirs; MM. Beaufays et Bertouille, empêchés; M. Dehousse, pour raisons de santé.

COMMUNICATION DE M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL

INTERPELLATIONS JOINTES :

— DE M. LIESENBORGHES A M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL, SUR « LES FINIS DE CARRIERE DANS L'ENSEIGNEMENT »

— DE M. LIESENBORGHES A M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL, SUR « LA CERTIFICATION AU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE »

Reprise de la discussion

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de la communication du ministre de l'Education et de l'Audiovisuel à laquelle sont jointes les interpellations de M. Liesenborghs.

La parole est à M. Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, monsieur le ministre, chers collègues, M. le ministre Mahoux a souligné l'importance de ce qui se passait dans le domaine audiovisuel sur le plan international.

Si nous relevons les aspects positifs, nous pouvons citer la participation de la RTBF à TV5, qui fonctionne très bien, ce dont nous pouvons la féliciter. Le développement de TV5-Afrique est tout aussi remarquable. Le service public remplit ici une véritable mission de télévision et contribue au développement de pays qui ne disposent pas des mêmes moyens que nous. Un récent reportage a encore montré la collaboration de TV5 avec des cinéastes du Sénégal.

De façon plus négative et toujours sur le plan international, parlons maintenant d'Arte. Que trouvons-nous dans les mesures actuellement proposées à la RTBF, lesquelles ont été suggérées, monsieur le ministre, par vos amis politiques au sein de cette institution? J'extrait des documents déposés lors de la discussion, et qui sont rarement remis en cause, les propositions suivantes à propos d'Arte 21 :

« Une révision très large du dispositif actuel par :

— la suppression des après-midi d'Arte 21 et le transfert des programmes concernés — émissions dialectales, éducatives, musicales, magazine Alice — sur la première chaîne;

— la reprise du signal de Strasbourg, via satellite, par les câblodistributeurs, quand il n'y a pas d'émission;

— la révision de nos accords avec la chaîne Arte, à savoir une diminution draconienne des moyens affectés aux soirées, ce qui équivaut en pratique à maintenir le paiement de notre cotisation jusqu'à février 1995, échéance du contrat non révisible; à réaliser les programmes déjà engagés budgétairement et à limiter les frais indirects qui y sont associés — on pouvait difficilement agir autrement; à cesser notre apport de services en frais indirects à la fin juin 1994. »

On nous a donc vendu un fromage : lorsqu'il fut question de supprimer Télé 21 pour mettre en place Arte 21, la promesse n'impliquait-elle pas l'introduction de nouveaux programmes au sein de la chaîne belge Arte 21, comportant force créations belges francophones? Nous n'aurons pas dû attendre longtemps pour constater que ce n'était que mensonges et que Arte 21 est pratiquement inexistante. Seule Arte subsiste et, comme le disait votre prédécesseur, M. Di Rupo, les téléspectateurs verront toujours cette chaîne. Cette dernière étant diffusée en Flandre et en Allemagne, ce serait un comble si elle ne l'était pas en Communauté française! Par contre, ce ne sera plus une chaîne belge avec participation de la France et de l'Allemagne. Elle redeviendra une chaîne franco-allemande. C'est donc un recul pour la création belge en matière audiovisuelle. Ceux qui ont cru à la parole de vos prédécesseurs en pensant qu'il s'agirait d'une façon de remplacer la défunte Télé 21 se sont fait avoir. Mais je pense qu'ils ne sont pas très nombreux à y avoir cru. Nous reviendrons sur ces paroles données par vos prédécesseurs socialistes et sur les mesures budgétaires qu'elles impliquent.

Dans le domaine international — lequel a toute votre faveur —, vous nous avez abondamment parlé de l'exception culturelle. Monsieur le ministre, vous savez comme moi qu'il n'y a pas d'exception culturelle. Ce n'est pas parce que des gens ont vu souffler un esprit de Mons ou parce que certains en parlent que l'exception culturelle existe. Les assertions n'ont peut-être pas besoin de preuve pour être démontrées. Vous disposez d'une administration tout à fait intéressante : la Communauté française. Dans le cadre du débat que nous tiendrons tout à l'heure sur les problèmes du GATT, de l'Europe et de la culture, Mme Lizin a déposé, comme moi, une résolution. Nous sommes tous deux arrivés à la conclusion, tout comme le service de M. Dehaybe, qu'il n'y a aucune exception cultu-

relle. Lorsque vous affirmez qu'une victoire a été remportée en la matière, ce n'est pas exact, et de plus ce n'est pas le bon débat. J'y reviendrai.

Voyons à présent l'analyse du CGRI sur les accords du GATT. Ce qui a été obtenu c'est « l'exclusion culturelle, à laquelle ont abouti les négociations. Il faut bien préciser toutefois que le GATT n'exclut véritablement aucun service. L'« exclusion » signifie uniquement qu'aucune offre de libéralisation immédiate n'est déposée par les partenaires. Plus techniquement, aucun sous-secteur n'est mentionné dans une grille d'entrée qui figure en annexe aux accords et qui ouvre l'accès aux marchés et accorde le bénéfice du traitement national. En d'autres termes encore, le secteur audiovisuel est inclus dans les accords généraux du GATT, dans la mesure où, ne bénéficiant d'aucun traitement particulier, il appartient à la catégorie des services et est donc soumis aux mêmes règles que tout autre service, mais il est bien exclu *de facto* de l'offre de libéralisation immédiate. Sa libéralisation ne sera donc que progressive. » Autrement dit, si le statu quo provisoire implique que, dans un premier temps, la loi de la jungle qui caractérise actuellement le marché de l'audiovisuel se prolonge, cette situation est susceptible d'évoluer ultérieurement par l'engagement d'ouvrir des négociations futures pour accroître le processus de libéralisation et donc non pour permettre à l'Europe de se défendre mais bien dans le sens que souhaitent les Américains. Ce sont vos services qui publient ces textes et qui ont fait une analyse juridique fondée sur les accords.

Evidemment, je ne vous en veux pas de ne pas avoir abouti à d'autres accords. Ce n'est pas vous qui avez négocié et, si cela avait été le cas, vous n'auriez pas été seul à ne pas aboutir. Par contre, tenter de nous faire croire qu'il y a exception culturelle et l'évoquer sans cesse — que ce soit vous personnellement, d'autres ou dans les messages royaux —, c'est aller contre la vérité. Aucune exception culturelle n'est prévue dans les accords du GATT.

On a fait beaucoup de bruit autour de tout cela. De plus, il faut rappeler que l'exception culturelle ne répond pas, comme telle, à l'envahissement des produits audiovisuels américains. Globalement, elle devrait signifier le respect des cultures diverses et leur non-assujettissement au pouvoir économique-financier. L'art n'est pas un marché, contrairement à ce que disait M. Janssens ce matin, même si les objectifs d'art peuvent en faire partie. Ce qui constitue le marché, ce n'est pas l'art, c'est l'objet qui résulte de la création artistique. En faisant cette distinction, nous voulons attirer l'attention sur le soutien à la création artistique.

Sauf à confondre sciemment exception culturelle et refus de la tutelle du marché audiovisuel américain, il n'y a aucune raison de se maquiller avec un alibi culturel pour refuser les séries et feuilletons américains sur nos chaînes européennes. L'enjeu économique qui justifie ce refus est acceptable tel quel. Sans quoi l'expression « exception culturelle » devient un symbole vidé de son contenu. Il y a alors danger de voir son sens même réduit.

Aussi la défense compréhensible des intérêts audiovisuels économiques de la Communauté française ne peut en rien justifier de parler, comme l'a fait Elio Di Rupo, d'exception culturelle entre la France et notre Communauté française. L'exception culturelle n'est pas un repli sur soi. Il faut bien savoir si on la définit comme un repli sur des particularismes ou comme une ouverture avec une dimension universaliste. Surtout, il doit être refusé d'élaborer une identité culturelle sur base d'une dimension romantique de la culture; on sait les dégâts que cela a causés, et cause encore aujourd'hui, à l'humanité.

Economiquement, les chiffres sont éloquentes : les films américains exportés dans l'Union européenne drainent

80 p.c. du public et de la recette des salles européennes. Par contre, les films produits par les pays de l'Union atteignent seulement 2 p.c. du public et des recettes des salles américaines. Cette différence justifie déjà une politique de discrimination positive. On connaît la situation dominante des *major companies* qui contrôlent les réseaux de distribution et de salles, même en Europe, l'Union européenne leur laissant toujours la faveur de leur union (UPI) pourtant contraire à l'esprit du Traité de Rome. Je vous ai déjà interrogé à ce sujet, tout comme votre prédécesseur d'ailleurs. Je vous répète ma question : allez-vous demander au ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de cette Communauté et des autres Communautés de ce pays, de même qu'au ministre qui nous représente au niveau européen, d'intervenir auprès des partenaires de l'Union européenne pour cesser l'octroi des avantages à UPI en matière de protection du cinéma américain au sein même de l'Europe? Je vous invite à vous renseigner sur le concret de ce dossier et à nous fournir une réponse le plus rapidement possible.

Le film américain commercial est un produit construit pour un public multinational; c'est un produit — redisons-le — et non une œuvre. Le moule dans lequel il est coulé est strict et se veut général : du prêt à diffuser partout.

Le film n'est pas seulement un produit de cinéma, il est aussi un produit de télévision. Il faut également souligner combien l'anglais devient une langue neutre passe-partout et combien les capitaux « neutres qui passent partout » achètent des télévisions dans des nouvelles démocraties européennes. Cela ne crée rien de neuf, cela aggrave la loi mortelle du marché.

Ces deux derniers points justifient l'organisation mondiale de promotion publicitaire aux montants parfois plus hauts que la valeur même du film.

Le film — enjeu tout à la fois économique et culturel par excellence —, par sa spécificité, justifie d'ailleurs d'être traité comme un produit — et parfois comme une création — différent.

Trois grandes différences existent :

— On ne consomme pas la substance matérielle du produit (ni au cinéma ni en télévision). La matrice, qui serait l'œuvre originale, ne bouge pas. Les copies sont multipliables pour presque rien et le produit de base ne cesse — malgré les ventes multiples — d'appartenir au producteur;

— Le bénéfice apporté par le cinéma ne dépend pas du nombre de films produits. Quelques films font pour l'année tout, ou presque tout, l'apport des bénéficiaires. D'ailleurs, selon la taille du marché visé (Etats-Unis, France ou Communauté française, par exemple), le film est d'office plus ou moins rentable. Ainsi, la Communauté française doit-elle produire un nombre de films minimum pour qu'il y ait émergence de réussites, tout en s'adressant pourtant à une zone fort restreinte;

— Le coût pour voir un film ne varie pas, au contraire de la place des spectacles de variétés, selon le cachet des artistes; il est donc cher de voir un film d'art et d'essai à la réalisation peu coûteuse. Si on va peu au cinéma, on en voudra pour son argent. Depuis, il y a dumping : on vend bon marché ce qui coûte cher.

Toutes ces constatations prouvent que le film, qui n'est pas nécessairement ici l'audiovisuel de création mais le produit commercial créé par l'industrie cinématographique, justifie une protection parce qu'il est envahissant dans les chiffres, parce qu'il est construit différemment et parce qu'il est un produit d'un autre type.

Cependant, ce n'est pas pour cette raison que l'on a besoin d'exception culturelle et encore moins de nous faire croire que l'on en a obtenu une, ce qui n'est pas le cas!

L'enjeu culturel est un enjeu de civilisation. C'est bien pourquoi je dis que la Communauté française et la France, c'est pareil; ou alors la Bourgogne n'est plus la France! Tout le monde a sa particularité culturelle. Les régions de France ont une particularité culturelle aussi importante que celle de notre Communauté française face à l'ensemble du monde francophone. C'est l'évidence. Nous parlons la même langue; nous regardons les mêmes films, nous avons les mêmes informations. Et chacun a sa spécificité. Nous, comme les autres, et pas plus que les autres. Il est vrai que nous avons certains éléments complémentaires: l'indépendance belge, notre Histoire liée à un autre peuple... Mais lorsqu'on considère l'éloignement des opinions publiques de Flandre et de Wallonie, notre spécificité se rapproche plus de la France que de la Flandre. Pour s'en persuader, il suffit de voir quelles chaînes de télévision les Belges francophones regardent. Les deux premières sont la RTBF et RTL-TVi, avec une audience de 23 p.c. et de 21 p.c. Viennent ensuite TF1 à 17 p.c., France 2 à 6 p.c., et France 3 à 6 p.c. également. En fait, si l'on additionne ces taux, on peut constater que les Belges regardent plus les télévisions françaises que la RTBF. Mais il est vrai, comme l'a déjà si bien dit M. Lucien Outers, que c'est un seul espace culturel, c'est l'espace culturel de la francophonie.

La télévision façonne ou éteint la civilisation, car elle est un puissant vecteur, nouveau et capital. Elle n'est ni neutre ni sans importance.

Par la place laissée aux séries américaines, la culture — au sens de civilisation, de norme de vie — américaine devient la norme de référence d'une multitude et fixe ainsi les aspirations et les sentiments.

Le rôle de l'audiovisuel, s'il n'est pas toujours d'éducation permanente — mission de service public — n'est pas quand même le recul de la formation générale?

Outre l'économie, et donc le travail et la création européens, l'enjeu de référence culturelle est essentiel. C'est ici et ici seulement que l'expression « exception culturelle » peut jouer à plein, si l'on n'a pas fait l'obstacle sur l'« exception économique » justifiable et sur la spécificité du film comme produit et même comme création.

Si les écologistes sont opposés au GATT, c'est pour toutes ces raisons-là. C'est pour le processus économique qu'implique le GATT en audiovisuel comme pour les matières textiles, la pêche et l'agriculture.

La victoire européenne du GATT — toute relative — ne peut nous faire oublier que si l'audiovisuel a été « exclu » des négociations, cela ne signifie pas que les règles générales du GATT — et surtout celle concernant les services, le GATS — ne lui soient pas applicables. Nous n'avons donc pas gagné du tout.

J'en viens maintenant à l'accord sur la propriété intellectuelle qui établit l'obligation de respecter la convention de Berne, sauf l'article *6bis* sur le droit moral, ce qui peut être dangereux. J'insiste toujours auprès de vous, qui êtes le défenseur des créateurs en audiovisuel de notre Communauté, sur cette exception qu'il faudra surveiller avec attention.

L'accord ne permet pas aux Etats-Unis de revendiquer les sommes perçues en Europe sur la copie privée. Heureusement. A l'heure où nous parlons de cela actuellement à la Chambre, cela aurait éteint beaucoup d'espérances pour les créateurs. Il faudra toutefois rester vigilants, car les Américains tenteront d'obtenir ces droits via l'Office mondial de la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, selon les dernières déclarations de Mickey Kantor, les Américains voudront très clairement revoir le statu quo apporté par les préaccords du GATT qui devront être signés dans les mois qui viennent à Marrakech. Il faudra être ferme. Nous n'avons pas gagné.

Je suis évidemment convaincu, tout comme vous le serez certainement, par la note juridique établie par les services du CGRI.

Donc, dans vos discussions internationales, il faudra tenir compte du fait qu'à part TV5, le bilan d'Arte 21 n'est pas positif par rapport à ce qui avait été promis lorsqu'on a décidé la fermeture de Télé 21.

En ce qui concerne l'exception culturelle, tout est fragile.

En ce qui concerne la RTBF, vous dites qu'elle est frappée de sinistrose. Il y a de quoi!

Quels sont les principes généraux proposés pour les réductions dont je parlais déjà tout à l'heure?

En ce qui concerne la première chaîne tout d'abord:

— Maintien des programmes et allocations pour:

(Information quotidienne (JT et un Journal à 18 h 30)

(Tranche 20-22 h 30, ni plus ni moins.

— Réduction limitée du budget achat de fictions, CCT, qui, pourtant, travaille fort bien avec Canal+: 208 millions en 1994 contre 212 en 1993, ce qui représente 3 000 francs la minute. Cette diminution ne suit pas l'indice des prix, ne suit pas l'indice Broadcast mais, de plus, elle augmente brutalement d'année en année, ce qui influencera considérablement les achats et la qualité des films que les auditeurs de la RTBF pourront voir.

Parallèlement au démarrage du journal de 18 h 30, la réduction de « L'hebdo » à 15 minutes sous forme de page spéciale intégrée dans le JT du dimanche midi, à partir du 28 mars.

— La suppression de l'émission « Scoubidou » par captation, aussi à partir du 28 mars.

— Un remodelage des cases culturelles du mardi, mercredi et dimanche à 22 h 30 en fonction des modifications concernant Arte 21, c'est-à-dire probablement la suppression de l'émission « Intérieur nuit ». Encore une magnifique émission de création qui disparaît. Et dire que Valmy Féaux nous disait il y a quelques années que nous avions besoin de la publicité, et que, grâce à elle, nous aurions plus de moyens! Cela se vérifie tous les jours avec les socialistes au pouvoir à la RTBF.

— Une meilleure maîtrise, sur un plan général, de nos coproductions en fiction et documentaires par la constitution de comités ad hoc, autant dire mise en commission de réductions budgétaires.

Enfin, en ce qui concerne Sports 21, une réduction, compte tenu notamment du Mondial, du budget et des directs sportifs qui passeront sur Eurosport. Par conséquent, fin de l'importance de Sports 21 pour retransmettre les images du Mondial.

Comment voulez-vous qu'avec tant d'initiatives positives prises par nos hauts responsables de la RTBF et du Gouvernement de la Communauté française, le personnel de la RTBF ne soit pas frappé de sinistrose?

Comment se concrétisent ces réductions si on intègre ces chiffres aux frais variables en télévision? Arte 21

-92 p.c.; Centre de Bruxelles -14,6 p.c.; Education permanente -12,2 p.c. pour une réduction générale de 7,6 p.c.

Qui en paie les frais: Arte 21, le Centre Bruxelles et l'Education permanente. Faut-il dire que les centres de Charleroi et de Liège sortent gagnants de ces modifications? Mamine Pirotte aura ce qu'elle veut et, à ce niveau, on peut à nouveau féliciter l'interventionnisme du parti socialiste sur les ondes.

Lors de l'émission «Les décodeurs de l'info» — émission drôle —, une blague amusante a été réalisée au sujet de la politisation qui existe à la RTBF.

Il existe, dans ce dossier, une politisation qui ne sera pas démentie par les nominations qui vont avoir lieu, et ce malgré l'avis de la Cour d'arbitrage qui demande clairement de ne pas politiser les nominations des responsables.

Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de sinistrose? On diminue les moyens, les propositions et les créations, on politise, mais on n'arrive pas à faire démarrer, c'est-à-dire à définir la mission essentielle. Comme vous avez dit que vous alliez le faire, nous vous attendons. Nous avons attendu M. Féaux, comme M. Anselme et M. Di Rupo, et sans arrêt, grâce à votre gentil président de commission, membre du parti socialiste à la Communauté française, notre proposition de décret a été reportée. Peut-être qu'un jour on compare notre proposition et votre projet! Si, d'aventure, vous nous présentez enfin ce projet, nous vous féliciterons. Comme disait M. Liesenborghs, soyons confiants. Nous voulons l'être ici aussi. Vous nous dites que vous nous apporterez les statuts sous peu. Nous attendrons donc comme nous avons attendu vos collègues, en espérant que cette fois sera la bonne.

Je ne crois pas qu'il faille parler autant de l'interactif. Entretenons-nous d'abord des émissions d'éducation permanente et non de l'interactif. Je ne sais pas si vous avez déjà vu les jeux interactifs sur France 2 — service public. Ils le méritent pourtant! On peut jouer, on peut gagner, mais c'est encore plus bête que le Lotto! Si c'est cela l'interactif, ce n'est vraiment pas intéressant. Par contre, l'éducation permanente, cela me paraît bien. On connaît l'impact de la publicité. On avait déjà le penseur, on a maintenant le micro-trottoir et plein de petites émissions de jeux auxquelles le public participe. Mais pour l'éducation permanente proprement dite, le budget a été réduit de 14 p.c. De nouveau, nous vous faisons confiance!

Vous nous dites que vous allez définir les missions, donner à l'éducation permanente les moyens nécessaires. Attendons l'avis du commissaire du Gouvernement auprès du conseil d'administration de la RTBF pour voir si les mauvaises mesures qui lui seront proposées vont être suivies ou pas. A ce moment-là, nous en reparlerons en connaissant la différence entre votre discours et la réalité des chiffres décidés avant votre arrivée.

Citons M. Delville qui s'y connaît très bien puisqu'il a travaillé au sein de la RTBF. Interrogé par Christine Simon, il dit: «Ce qui a fait culbuter les choses, c'est l'érosion de la dotation. Les deux années de non-indexation et la diminution de 250 millions de la dotation n'avaient pas été envisagées.» Comment voulez-vous qu'on vous fasse confiance? Lui-même a été surpris par le non-respect de la parole donnée par les ministres précédents, par le non-respect du décret qui prévoyait explicitement l'indexation et par la diminution brutale de 250 millions pour la RTBF.

Et la journaliste de poser cette question intéressante: «Les responsables politiques, M. Anselme en l'occurrence, n'ont pas tenu leurs engagements. Les futurs ministres de tutelle de la RTBF peuvent faire de même à l'égard du plan

Horizon 97...» Ce à quoi répond M. Delville: «(Soupir) Oui, mais le pouvoir politique s'est engagé. L'indexation est promise chaque année.»

Redites-le nous encore à la tribune, cela nous ferait plaisir de l'entendre une fois de plus: «Elle est vraiment promise chaque année et je ne serai pas comme M. Anselme, je ne reviendrai pas sur ma promesse», sans quoi, effectivement le déficit sera définitif. Si, chaque fois, on coupe l'enveloppe sans prévenir, cela va faire mal. D'ailleurs, cela a déjà fait mal.

C'est intéressant, c'est même édifiant. Comment faire confiance à ce Gouvernement, et plus précisément au ministre de l'Audiovisuel, d'autant que l'on sait mieux encore, depuis la nomination de M. Stalport, qui décide réellement? M. Di Rupo a tenté de nous faire croire qu'il ne s'agissait pas d'une nomination politique, ce en quoi il avait tort. Il était plus simple, plus franc de l'avouer. En tout cas, il est clair que c'est M. Busquin qui a pris la décision. Le lendemain du jour où M. Di Rupo a déclaré qu'il ignorait le nom de la personne qui allait être nommée et qu'il ne s'agissait pas d'une nomination politique, le journal *Le Soir* nous a appris la nomination de M. Stalport.

Je n'ai rien contre M. Stalport et je crois l'avoir dit clairement à ceux qui m'ont interrogé à ce sujet. A mon avis, c'est un bon dirigeant qui pourra peut-être faire de l'excellent travail, mais on sait tout aussi nettement qu'il hésite. C'est tout. L'appareil est clairement dirigé par M. Busquin, celui-ci l'a montré par la nomination de M. Stalport.

Et pour couronner le tout, chacun doit vous entendre dire que tout le monde doit travailler avec la RTBF: les télévisions locales et communautaires et RTL/TVi. Comment garder la spécificité du service public si tout le monde doit travailler avec la RTBF? Les télévisions locales et communautaires, à part quelques exceptions, donnent une demi-heure d'informations orientées politiquement par leur président; sans aucune création. Où est l'éducation permanente dans ces émissions? Certaines télévisions locales s'en préoccupent — je citerai celle de Tournai — mais ce n'est pas la majorité. Ce n'est d'ailleurs pas leur rôle. Leur mission est de réaliser quelque chose de plus, à côté de la RTBF, de plus pointu, et vous voulez toujours la collaboration!

M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel. — Monsieur Simons, vous devriez peut-être sortir de Bruxelles de temps en temps pour voir les émissions d'autres télévisions communautaires. Je ne partage d'ailleurs pas votre opinion en ce qui concerne Bruxelles. Voyez ce qui se passe dans les télévisions communautaires pour l'ensemble de la Communauté française. Cela vous permettrait d'avoir une bonne idée, à la fois de l'indépendance dans laquelle elles travaillent et de la nature des programmes qu'elles réalisent, particulièrement dans le secteur de l'éducation permanente.

M. Simons. — Je connais évidemment mieux celles de Bruxelles. Mais même si ces télévisions communautaires travaillent bien, ce n'est pas leur rôle de travailler avec la RTBF.

Elles ont un rôle spécifique qui est repris dans le décret. Il ne faut pas tout mélanger. Le plus grave, c'est que vous demandez éternellement de travailler avec RTL/TVi. C'est inacceptable pour nous. Nous voulons des synergies dans le service public de langue française: avec FR 3, avec France 2. Nous ne voulons pas de collaborations qui permettent à des firmes privées de ponctionner l'argent de la publicité de la RTBF, via l'accord de TVi. Nous soutenons le recours qui a été introduit par le vice-président

François Jongen à la RTBF contre cet accord auprès de la commission de l'Economie. Il y a clairement distorsion de concurrence. Les pressions exercées sur ce vice-président montrent clairement que ceux qui ont soutenu cet accord le sentent aujourd'hui fragile. Le conseil d'administration n'a-t-il pas demandé de revoir cet accord inique? Il ne faut évidemment pas aller trop vite, car il faut encore que l'argent arrive à RTL/TVi!

Nous ne sommes pas d'accord avec ce travail de collaboration. D'accord pour deux chaînes, mais il doit s'agir de deux chaînes avec leurs spécificités propres et sans collaborations entre elles.

J'en viens au statut. Monsieur le ministre, je vous rappelle ma proposition de décret. Vous étiez d'ailleurs présent en commission en qualité de parlementaire. Je n'ai aucun reproche à faire ni au parlementaire ni au nouveau ministre que vous êtes. Je pense que la RTBF s'efforce également de faire avancer le projet de décret. Il est urgentissime d'avoir un nouveau statut du personnel et un nouveau statut pour la Maison, sans quoi, tous les efforts fournis seront à l'eau.

Allez-vous enfin, après tant d'années, finaliser votre accord avec les amis du PSC? J'ai tendance à l'espérer. C'est tellement nécessaire pour la RTBF d'avoir un nouveau statut; c'est tellement nécessaire d'en parler le plus largement possible que j'ai envie d'espérer que vous déposiez enfin un projet pour voir les choses avancer, plutôt que de voir cette majorité bloquer les propositions Ducarme et Simons qui sont actuellement en commission. On ne peut discuter du fond de ces propositions tant que le Gouvernement n'aura pas déposé de texte.

Vous avez enfin abordé la question de la presse écrite, beaucoup trop brièvement d'ailleurs. Rien de neuf. Un vide significatif. Rien sur les critères démocratiques pour l'aide à la presse. Rien sur le rôle et le poids des sociétés de journalistes. Vous êtes bien le ministre de l'Audiovisuel, mais tellement peu celui de l'ensemble des médias! Vous êtes clairement le défenseur de ce que l'on appelle le « réalisme économique ». Je suis, quant à moi, d'abord celui de la « création audiovisuelle », de la démocratie en presse écrite et de l'accroissement de l'aide basée sur des critères démocratiques pour soutenir celle-ci. A cet égard, je vous invite à prendre connaissance de la proposition de décret à l'ordre du jour de notre commission.

Je soutiens très clairement les radios de création et non les capitaux des réseaux appartenant aux groupes multimédias. Je ne soutiens pas la politique qui a eu pour conséquence que l'état de fait s'est installé face à l'état de droit, que les réseaux ont pris possession des ondes et que maintenant seulement, sans pour autant contrôler réellement ceux-ci, vous allez modifier le décret. Lorsque M. Féaux a déposé son décret, nous avons demandé que celui-ci prévoie l'installation de réseaux. De toute façon, cette installation aura lieu. La meilleure manière d'instaurer un contrôle en la matière est d'accorder à ces réseaux une place juridique. A l'époque, on n'a pas voulu nous suivre. On a laissé certains réseaux prendre la place qu'ils convoitaient, en éliminant les plus faibles. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation de fait qu'il est pratiquement impossible de modifier. De plus, tout le monde sait que les réseaux seront répartis politiquement, tout le monde connaît les noms et les capitaux en jeu.

Nous avons entendu, monsieur le ministre, vos déclarations, fort semblables à celles de vos nombreux prédécesseurs. Notre politique est différente. Nous voulons combattre le poids déterminant de l'argent et placer la culture de création en première ligne. Nous ne sommes pas prêts à nous laisser aller, comme vous le disiez lors des Assises de l'audiovisuel de diffusion alternative à une « culture publi-

citaine ». Vous souvenez-vous d'avoir employé cette expression, monsieur le ministre, et d'avoir été hué à ce moment-là? Cela se trouve dans les comptes rendus. La « culture publicitaire » de Philippe Mahoux avait alors été lancée. Lorsque j'ai appris que vous aviez été nommé ministre de l'Audiovisuel, j'ai examiné tous les documents relatifs à cette question et je me suis rendu compte de la profondeur du projet culturel socialiste. Libre à vous de penser que c'est là la culture que les progressistes ont à défendre. Mais pour nous, ECOLO, c'est non! (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mahoux, ministre.

M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel. — Madame la Présidente, madame la présidente du Gouvernement de la Communauté française — puisque tel est bien le titre qui lui revient, à l'exclusion de tout autre —, chers collègues, M. Monfils a émis quelques réflexions à propos de la mobilité des ministres et du maintien des cabinets. Ma conception est la suivante: le ministre assume ses responsabilités, mais l'action politique relève d'un travail collectif. Vous avez déclaré hier, monsieur Monfils, que j'avais dit ce que l'on m'avait dit de dire. Cette forme de soumission n'entre pas dans mes habitudes même si, généralement, j'écoute et évalue avant de prendre position. Il me plaît vraiment de penser que nous sommes nombreux à pousser — tous ensemble parfois — le rocher de Sisyphe.

Cette pratique constitue, à mon sens, un des ciments de la société.

J'en viens à vos réflexions générales sur l'audiovisuel. Sur ce point, je répondrai également à M. Simons. Je pense qu'il est important de prévoir, dans des délais rapprochés et dans un esprit de nécessaire concertation, l'établissement d'un statut de la RTBF. Le problème n'est pas simple. Un des intervenants a fait allusion à une difficulté dont la nature serait d'ordre politique. Les différents groupes ne peuvent ignorer cette difficulté: le document devra à la fois mettre en avant l'autonomie de la RTBF, définir son statut de service public et, partant, établir un cahier des charges. A cet égard, monsieur Simons, je ne pense pas qu'un simple alignement de chiffres puisse permettre l'évaluation exacte de l'action d'éducation permanente d'un média. Il me paraît plus important d'envisager l'éducation permanente en termes horizontaux plutôt que verticaux. Autrement dit, il convient d'évaluer le contenu « éducation permanente » de chaque émission, quelle que soit la nature de cette dernière.

Le plan « Horizon 1997 » a également été évoqué. Ce plan doit permettre d'aboutir à l'équilibre budgétaire à la fin de l'année 1997. Il est exact que cette cible a suscité quelques hésitations. Le nombre de dépôts a dû être évalué. La TVA et sa récupération ont également soulevé quelques attermoissements. Ces deux problèmes sont réglés. Les difficultés sont néanmoins réelles. Etant bien informés, vous devez savoir que les recettes publicitaires ont chuté et que des mesures doivent effectivement être prises à la RTBF pour maintenir l'objectif d'équilibre budgétaire prévu pour fin 1997.

Cela étant, j'en arrive au problème de la chaîne Arte. Au cours des dix derniers jours, j'ai eu l'occasion de répondre à diverses interrogations. Je rappelle qu'il n'est pas question de supprimer Arte sur le câble, mais que les collaborations entre cette chaîne et la RTBF devront être redéfinies. Peut-être convient-il de faire des choix en termes de présence de la Communauté française sur le plan international, monsieur Simons.

Je vous remercie d'avoir souligné le travail que la RTBF peut réaliser à travers TV5-Québec et Europe. Dans ma déclaration, j'ai rappelé toute l'importance que j'accorde au développement de TV5-Afrique. Mes raisons sont certes personnelles mais elles me paraissent fondamentales pour la francophonie. Je répète que des choix budgétaires devront être opérés.

A toutes les remarques formulées à propos de la programmation, je répondrai que le problème est actuellement en cours de discussion. Dans le cadre de ce débat, je tiens à rappeler les responsabilités des diverses parties. La RTBF, son administrateur général et son conseil d'administration sont responsables des décisions qu'ils prennent. Je soulignerai toutefois l'importance que j'accorde aux problèmes culturels.

En ce qui concerne les informations régionales, je ne vois pas bien la contradiction entre les déclarations que j'ai faites à cette tribune en tant que parlementaire et les solutions qui sont envisagées, à savoir, ainsi que le Conseil unanime l'a souhaité, des émissions de télévision d'informations régionales à destination de l'ensemble des téléspectateurs de la Communauté française. Je ne vois pas en quoi une collaboration avec les télévisions communautaires dans un secteur peut-être sensible, puisqu'il touche à l'information, serait en contradiction avec ces objectifs.

Monsieur Simons, les télévisions communautaires ayant, tout comme la RTBF, une mission de service public, rien n'empêche une collaboration sur le contenu. Par ailleurs, la synergie entre la RTBF et RTL-TVi dont j'ai parlé hier concerne exclusivement les moyens techniques et la diffusion. J'ai en effet évoqué le maintien des spécificités et non des spécificités renforcées.

En ce qui concerne la contribution des télédistributeurs, nous en parlons depuis longtemps. Ceux-ci doivent apporter leur soutien à la création, mais ce soutien devrait être envisagé plus globalement : aide à la fois à la création et aux télévisions locales et communautaires. La négociation se poursuit.

En ce qui concerne les chaînes américaines, la seule tentative d'implantation, celle de TNT Cartoons, entre en contradiction avec la directive de télévision sans frontières. Une procédure d'appel est en cours et nous attendons la décision des tribunaux.

M. Simons. — Ce problème ne concerne pas la Communauté française puisque TNT Cartoon n'a investi qu'une zone de ce pays : Bruxelles. L'accès au câble à Bruxelles ne relève pas d'une compétence communautaire. La décision qui sera prise par les tribunaux ne concernera donc en rien la Communauté française, mais le Gouvernement fédéral et M. Dehousse en particulier. J'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi en commission de l'Economie qui traite précisément de cette question. TNT Cartoon n'a absolument rien à voir avec la Communauté française. Heureusement ! La législation qui a été prise empêche l'implantation de cette chaîne en Communauté française, sauf à Bruxelles. Ne faites pas peur lorsque ce n'est pas nécessaire !

M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel. — On serait tenté de dire que ces matières culturelles relèvent encore du pouvoir fédéral ?

M. Simons. — Heureusement !

M. Monfils. — C'est vous qui avez voté cette législation ! Nous, membres de l'opposition, contrairement aux

membres de la majorité, savons de quoi il s'agit. Ce problème est assez complexe !

M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel. — Vous parliez de l'exception culturelle, monsieur Simons. Je suis d'accord avec vous sur le fait que l'on n'en parle pas de manière claire et précise. Cependant, par rapport aux accords du GATT, on peut voir le problème comme un verre à moitié vide ou à moitié plein. Les Américains, favorables à l'inclusion de l'aspect culturel dans les accords du GATT, n'ont pas obtenu gain de cause. Vous avez parlé d'un moratoire. Nous devons mettre à profit la situation pour développer des productions à l'échelon européen.

Je vous signale d'ailleurs qu'à la fin de ce mois, je me trouverai à Berlin avec les ministres de la Culture de certains pays européens pour tenter de mettre en place, au niveau de l'Europe, des possibilités de productions.

En ce qui concerne les identités culturelles, monsieur Simons, vous semblez dire qu'à l'intérieur de la francophonie, soit elles n'existent pas, soit elles ne peuvent pas être prises en compte de manière spécifique. J'ai tendance à considérer que les cinémas québécois, suisse, français existent de manière spécifique tout comme le cinéma francophone en Afrique.

Dès lors, je pense que le cinéma belge doit aussi exister. Les exemples de ces derniers mois le prouvent. Dois-je ajouter, pour vous convaincre de mon absence de complexes en ce domaine, que j'ai largement apprécié le film « Daens » qui n'est pas véritablement une production de la Communauté française, mais une production belge ?

J'en viens au problème de l'éducation. M. Liesenborghs m'a largement interpellé concernant le passage par cycle. Ma réponse sera détaillée, non qu'il s'agisse du problème le plus important actuellement, mais parce que cette réforme constitue l'un des éléments éclairants d'une nouvelle politique pédagogique. J'ai insisté hier sur l'enseignement technique et professionnel. Le passage par cycle au cours du premier degré n'est pas sans influence sur la manière dont sera abordé l'enseignement technique et professionnel par les enfants sortant du premier degré. Il s'agit en fait d'un changement profond de mentalité. Vous demandez s'il s'agit d'une opération aux allures qualitatives dont on attend avant tout des économies. Vous avez répondu vous-même à cette question. La démonstration que vous faites du sérieux de l'opération rejoint tout à fait l'évocation que j'en ai faite hier. Comme vous, je pense que les formateurs sont en grande majorité à la fois compétents et enthousiastes. En outre, ils poursuivent leur propre formation pour ajuster sans cesse leurs interventions. L'apport des experts et des chercheurs est considérable. Toutes nos universités qui disposent de chercheurs de renommée internationale comme de Peretti et De Veloy, épaulent notre effort. Puis-je vous dire l'estime dans laquelle ils tiennent l'énergie et l'implication personnelle des formateurs sur le terrain ?

Monsieur Liesenborghs, plutôt qu'une réponse d'un ministre à un parlementaire de l'opposition, j'ai davantage l'impression de vous adresser pour l'instant l'écho de votre propre conviction. Que la diminution du redoublement génère des économies, qui s'en plaindrait ? Le Conseil de l'Education et de la Formation, dans le rapport qu'il m'a remis voici quelques jours, considère déjà que réduire le nombre de redoublements permettrait de réaliser une partie importante de l'objectif recherché en matière budgétaire. Cependant, dans mon chef, l'effet d'économie n'est qu'un effet supplémentaire, corollaire de l'effet premier qui est strictement pédagogique, donc humain et social. Je citerai encore le rapport du conseil : « Le redoublement est une

stratégie rudimentaire de gestion des difficultés d'apprentissage. Le redoublement est un pis-aller dont l'efficacité à long terme n'a jamais été démontrée. » Comme le Conseil de l'Éducation et de la Formation l'indique et selon vos affirmations, il aura d'abord fallu investir dans la formation avant de récolter les fruits de notre effort.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a proposé au Conseil de maintenir l'effort de 200 millions consenti pour la formation continuée. A mes yeux, cet effort devra d'ailleurs se poursuivre dans les prochaines années.

Vous avez raison d'évoquer des écoles qui connaissent de grandes difficultés et des conditions de travail déplorable. Sans être caricatural, on peut sans doute dire que c'est dans l'enseignement professionnel, et en particulier au second degré, que l'on rencontre le plus de situations tendues. Loin d'être une raison de ralentir les réformes, ce constat me pousse à en maintenir sereinement le cap. Pourquoi les conditions de travail sont-elles si mauvaises dans ces établissements ? Probablement pour des raisons diverses, dont certaines extérieures à l'école, comme les perspectives très sombres en matière d'emploi ou la détérioration du milieu de vie. Mais les enseignants nous disent que s'il n'y avait, en classe ou à l'atelier, que des élèves d'âge normal, cela ne serait pas pareil. Bref, ces écoles ont à gérer les effets ravageurs du redoublement, souvent générés dans d'autres établissements qui se sont débarrassés des élèves qui ne correspondaient pas au profil attendu. J'ai cité hier la différence statistique énorme existant entre la composition d'une classe d'enseignement général, où la majorité des élèves sont d'âge normal, et celle d'une classe de troisième professionnelle, où une grande partie des élèves accusent deux années de retard ou plus. Vous savez aussi bien que moi, et depuis plus longtemps sans doute, que l'adolescent qui arrive en classe professionnelle après avoir connu l'échec répété, a une image défavorisée de lui-même. Comment dès lors serait-il apte à faire confiance au monde scolaire qui, jusqu'ici, lui a essentiellement montré ses lacunes ?

En faisant l'acquisition de socles de compétences clairement définis et applicables à tous les établissements — l'objectif des équipes éducatives —, cette réforme entend susciter un véritable changement de culture scolaire. Il s'agit de mettre l'accent sur ce que l'élève sait, plutôt que sur ce qu'il ignore, et de lui indiquer clairement ce que l'on attend de lui, à savoir le bagage minimum garanti — pour reprendre votre expression — que l'école a pour mission de lui assurer.

Vous posez la question, non pas du report, mais de l'échelonnement de la réforme. Nous sommes ici face à une conception qui peut être divergente des mécanismes du changement et de la manière la plus adéquate de susciter de nouveaux comportements. Toute la conception pédagogique des socles de compétences se fonde sur l'idée que, pour apprendre, il faut faire. C'est en situation que l'apprentissage prend du sens. Nous le pensons pour les élèves; nous le pensons également pour les adultes. Nous pourrions certes organiser des colloques et attendre patiemment que tous les enseignants de toutes les écoles nous disent qu'ils sont prêts. Combien de temps faudra-t-il rester au bord de la piscine ? La tension bien réelle à laquelle vous avez fait écho, tension provoquée par le défi que nous avons lancé, est à mes yeux bien créatrice. Réfléchissons un instant. Depuis quand utilise-t-on le concept d'évaluation formative ? Depuis 1967. Combien de circulaires ont été établies depuis pour inciter à l'appliquer. Depuis combien d'années nos chercheurs dénoncent-ils notre triste record de redoublements et notre véritable obsession culturelle de l'échec ?

Il y a urgence. Depuis que le calendrier a été fixé, les enseignants du premier degré ne peuvent plus éluder la question. Or, chacun d'entre eux et toutes les équipes éducatives ont en main le succès de cette mutation. Nos formateurs les aident mais, en définitive, c'est dans chaque classe, en tant que groupe social, et face à chaque élève, en tant qu'individu, que la réforme se gagne et se gagnera. Cette réforme suppose une grande confiance dans les capacités de chaque enseignant.

Vous avez posé des questions très précises. Voici les réponses. Une circulaire est envoyée aujourd'hui à toutes les écoles de tous les réseaux.

Elle précise le calendrier relatif aux socles de compétences. La collecte des réactions à ce document sur la base d'un questionnaire commun à tous les réseaux est menée auprès des enseignants des établissements qui ont choisi la certification par cycle dès le 1^{er} septembre 1993.

De manière plus large, tous ceux qui ont montré, de quelque manière que ce soit, leur intérêt pour la question sont invités à enrichir le document de base par leurs suggestions constructives. La collecte des réactions sera clôturée au 31 mars 1994. L'ensemble des réactions sera analysé par des membres des groupes de travaux initiaux, concepteurs des documents de base. La version réaménagée du texte initial sera d'application pour tous à partir de septembre 1994. Elle sera susceptible d'adaptation après une nouvelle consultation.

La circulaire détaille la manière et les phases de la collecte et de la diffusion d'outils d'évaluation, en distinguant deux phases.

Première phase. Nous recenserons les outils existants : travaux de l'inspection, d'enseignants, de centres universitaires et d'enseignement supérieur pédagogique. Chaque réseau diffusera les documents les plus à même d'illustrer comment exercer des compétences transversales dans des activités disciplinaires, comment intégrer l'évaluation formative dans un processus d'apprentissage, comment procéder à des bilans intermédiaires par rapport aux socles de compétences. C'est un élément important car dans un passage par cycle, il faut des points de repères intermédiaires. Chaque réseau d'enseignement collecte l'information disponible et, dans un souci d'enrichissement réciproque, échange la documentation recueillie.

Deuxième phase : après la rédaction de la deuxième version des socles de compétences, des batteries de questions calibrées seront produites par des équipes d'enseignants, en collaboration avec l'inspection, les instituts supérieurs pédagogiques et les experts universitaires. Elles seront ensuite diffusées à titre d'exemple.

Notre objectif n'est en aucun cas d'instaurer une sorte de baccalauréat à la fin du premier degré, mais de constituer peu à peu une banque d'outils d'évaluation à valeur indicative, notamment pour renseigner l'enseignant sur les acquis enregistrés par ses élèves. Bref, le pilotage se fait en interréseaux.

Avec raison, vous indiquez la nécessité d'une socialisation de la réforme. Des associations de parents et des personnes-ressources extérieures ont reçu les documents relatifs aux socles de compétences. Nous avons déjà enregistré une première série de réactions. Ainsi, un groupe d'universitaire, associant des chercheurs de Mons, Liège et Namur, nous a fait parvenir des propositions extrêmement intéressantes à propos de l'implication des sciences dans l'acquisition des compétences transversales. Vous connaissez le rôle éminent que joue l'université de Bruxelles dans l'ensemble du processus. Je compte, en outre, diffuser très largement un fascicule d'information à destination du grand public, fin mars ou mi-avril.

Vous évoquez des budgets complémentaires. Il me semble qu'augmenter aujourd'hui le budget de la formation en cours de carrière serait une erreur. Le recrutement de formateurs d'adultes n'est pas si évident, et il faut éviter de se donner des moyens que l'on ne pourrait utiliser à bon escient. Savez-vous qu'en dehors de la formation spécifique du premier degré, pour le seul enseignement non confessionnel et sans tenir compte des formations propres aux réseaux près de 2 000 inscriptions ont déjà été enregistrées ?

Avant d'envisager cette nouvelle formule pour les deuxième et troisième degrés, il convient d'abord de vérifier l'impact du passage par cycle au premier degré, mais les principes généraux d'évaluation formative de l'école, d'une culture de la réussite devront y être insufflés.

La réforme n'est ni un rêve ni un cauchemar. Elle est, comme vous le dites, de la sueur pour tous, mais aussi l'occasion pour les enseignants de fournir un travail valorisant de création et d'imagination. Nous avons déterminé l'objectif. Les méthodes, les démarches concrètes à mettre en œuvre, c'est l'affaire des enseignants. Il serait illusoire de codifier par circulaire ce que chacun devra faire dans sa classe.

L'enseignant n'a pas un rôle d'exécutant de directives pédagogiques, mais un rôle de concepteur des procédures les plus efficaces pour conduire tous les élèves qui lui sont confiés à leur niveau de compétence le plus élevé possible. Cette responsabilité, cette liberté, fondent sa motivation et la dignité de sa fonction sociale.

MM. Liesenborghs et Hazette s'inquiètent de mon silence au sujet du financement. Je ne tiens pas à engager ce jour un débat budgétaire. Celui-ci interviendra prochainement lorsque, comme le Gouvernement s'y est engagé, notre Conseil se penchera sur le plan budgétaire pluriannuel en cours d'élaboration. La connaissance précise des perspectives, sans aucun doute difficile à l'aube de 1996, est nécessaire pour déterminer leur impact sur tous les secteurs relevant de la Communauté. Pour l'enseignement, l'avis du Conseil de l'enseignement et de la formation sera, à coup sûr, un élément de la réflexion qui fera l'objet d'un large débat en commission de l'Enseignement. Je ne vois à cet égard aucune objection à ce que votre commission entende les représentants du Conseil de l'enseignement et de la formation.

Au sujet d'une des pistes tracées par ce conseil, je voudrais signaler que des mesures visant à réduire l'écart entre les charges organiques et les charges budgétaires ont d'ores et déjà été élaborées.

— Un avant-projet réformant le régime des congés de maladie des enseignants est actuellement soumis à l'Inspection des finances.

— Un nouveau système de contrôle des absences sera opérationnel au 1^{er} juillet, car s'il est incontestable, comme le disait M. Liesenborghs, que beaucoup d'enseignants sont « usés », il est tout aussi indubitable qu'un certain nombre d'abus sont commis.

— Enfin, un assouplissement du système des titres et des fonctions devrait être finalisé sous peu, ce qui faciliterait la remise au travail des enseignants en disponibilité.

*M. Marc Harmegnies, vice-président,
prend la présidence de l'assemblée*

Une question m'a également été posée concernant la mobilité. Un avant-projet permettant l'affectation d'enseignants dans les services administratifs de la Communauté française est pratiquement achevé. J'insiste

toutefois sur le fait que le nombre de personnes concernées devra être limité, comme sont d'ailleurs limités les besoins en personnel administratif.

En outre, vous pouvez difficilement me demander, d'une part, que des mesures soient prises pour assurer l'équilibre financier dès 1996 et me suggérer, d'autre part, des dépenses nouvelles d'un volume non négligeable. Cette remarque vaut également pour vos suggestions visant à la valorisation barémique de la formation continuée, au rajustement du personnel enseignant et à l'adaptation des prestations des enseignants dans les écoles en difficulté.

Pour ce qui est de la décentralisation, je voudrais dire à M. Hazette qu'il est nécessaire d'interposer une sorte de tampon, qualifions-le ainsi, entre les ministres et les écoles de la Communauté française. Dans l'état actuel des textes, vous savez que la délégation à un organisme de compétences de pouvoir organisateur de l'enseignement de la Communauté exige le vote d'un décret à la majorité qualifiée. En attendant, le Gouvernement compte réorganiser le ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation dans cette optique.

M. Hazette. — Le Gouvernement est-il à la recherche de cette majorité qualifiée ? Entre-t-il dans ses intentions de créer un tel pouvoir tampon ?

M. Mahoux, ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel. — Comme je viens de le dire, il est indispensable d'interposer une sorte de tampon et j'ai cru comprendre en écoutant votre intervention, monsieur Hazette, que vous faisiez des propositions de majorité qualifiée à cet égard.

M. Hazette. — Vous devez savoir qu'au cours de la précédente législature, nous avons discuté d'une proposition de décret créant un conseil d'administration. Malheureusement, la formation à laquelle vous appartenez n'a pas abondé dans ce sens, et la proposition a été refusée. Je vous écoute avec ravissement. Les choses ont sans doute évolué. Peut-être le parti socialiste en vient-il maintenant à une autre conception, moins centralisatrice, moins dirigiste, de l'enseignement de la Communauté. Je suis tout heureux de l'entendre.

M. Mahoux, ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel. — Nous aurons certainement l'occasion d'en discuter, monsieur Hazette.

J'en viens maintenant au statut du personnel de l'enseignement subventionné officiel. Nous avons reçu, voici quelques jours, l'avis du Conseil d'État. Ce document, d'une soixantaine de pages, est actuellement analysé au sein de mes services. Les adaptations jugées nécessaires seront apportées en concertation avec les pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales, cela va de soi. Le dépôt du projet au Conseil de la Communauté française peut être envisagé au début du mois de mars.

Quant à la réinsertion scolaire, monsieur Liesenborghs, ce terme ne doit pas être pris dans un sens restrictif. L'objectif à poursuivre est celui de l'insertion sociale. Je crois d'ailleurs que vous avez repris une partie de phrase de ma déclaration d'hier. J'ai indiqué que ces mesures devaient s'inscrire dans une collaboration avec les autorités régionales et européennes, ainsi qu'avec le monde associatif.

M. Hazette a évoqué la nécessité de transférer tout l'enseignement fondamental officiel aux communes. J'y ai fait allusion hier et j'estime qu'il faut, au moins à titre d'exemple, prendre des décisions à court terme.

MM. Hazette et Liesenborghs soutiennent mes propositions relatives à l'enseignement technique et professionnel ou, en tout cas, partagent l'attachement que je lui porte. Je les en remercie. Toutefois, alors que M. Hazette insiste sur l'urgence, M. Liesenborghs insiste sur la nécessité de ne pas se précipiter. La proposition de M. Liesenborghs visant à faire réaliser une radioscopie de l'enseignement technique et professionnel est certes intéressante, mais il ne peut plus être question d'attendre une nouvelle étude pour avancer. Au cours des cinq dernières années, de multiples études de niveau universitaire ont été réalisées sur le sujet, en plus de celles que vous avez citées. Le groupe Synergie a réalisé « Enseignement technique et professionnel — Dynamique et perspectives » en 1992. L'université de Liège a produit le document : « Images des métiers techniques dans le milieu scolaire et chez les parents » en 1993.

Je suppose, monsieur Liesenborghs, que vous avez connaissance de l'ensemble de ces études, et je pourrais multiplier les exemples de contribution de l'université de Liège, de l'atelier marollien à Bruxelles, que vous connaissez bien, monsieur Liesenborghs, sans compter les analyses, réflexions, projets et expériences mis au point dans chacun des réseaux. D'autres études sont actuellement en cours, notamment sur l'insertion professionnelle.

Je ne puis suivre, par contre, l'idée de M. Hazette, visant à avancer à douze ans le moment du choix entre les formes d'enseignement, ce qui impliquerait, de manière très prématurée, une décision qui pourrait être contraignante. De nombreux experts en matière d'enseignement estiment au contraire qu'il faut retarder le moment des orientations, mais encore faut-il, et je rejoins tant M. Hazette que M. Liesenborghs, que l'orientation se fasse sur une base positive. Cela suppose un contact avec ce que vous avez appelé la « culture technique » pour tous les élèves et d'abord au premier degré de l'enseignement secondaire. Je partage votre avis sur la nécessité de revaloriser le geste technique dans l'enseignement primaire. Les programmes qui seront soumis à mon approbation par la commission créée à cet effet par le décret que je vais déposer sous peu devront en tenir compte.

M. Hazette. — J'ai attiré votre attention, monsieur le ministre, sur les expériences qui sont menées à l'athénée de Liège 1 et je voudrais y revenir. Vous devriez être attentif aux initiatives prises dans ce grand établissement de notre Communauté française en matière d'orientation des élèves vers les filières du premier degré. Elles sont du plus haut intérêt et ont, en tout cas, l'avantage d'éviter les pertes de temps au début de l'enseignement secondaire. Je veux bien qu'on ne recrée pas la première professionnelle. Mais à défaut de celle-ci, qui est une année d'accueil pour les enfants orientés vers cet enseignement, vous maintiendrez la sélection par l'échec et vous condamnez toujours l'enseignement professionnel à demeurer un dépôt.

M. Mahoux, ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel. — Le pari du passage par cycle est évidemment tout autre.

Je rejoins votre avis et votre affirmation, monsieur Hazette, sur la nécessité de pousser tous nos élèves à réaliser un effort. Sur ce point cependant, l'objectif qui doit être fixé à chacun ne consiste pas à faire mieux que tel ou tel, ce qui est de la compétition, parfois, dans toute son âpreté. Cette attitude n'a peut-être pas toutes les vertus pédagogiques que certains lui prêtent. Il convient simplement d'amener chaque élève à son plus haut niveau de compétence.

En ce qui concerne la formation en cours de carrière, je remercie tous les intervenants pour les louanges qu'ils adressent aux formateurs. J'ai noté avec beaucoup

d'attention les remarques de M. Hazette relatives à leur statut.

Quant au débat sur la certification des formations, ce que j'ai dit hier sur la collaboration avec la commission de l'Enseignement indique que je proposerai le large débat promis au moment du vote du décret.

Les puéricultrices ont évidemment un rôle déterminant. Dans les nouvelles conventions avec les Régions relatives aux agents contractuels subventionnés, et notamment dans le cadre du plan global, je veillerai à ce que leur nombre soit augmenté. Vous le savez, une réforme statutaire entraînerait la perte des moyens budgétaires fédéraux et régionaux les concernant. Ce ne serait pas sérieux de créer de faux espoirs en cette matière.

On m'a interrogé sur la formation en cours de carrière.

Dans l'enseignement fondamental, la formation en cours de carrière s'insérera dans le dispositif d'organisation mis en place. C'est le décret sur la promotion de l'école de la réussite. Un seul et même décret couvrira les deux matières évoquées. Il ne s'agira pas d'une refonte totale du système mis en place par le décret du 24 décembre 1990 qui a permis de répondre dans une large mesure aux besoins et aux attentes des équipes pédagogiques. Il importe à présent d'apporter des modifications jugées indispensables, en recentrant la formation sur les objectifs généraux et les priorités pédagogiques dont, par exemple, l'école de la réussite.

L'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans a été évoquée. Je pense effectivement que cette obligation — qui date de dix ans — doit être soumise à une évaluation. Je compte demander à une équipe interuniversitaire de procéder à cette étude. Je soumettrai son rapport à l'examen de votre commission du Conseil de la Communauté française.

M. Hazette. — Pouvez-vous nous donner un délai, monsieur le ministre ?

M. Mahoux, ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel. — Si une équipe interuniversitaire procède à cette évaluation, des choix devront être faits. Je pense que cela sera assez rapide. Nous disposons d'un recul de dix ans, et j'estime cette période suffisante pour mener à bien une étude sur ce problème délicat. De nombreuses opinions divergentes se font jour. En faisant appel à une telle équipe scientifique, nous disposerons de garanties quant à l'esprit d'objectivité dans lequel se déroulera le travail.

J'en viens à votre interpellation, monsieur Liesenborghs, concernant la fin de carrière. Il convient effectivement de reconnaître, comme je l'ai fait hier, que les propositions qui ont été faites jusqu'à maintenant n'ont pas atteint les objectifs espérés. Je vous soumettrai un tableau qui reprend, pour les quatre catégories proposées — séparément et pour les enseignements secondaire, fondamental, spécial et par réseau — le nombre de demandes satisfaisantes, soit 761 à ce jour, ce qui effectivement ne correspond pas aux projections. À cet égard, je voudrais d'ailleurs faire quelques observations.

Tout d'abord, c'est dans l'enseignement secondaire que le personnel enseignant manifeste le plus d'intérêt pour les mesures de fin de carrière : 89 p.c. des cas. En revanche, dans l'enseignement fondamental, où l'on dénombre pourtant plus de 25 000 enseignants, ces mesures ne recourent aucun succès ou très peu : 10 p.c. des cas. Dans tous les niveaux d'enseignement, c'est incontestablement l'enseignement libre, où l'information a — semble-t-il — été davantage relayée, qui présente le taux de demandes le plus élevé : 60 p.c. Le nombre de personnes ayant transformé — vous le verrez dans le document qui vous sera soumis —

une disponibilité résultant d'une perte d'emploi en une fin de carrière anticipée est à cet égard très significatif. Par ailleurs, c'est dans l'enseignement communal et provincial, et plus particulièrement dans la région liégeoise, que le plus grand nombre de personnes ayant offert leur emploi à une réaffectation ont pu être satisfaites. Cela s'explique en raison du nombre élevé de pertes d'emploi et de la diminution significative de personnel temporaire dans ce réseau d'enseignement. Dans l'enseignement spécial, le nombre de personnes concernées par une mesure de fin de carrière est dérisoire: 8 cas seulement.

Enfin, la formule classique de la mise en disponibilité précédant la retraite, qui existe depuis plusieurs années et qui a été améliorée par le décret du 15 juillet dernier, continue à bénéficier de la préférence des enseignants dans la mesure où c'est la seule formule qui a reçu des assurances formelles et écrites concernant l'incidence sur la pension.

Contrairement à vous, monsieur Liesenborghs, je pense qu'une meilleure information doit être assurée en ce qui concerne les mesures proposées. Les dispositions relatives aux fins de carrière et notamment aux modalités d'application ont été diffusées fort tard après la rentrée scolaire. Par conséquent, je suis d'avis qu'il faudra attendre une année supplémentaire pour juger de l'opportunité et de l'efficacité des mesures prises. Une vaste opération de sensibilisation et d'information s'appuyant sur des indications essentiellement pratiques, en y incluant surtout l'incidence en matière de pension, qui est un élément sensible, sera mise en place au cours du deuxième trimestre de cette année.

Je suis également d'avis qu'il faudra lever toute ambiguïté en ce qui concerne la revalorisation de ces années de disponibilité dans le régime des pensions. Quelques craintes ont été soulevées par rapport au projet du ministre Willockx en matière de pensions; le ministre a déjà été contacté de manière officielle et le sera maintenant de manière officielle afin d'obtenir toutes garanties pour les enseignants qui seraient d'accord d'adapter l'une des quatre mesures et, plus particulièrement les deuxième, troisième et quatrième.

Par ailleurs, il entre dans mes intentions d'apporter quelques mesures d'assouplissement au système mis en place, en encourageant notamment le passage d'une disponibilité partielle à une disponibilité totale quand l'occasion s'en présente. Ainsi, les membres du personnel qui bénéficient actuellement d'une fin de carrière anticipée à mi-temps pourraient, l'an prochain, convertir cette mesure en disponibilité totale, avec 75 p.c. du traitement, à condition d'être remplacés par une ou plusieurs personnes en disponibilité par suppression d'emploi pour la demi-charge qui leur reste. Le nombre de personnes subissant une réduction de charge est beaucoup plus important que le nombre de personnes en perte totale d'emploi et, par conséquent, les possibilités de réaffectation s'en trouvent sensiblement accrues.

Telles sont les réponses que je voulais apporter à vos interventions. Il y a effectivement du pain sur la planche! Un travail important a été largement initié; il sera poursuivi.

Je compte faire part, de manière très régulière, de l'avancement des projets au Conseil de la Communauté française et je réaffirme la promesse que je vous faisais hier dans ma déclaration d'associer au maximum votre commission aux travaux en cours. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

*Mme Corbisier-Hagon, Présidente,
représide l'assemblée*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Monfils.

M. Monfils. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, le ministre Mahoux étant nouveau, il est parfois un peu hésitant. Je le comprends. Je tiens à le rassurer tout de suite: même si ses réponses n'ont pas toujours été d'une précision absolue, — ainsi que l'ont montré les différentes interventions de mon collègue M. Hazette —, cela ne portera nullement à conséquence. En effet, les maîtres de Namur ont vidé la Communauté française. Par conséquent, nos débats sont tout à fait académiques, mais surtout confidentiels.

La valeur ou l'insuffisance des propos tenus ici n'aura pas une portée essentielle à l'extérieur.

Mais enfin, indépendamment de la forme, je voudrais revenir sur deux ou trois points de la déclaration du ministre Mahoux.

Tout d'abord, il conviendrait de savoir ce qu'il compte faire du rocher de Sisyphe. Je suis persuadé qu'un jour, il lui retombera sur le nez.

Qu'il pense pouvoir agir en concertation avec son cabinet ministériel est également son problème. Qu'il se méfie toutefois des cabinets qui sont, comme la langue d'Esope, la meilleure et la pire des choses. Qu'il demande donc à certains de ses collègues ce qui s'est passé lorsque, d'aventure, on a laissé la bride sur le cou au cabinet ministériel! Mais ceci est une autre histoire.

Plus sérieusement, je suis toujours étonné d'entendre un ministre socialiste, utiliser à la tribune les mots « concertation », « collaboration », « symbiose », « consultation », ...

Il est vrai que vous aimez le peuple, mais il faut avouer que le peuple ne vous aime pas beaucoup. En tout cas, si j'en juge d'après les sondages, tous les gouvernements actuels — fédéral, régional et communautaire — n'ont plus la majorité.

Indépendamment de cela, monsieur Mahoux, lorsque vous dites, à propos de l'audiovisuel en général et de la RTBF en particulier, que la concertation est une chose nécessaire et sérieuse, je dois vous répondre que vous n'arrêtez pas de concerter! Cela dure depuis trois ans! Cela a d'ailleurs commencé à l'initiative de M. Anselme. Ce dernier annonçait en effet: « Nous allons faire un nouveau statut et je concerte. » Ensuite, M. Di Rupo a dépensé 20 millions pour consulter. Maintenant, c'est fini. Vous disposez de documents et vous nous dites que la concertation est nécessaire. Tout cela est bien, mais quand allons-nous passer à l'acte? Il en va en politique comme en amour. C'est très bien de tourner autour du sujet, mais à un moment donné, il faut plonger.

Je me demande quand même quel jour, à quelle heure, à quelle époque et dans quel mois vous allez décider au sein de ce Gouvernement.

Nous savons bien que l'opposition peut éventuellement émettre des suggestions, mais que, parfois, la majorité décide politiquement d'imposer son point de vue.

C'est le jeu démocratique. Mais on vous demande quand même de nous présenter un jour un projet. Que l'on cesse de monter à la tribune en entendant des déclarations qui n'en sont pas et qui répètent exactement ce que l'on dit depuis trois ans. Soumettez-nous donc un projet. Que l'on se compte et qu'on avance!

Tout le monde estime — nous aussi — qu'il faut maintenant changer les règles du jeu dans le secteur audiovisuel parce que les choses ont évolué. Revenez donc avec un projet. Vous connaissez la matière maintenant.

Vous disposez d'un conseil consultatif, dont vous avez revu les trois quarts des membres au sein des carrefours, tant aux niveaux national et communautaire qu'au niveau des diverses provinces. Vous avez donc rencontré tout le monde. Que vous faut-il de plus ?

On pourrait évidemment interroger les passants de la rue de la Loi sur ce qu'ils pensent de l'audiovisuel. Mais je me demande vraiment si c'est bien ce qu'il faut faire. Retournez dans votre cabinet. Voyez vos amis politiques et présentez un projet. Si j'osais, je vous conseillerais d'écouter les arguments de l'opposition s'ils sont bons.

En tout cas, en tant que chef de groupe, je ne ferai pas ce que certains chefs de groupe socialistes ont fait lorsque j'étais aux affaires, à savoir bloquer pendant des mois, par des discours sans fin, le vote du décret sur l'audiovisuel. Je le répète, l'opposition s'est exprimée clairement en cette matière: on dépose les amendements, on passe aux votes.

Voilà la meilleure manière d'agir, mais cessons de dire qu'il faut rencontrer tout le monde. Evidemment, tous les deux mois, on change. M. Stalport est nouveau, certes, mais il va dit-on avec le conseil d'administration et vous-même désigner des directeurs.

On n'en sortira pas.

Je vous demande simplement d'avancer. C'est justement l'honneur de ce Conseil de Communauté de voter des décrets sérieux dans des domaines dans lesquels tout le monde reconnaît qu'il est urgent de légiférer.

Vous dites que toutes les ressources publicitaires sont en diminution. Vous savez bien, monsieur le ministre, que la RTBF n'est pas une île déserte. Nous sommes le fruit de la conjoncture économique et quand tout va mal du côté belge, lorsque même les «cigarettes» font faillite, il ne faut pas s'étonner de voir les recettes publicitaires décroître en Communauté française et à la RTBF.

M. Di Rupo dit que cela n'ira pas et qu'il faudra aller au-delà du plan 97. Vous dites qu'il faut appliquer le plan; donc, tout va bien. Accordez vos violons et faites-nous connaître les mesures que vous prenez.

En ce qui concerne Arte, nous vous demandions aussi une décision. Je sais bien qu'en francophonie on peut se demander s'il ne faut pas privilégier TV5 en Europe de l'Est, par exemple en Roumanie — qui a adhéré, il y a deux ans, au sommet de Chaillot, à la conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements ayant le français en partage — ou en Bulgarie qui vient d'y adhérer, lors du sommet de l'île Maurice.

Tout cela est connu des parlementaires qui s'intéressent un tant soit peu aux problèmes francophones. Quand allez-vous décider? On peut évidemment en discuter, soit vous nous dites que vous laissez tomber Arte pour conquérir l'Europe de l'Est, soit vous nous dites que vous préférez forcer la RTBF. Tout ce que nous voulons, c'est qu'une décision soit prise.

En ce qui concerne le régional, vous ne m'avez pas répondu.

Je n'ai pas dit que votre texte était contradictoire, j'ai dit qu'il ne répondait pas à cette question très simple: va-t-on ou non faire appliquer par la RTBF l'avis unanime voté par l'ensemble des représentants parlementaires, majorité et opposition réunies ?

J'ai ajouté que le débat sur les télévisions communautaires est différent. Je sais que vous êtes un homme qui s'intéresse aux télévisions communautaires. Si vous avez lu nos discours vous avez pu constater que depuis un certain nombre d'années nous avons évolué et que nous ne sommes

pas opposés par principe aux télévisions communautaires. Mais cela n'a rien à voir avec le point de savoir si oui ou non il y aura ou non une émission régionale du style «Antenne Soir» à la RTBF.

Sur l'enseignement, M. Hazette est intervenu à plusieurs reprises. Je n'y reviendrai donc pas. Je dirai seulement quelques mots en ce qui concerne deux points fondamentaux. Tout d'abord, l'avenir de l'enseignement officiel via ces fameuses sociétés mixtes, qui sont loin d'être des sociétés-bidon, créées sous le précédent Gouvernement, ou le précédent avatar du Gouvernement PS-PSC. Nous ne savons toujours pas ce qui va se passer dans les prochains mois. Notre inquiétude vis-à-vis de l'avenir de l'enseignement officiel reste fondée.

En ce qui concerne le financement, pas un mot sur les voies et moyens, sur une possibilité de refinancement futur de la Communauté, sur des mesures permettant de faire concorder les moyens financiers de la Communauté française avec la situation des différents secteurs. Ce n'est pas en l'an 2000, ni en 1999 ni même en 1998 mais en 1996 déjà, monsieur le ministre Mahoux, qu'il n'y aura plus d'argent à la Communauté! Nous l'avons répété pendant un an et demi et on nous a ri au nez. Vos prédécesseurs, M. Di Rupo en tête, reconnaissent aujourd'hui — relisez les textes — *urbi et orbi* que le 1^{er} janvier 1996 — donc dans moins de deux ans — il y aura plus de 20 milliards de déficit en dépenses courantes à la Communauté française sur 200 milliards. Cette situation est extrêmement préoccupante. Par l'accélération terrible de l'utilisation des 40 milliards provenant de la Région wallonne en trois ans et non en quatre, il ne vous reste qu'un an et huit mois pour prendre les mesures qui pourront porter effet éventuel au 1^{er} janvier 1996 et empêcher que la Communauté française soit en faillite. A moins que la politique de la terre brûlée soit pratiquée par le PS et que l'ensemble de votre parti attende tranquillement l'échec de la Communauté française pour dire: «Madame se meurt, madame est morte, enterrons-la, changeons le système, transférons l'enseignement à la Région wallonne et à la Région bruxelloise.» Le reste suivra sans la moindre difficulté. N'en parlons plus et arrivons enfin à ce que veut l'axe Dehousse-Happart, à savoir la régionalisation de la Belgique avec la suppression définitive de la Communauté française. C'est le pari que fait le PS. Dans les mois qui viennent, nous verrons s'il en sera réellement ainsi.

Finalement, monsieur le ministre Mahoux, vous êtes tranquille. Vous avez passé votre premier examen avec satisfaction. Mais ce n'est pas votre examen qui nous intéresse, mais le sort de la Communauté française qui, à chaque fois, est recalée, à cause des sombres desseins de votre propre majorité. (*Applaudissements sur les bancs PRL et FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, chers collègues, le ministre Mahoux a été plus complet sur l'enseignement que sur l'audiovisuel, à croire qu'il connaît mieux ce dossier que l'autre ou que ses conseillers ont été plus prolixes pour l'un d'eux.

Vous nous avez apporté beaucoup de réponses et je vous en remercie.

Je soulignerai brièvement que le calendrier que vous avez cité, et qui est loin d'être complet, est très serré. Nous veillerons à ce qu'il soit respecté.

Hier, je vous interrogeais sur une promesse faite par M. Di Rupo. Vous nous avez assuré, avec parfois des dates très précises à l'appui, que des documents et des circulaires

seraient envoyés, que des initiatives seraient prises, etc. Très bien. Il faudra s'y tenir, et comptez sur nous pour vous le rappeler.

En matière de fin de carrière, je me réjouis que vous ne mettiez pas le dossier au frigo. Je suis inquiet que vous vous accordiez encore une année pour constater un résultat qui, à mon avis, sera le même qu'aujourd'hui. Il n'empêche, vous avez apporté une série de précisions utiles.

En matière de certification, je vous répète fermement que si vous embarquez toutes les écoles — et en particulier celles qui ont manifesté un refus —, dans l'opération l'année prochaine, et si vous ne prenez pas des décisions énergiques, donc douloureuses, pour que quelque chose de neuf se passe dans ces écoles, vous trompez les enfants. Vous leur certifiez une réussite qu'ils n'atteindront pas et vous détournez ainsi le projet de son objectif.

Au niveau des précisions, un élément m'a déçu dans votre réponse. Alors que votre première intervention dans *Le Soir* soulignait que des situations inégales justifiaient des traitements inégaux, voilà une situation concrète où j'attendais que vous annonciez un traitement énergétique et inégal, où je vous avais tendu la perche: le fameux article 16 du décret de juillet 1992. Je ne vous ai pas entendu parler de cet article 16. Peut-être qu'une fois de plus, le président de la Chambre, M. Charlier, Mme de T'Serclaes, notre Présidente devront aller vous rencontrer dans votre cabinet et vous supplier de mettre enfin cet article à exécution. C'est grave, monsieur le ministre. Nous avons voté une loi dont un article prévoit un soutien spécifique à des écoles. Deux ans et demi après ce vote, nous sommes toujours sans arrêtés d'exécution.

Pour le reste, vous n'avez pas reparlé des rythmes. Je vous rappelle que, pour l'école fondamentale, M. Hazette et moi-même, nous vous avons fait des propositions concrètes: l'action doit avoir lieu dès le mois de septembre 1994. Autrement, vous reprendrez la tradition de votre prédécesseur: de belles paroles, alors que ce sont des actes que nous attendons de vous.

En ce qui concerne l'école maternelle, nous n'insisterons jamais assez sur le statut des puéricultrices.

Quant à la formation des formateurs, vous avez reconnu vous-même que nous manquions de formateurs. C'est ainsi que vous justifiez le maintien d'un budget insuffisant pour l'année prochaine! Mais alors, prenez une initiative pour former des formateurs d'adultes. C'est un besoin à l'horizon 2000, à l'horizon 2005, à l'horizon 2010 étant donné les réformes qui vont devoir être mises en route.

En ce qui concerne la radioscopie dans l'enseignement technique et professionnel, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je connais bien tous ces rapports. Je les ai lus attentivement. Parfois même, j'y ai participé. Il faut qu'un groupe d'experts en fasse la synthèse parce que ces rapports ne disent pas tous la même chose. D'autant plus qu'il faudra y ajouter — n'en déplaie à M. Hazette — les avis très divergents de l'Union wallonne des entreprises et de quelques autres signataires de cette fameuse charte de l'alternance, bâclée, signée avec précipitation. Le chanoine Baudouin bat toujours sa coulpe d'avoir signé ce document. Si je parle de la fin de l'année civile 1994, c'est que je souhaite disposer d'un travail sérieux. Il ne s'agit pas de refaire tout le travail, mais il faut élaborer une synthèse des propositions. Ce délai me paraît réaliste.

Cela n'exclut pas du tout de faire des expériences dès la rentrée de septembre 1994.

J'en arrive au financement. M. Monfils l'a répété après M. Hazette et moi-même: nous attendons de vous un débat

sérieux et ouvert. Vous nous avez dit que vous parleriez en commission du document du Conseil de l'éducation et de la formation. Beaucoup ont sans doute reçu ce document par des voies privilégiées. Mais selon moi, il serait normal que ce type de document soit transmis par vos soins aux parlementaires. De plus, nous devrions avoir la possibilité de rencontrer M. Martou dans les plus brefs délais, à savoir dès la fin de ce mois. En effet, il semblerait que ce soit lui le président du Conseil de l'Éducation et de la Formation. J'étais persuadé qu'en réalité, c'était M. Krupa, mais apparemment, celui-ci ne serait plus en odeur de sainteté dans la famille socialiste... Mais qu'il s'agisse de M. Martou, de M. Krupa — ou des deux! — nous l'attendons pour discuter sérieusement de ce financement et de ce plan pluriannuel. J'imagine, monsieur le ministre, que vous serez accompagné de M. Tomas, ministre du Budget, et de la ministre-présidente et, pourquoi pas, du sémillant M. Lebrun!

PROPOSITIONS DE MOTION

Dépôt

Mme la Présidente. — En conclusion de la communication du ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel, deux propositions de motion ont été déposées.

L'une, motivée, signée par MM. Monfils, Hazette et Duquesne, est libellée comme suit:

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu la communication du ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel, M. Mahoux,

Condamne l'attitude des partis de la majorité, spécialement du PS qui, en changeant continuellement les ministres de la Communauté française, rendent impossible la poursuite de toute politique cohérente dans le secteur de l'audiovisuel, de la culture et de l'enseignement,

Regrette que les projets annoncés par le ministre de l'Audiovisuel ne soient que la répétition des promesses faites par le Gouvernement de la Communauté française il y a deux ans, promesses qui n'ont pas été concrétisées,

Dénonce l'immobilisme du Gouvernement dans les projets importants qu'attend le secteur audiovisuel, notamment le statut de la RTBF et les radios libres,

S'inquiète de l'absence de perspectives crédibles pour l'enseignement, sur les plans de son financement, de l'avenir de ses personnels et de son indispensable amélioration qualitative pour offrir aux jeunes des chances réelles d'emploi fondées sur la qualification,

S'indigne devant l'absence de réponse du Gouvernement de la Communauté française à la question des problèmes financiers qui seront posés à la Communauté française à brève échéance, difficultés financières qui sont dues à la façon scandaleusement maladroite dont le PS et le PSC ont négocié la loi de financement. »

L'autre, pure et simple, signée par M. Janssens et Mme de T'Serclaes, est libellée comme suit:

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu la communication de M. Mahoux, ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel, contenant les lignes directrices de son action,

Ayant entendu les interventions des membres de l'assemblée et les réponses faites à celles-ci par le ministre,

Passé à l'ordre du jour. »

PROJETS DE MOTION

Dépôt

Mme la Présidente. — En conclusion de l'interpellation de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « la certification au premier degré de l'enseignement secondaire », deux projets de motion ont été déposés.

L'une, motivée, signée par MM. Simons et Snappe, est libellée comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « la certification au premier degré de l'enseignement secondaire »,

et la réponse du ministre,

Constatant que le ministre n'a pas évoqué l'élaboration pourtant nécessaire d'un statut de l'enseignement officiel subventionné,

Constatant, par ailleurs, qu'il a passé sous silence la problématique du refinancement,

Attendu que seule une perspective pluriannuelle permet d'aborder ce débat correctement,

Demande au Gouvernement de s'engager à :

indiquer au plus vite les étapes du travail devant suivre l'avis remis par le Conseil de l'Education et de la Formation en matière d'économies budgétaires et d'investissement dans l'enseignement,

établir, sur base d'une large consultation, un plan pluriannuel de (re)-financement de l'enseignement partant des besoins,

déposer rapidement un projet de décret sur le statut pour le personnel de l'enseignement officiel subventionné. »

L'autre, pure et simple, signée par M. Janssens et Mme de T'Serclaes, est libellée comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Liesenborghs sur « la certification au premier degré de l'enseignement secondaire » et la réponse du ministre de l'Education et de l'Audiovisuel,

Passe à l'ordre du jour. »

Nous procéderons à 16 heures 50 au vote sur ces motions.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modifications

Mme la Présidente. — Le bureau a été saisi de nombreuses demandes de modifications en commission.

Ces changements seront mis en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

PROPOSITION DE DECRET INSTITUANT UN PRIX DU CONSEIL EN VUE DE RECOMPENSER UNE ŒUVRE ORIGINALE D'UN JEUNE ARTISTE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

Le rapporteur, M. Detienne, se réfère à son rapport.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Examen et vote des amendements et articles

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte sur lequel la commission s'est prononcée.

Article 1^{er}. Il est institué un prix annuel du Conseil de la Communauté française en vue de récompenser une œuvre originale d'un jeune artiste de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques.

Ce prix est attribué successivement, suivant une rotation de cinq années, aux disciplines suivantes : dessin et photographie, sculpture, peinture, tapisserie et art textile, gravure et céramique.

— Adopté.

Art. 2. Le montant du prix s'élève à 150 000 francs. Il est divisible en deux prix de 75 000 francs quand le prix est attribué dans le domaine d'une part du dessin et de la photographie et d'autre part de la gravure et de la céramique.

Hormis pour la sculpture, la tapisserie et l'art textile, la propriété de l'œuvre est acquise au Conseil de la Communauté française qui est tenu de l'exposer dans ses locaux ou dans les locaux d'une institution ou d'un musée de la Communauté française. Les modalités d'acquisition de l'œuvre primée en sculpture et en tapisserie et art textile seront fixées par le règlement du prix.

L'auteur de l'œuvre primée garde sur son œuvre ses droits d'auteur et de suite tels qu'ils sont protégés par la loi. Toutefois, le Conseil de la Communauté française acquiert le droit de reproduire l'œuvre primée.

Le jury ne peut décerner le prix à une œuvre précédemment couronnée par un autre prix.

Mme la Présidente. — A cet article, l'amendement suivant a été déposé par M. Mayeur et consorts.

« Au 3^e alinéa, insérer in fine la phrase suivante :

« Toutefois, le Conseil de la Communauté française obtient le droit non exclusif et gratuit de reproduire l'œuvre primée à l'occasion de l'accomplissement de ses missions en matière d'information et de promotion. »

Cet amendement étant en fait déposé par l'ensemble des groupes du Conseil, je vous propose de voter par assis et levé. (*Assentiment.*)

— L'amendement, mis aux voix par assis et levé, est adopté.

Mme la Présidente. — Je mets aux voix l'article 2 ainsi amendé.

— Adopté.

Art. 3. Les œuvres soumises au jury doivent avoir été créées par des artistes de moins de trente-trois ans appartenant à la Communauté française de Belgique.

— Adopté.

Art. 4. Ce prix est décerné par un jury composé :

1^o de membres du Conseil, à raison d'un membre désigné par chaque groupe politique reconnu;

2^o de deux membres choisis en son sein par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique;

3^o de deux membres choisis par le bureau du Conseil en raison de leur compétence reconnue dans la discipline dans laquelle le prix est attribué ou de leur appartenance au corps enseignant des établissements d'enseignement artistique dans la Communauté;

4^o de deux membres choisis par le bureau en raison de leur collaboration à la presse écrite ou audiovisuelle en qualité de critiques d'art ou de journalistes spécialisés dans le domaine des arts plastiques.

Le jury est présidé par le président du Conseil de la Communauté française ou un membre du bureau, celui-ci a voix délibérative.

Le bureau veille au remplacement du ou des membres du jury avec le ou lesquels des candidats ont soit un lien de parenté soit de subordination.

Le jury ne peut siéger valablement qu'en présence de la majorité de ses membres.

Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue des voix. Si aucune majorité ne se dégage après le 3^e tour de scrutin, le jury peut décider de ne pas attribuer de prix.

— Adopté.

Art. 5. La désignation des membres du jury est communiquée, chaque année, au Conseil de la Communauté française pour le 1^{er} février au plus tard.

Le jury commence ses travaux au plus tard le 15 mars. Il est convoqué par son président.

Les œuvres doivent être déposées au Conseil de la Communauté française avant le 1^{er} mars de l'année d'attribution du prix.

— Adopté.

Art. 6. Le jury arrête son règlement qui doit être approuvé par le bureau du Conseil de la Communauté française.

— Adopté.

Art. 7. Le prix est remis à l'occasion de la célébration de la fête de la Communauté française.

Le bureau du Conseil de la Communauté française arrête la date ultime de désignation du lauréat en vue de permettre l'organisation adéquate de la fête de la Commu-

nauté française et il arrête la manière dont la décision du jury est communiquée au public.

— Adopté.

Art. 8. Le crédit budgétaire relatif au prix décerné par le Conseil de la Communauté française est inscrit au budget de fonctionnement du Conseil.

— Adopté.

Disposition transitoire

Art. 9. En 1994, le prix sera attribué au plus tard le 31 décembre 1994.

Les dispositions prévues à l'article 5 seront adaptées en fonction de la date de l'adoption en séance publique de la présente proposition de décret et en tous cas dans le courant du premier semestre 1994.

— Adopté.

Mme la Présidente. — Nous voterons tout à l'heure sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A PROMOUVOIR LA COOPERATION CULTURELLE AVEC LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Discussion

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

Je vous en donne lecture :

« Considérant la politique extérieure de la Communauté française, accordant la priorité dans ses relations bilatérales aux régimes démocratiques respectueux des droits de l'homme,

Considérant les déclarations du ministre ayant les relations extérieures dans ses attributions, confirmant ces priorités politiques dans le cadre de nos relations avec les pays du Sud, lors de la discussion du rapport du CGRI :

« En évoquant ces pays, comment passer sous silence le fait que des atteintes inacceptables aux droits fondamentaux de la personne humaine et à la démocratie continuent de s'y produire? Le cas du Burundi en est un récent et dramatique exemple. Dès lors, toute notre responsabilité doit tendre à soutenir l'effort de démocratisation de ces pays, y compris en agissant chez nous contre les tentations de repli qui visent à rompre la solidarité sans laquelle il n'y aura pas de démocratie. »

Considérant que le peuple malgache a mené à terme un processus démocratique :

— en adoptant par référendum une nouvelle constitution démocratique le 19 août 1992;

— en élisant au suffrage universel le nouveau président de la République le 10 février 1993 et la Chambre des représentants le 16 juin 1993,

Considérant le fonctionnement démocratique de ces nouvelles institutions,

Considérant par ailleurs une large égalité entre les hommes et les femmes malgaches, tant en droit que dans les

faits, ceci devant être considéré notamment comme un indice de démocratie,

Considérant la libération des prisonniers d'opinions incarcérés sous le régime précédent et le respect des libertés fondamentales par le nouveau régime,

Considérant que culture et formation sont à la fois ferments et garants de la pérennité des régimes démocratiques,

Considérant que la langue et la culture française font partie de la tradition de Madagascar qui fut colonie française jusqu'en 1958,

Considérant qu'il convient d'aider et de soutenir de façon urgente et efficace les régimes démocratiques qui voient le jour dans les pays en voie de développement et en particulier en Afrique,

Considérant toutefois qu'il ne faut pas pour autant procéder à une politique de saupoudrage des moyens du CGRI,

Le Conseil de la Communauté française demande au ministre ayant les relations extérieures dans ses compétences de veiller :

— à soutenir particulièrement dans les instances internationales dont la Communauté française est membre, toute initiative de coopération avec la république de Madagascar.»

La discussion est ouverte.

Le rapporteur, M. Borremans, se réfère à son rapport.

La parole est à M. Viseur.

M. Viseur. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, la résolution qui vous est proposée aujourd'hui pour un accord de coopération culturelle avec Madagascar n'est pas exactement celle que j'avais déposée. Je dois même dire qu'elle a été vidée d'une partie non négligeable de sa substance.

En effet, la proposition d'origine recommandait au Gouvernement de conclure un accord bilatéral de coopération culturelle entre la Communauté française de Belgique et la République de Madagascar. Cette recommandation n'avait rien de farfelu au vu des déclarations du Gouvernement qui veut privilégier les relations avec les régimes respectueux des droits de l'homme, avec les régimes démocratiques, etc. On connaît le discours!

Le régime politique de Madagascar, en effet, est un des rares régimes africains qui soit sorti sans violence exagérée de l'impasse où l'avait conduit la deuxième république, d'obédience marxiste. Il y eut toutefois quelques manifestations réprimées brutalement, mais sans dégénérer dans le bain de sang généralisé comme on l'a vu ailleurs en Afrique. La transition vers la démocratie, malgré l'existence de dix-huit ethnies différentes sur un territoire de la dimension de la France plus le Benelux, s'est faite selon un processus que, globalement, je peux qualifier de satisfaisant : ratification d'une Constitution, élection au suffrage universel d'un président de la République et d'un Parlement en présence d'observateurs étrangers, dont certains membres de cette assemblée, et désignation d'un Premier ministre.

Madagascar mérite de ce fait une large reconnaissance et un soutien international si on ne veut pas courir la risque de voir la situation se dégrader à la manière du Burundi, notamment. Cela me semblait une leçon à tirer de l'histoire immédiate.

Mais comme il y a une marge de la théorie à la pratique et de la coupe aux lèvres, il m'a bien fallu constater que les

discours sont les discours et qu'au vu des accords antérieurs du CGRI, au vu du réalisme diplomatique, au vu des contraintes budgétaires, ils se dégonflaient comme ballon de baudruche.

Un accord de coopération bilatéral s'avérait impossible et il ne convenait pas d'en donner l'illusion.

Au total, la résolution soumise à votre approbation aujourd'hui recommande seulement au Gouvernement de soutenir particulièrement les projets de la République de Madagascar dans les forums internationaux et a complètement abandonné l'ambition de conclure un traité bilatéral de coopération culturelle avec ce pays qui est pourtant de culture profondément francophone.

Malgré cela, je ne suis pas totalement mécontent qu'elle soit soumise aujourd'hui au vote de cette assemblée. D'abord parce qu'un accord de coopération bilatéral entre Madagascar et notre Communauté eut été forcément d'ambition modérée, vu nos moyens. La perte concrète est donc probablement mineure. Ensuite et surtout parce qu'il me semble qu'il convient d'abord de sortir Madagascar de l'isolement diplomatique où l'a plongé une quinzaine d'années de régime totalitaire, prioritairement orienté vers les régimes de l'Est européen. Le vote d'aujourd'hui est en soi une reconnaissance des qualités démocratique du régime actuel.

Au travers de mes contacts et de mes lectures, je constate, en effet, que ce pays dont on ne parlait plus guère depuis de nombreuses années recommence à susciter l'intérêt, tant sur le plan économique que sur les plans politique, diplomatique, touristique ou tout simplement géographique.

On reparle de Madagascar, et si j'ai pu contribuer à cet objectif modeste, c'est quand même déjà un acquis. Rien n'est plus terrible que l'oubli!

Aussi, je ne doute pas que vous voterez le projet de résolution et, si possible, comme en commission, c'est-à-dire à l'unanimité.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Monfils.

M. Monfils. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, le groupe PRL votera évidemment la résolution, là n'est pas le problème. Cependant, ainsi que l'ont constaté certains collègues en commission, on ne peut multiplier les relations bilatérales et les accords culturels sous peine de ne pouvoir consentir que des dépenses de quelques centaines de milliers de francs, ce qui ne rimerait à rien.

Cela étant, nous savons, bien sûr, que Madagascar vient d'être frappé par un nouveau fléau naturel, en l'espèce un cyclone qui a ravagé une partie de l'île. La solution à ces problèmes réels et dramatiques posés à un pays ayant, selon l'expression, le français en partage et faisant partie de l'ensemble des 47 pays francophones, doit se trouver également au niveau des efforts engagés notamment via l'Agence de Coopération culturelle et technique, pour laquelle la Communauté française cotise pour un montant de 95 à 100 millions. Cela implique que l'on doit faire des choix en fonction d'un certain nombre de pays du sud. Les pays du sud les plus dramatiquement touchés par un certain nombre de fléaux — c'est le cas actuellement pour Madagascar — doivent être aidés prioritairement. C'est à ce niveau, entre autres, qu'on peut trouver une solution aux problèmes réels rencontrés par ce pays.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lebrun, ministre.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. — Madame la Présidente, je remercie M. Viseur d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur ce grand pays qu'est Madagascar, pays francophone par excellence.

Comme M. Monfils l'a signalé, il est important pour notre Communauté de resserrer les accords culturels en fonction des pays dans lesquels nous pouvons avoir un impact important.

Notre Gouvernement a entrepris un effort en ce sens depuis trois ans déjà.

La piste évoquée par la résolution, qui est de favoriser Madagascar dans le cadre des accords multilatéraux que nous avons signés, notamment via l'outil technique que constitue l'ACCT, est pour Madagascar une sorte de reconnaissance des efforts accomplis et pour la Communauté française, qui est le troisième bailleur de fonds de l'ACCT, une manière de rendre hommage à ce peuple dont le régime est en voie de démocratisation.

Mme la Présidente. — Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close.

Nous voterons dans quelques instants sur cette proposition de résolution.

Je vous propose d'interrompre ici nos travaux pour procéder aux votes prévus à 16 heures 30. (*Assentiment.*)

PROPOSITION DE DECRET INSTITUANT UN PRIX DU CONSEIL EN VUE DE RECOMPENSER UNE ŒUVRE ORIGINALE D'UN JEUNE ARTISTE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES

Vote nominatif sur l'ensemble

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

84 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement de la Communauté.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Barzin, Baudson, Belot, Biefnot, Borremans, W. Burgeon, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Cheron, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Dallons, Daras, de Clippele, Defeyt, Mme De Galan, MM. Dehousse, Dejonckheere, de Seny, Désir, Detienne, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Draps, G. Dufour, Duquesne, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hazette, Henneuse, Henry, Hiance, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liesenborghs, Mahoux, Maingain, Mairesse, Marchal, Matagne, Mayeur, Meesters, Minet, Monfils, Moraël, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Pierard, Poty, Santkin, Sénéca, Simonet, Simons, Snappe, Mme Spaak, MM. Taminiaux, Thissen, Tomas, Vaes, Viseur, Walry, Winkel et Wintgens.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A PROMOUVOIR LA COOPERATION CULTURELLE AVEC LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Vote nominatif

Mme la Présidente. — Nous votons sur l'ensemble de la proposition de résolution.

— Il est procédé au vote nominatif.

87 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, la résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance à la ministre-présidente du Gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Barzin, Baudson, Belot, Biefnot, Borremans, W. Burgeon, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Cheron, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Dallons, Daras, de Clippele, Defeyt, Mme De Galan, MM. Dehousse, Dejonckheere, Delizée, de Seny, Désir, Detienne, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Draps, G. Dufour, Duquesne, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gilles, Gol, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hazette, Henneuse, Henry, Hiance, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Liesenborghs, Mahoux, Maingain, Mairesse, Marchal, Matagne, Mayeur, Meesters, Minet, Monfils, Moraël, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Pierard, Poty, Santkin, Sénéca, Simonet, Simons, Snappe, Mme Spaak, MM. Taminiaux, Thissen, Tomas, Vaes, Viseur, Walry, Winkel et Wintgens.

INTERPELLATION DE M. LIESENBORGHES AU MINISTRE MAHOUX SUR «LA CERTIFICATION AU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE»

Vote nominatif sur les motions

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur les projets de motion déposés en conclusion de la communication de M. le ministre Mahoux.

Je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par M. Janssens et Mme de T'Serclaes.

— Il est procédé au vote nominatif.

87 membres ont pris part au vote.

59 membres ont répondu oui.

27 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, ce projet de motion est adopté.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Baudson, Belot, Biefnot, Borremans, W. Burgeon, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mmes Corbisier, De Galan, MM.

Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Eerdekens, Féaux, Flagothier, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mayeur, Minet, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Santkin, Sénéca, Taminiaux, Thissen, Tomas, Walry et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Barzin, Cheron, Dallons, Daras, Defeyt, Dejonckheere, Désir, Detienne, Draps, G. Dufour, Duquesne, Gol, Hazette, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Morael, Pierard, Simonet, Simons, Snappe, Mme Spaak, MM. Vaes, Viseur et Winkel.

S'est abstenu :

M. de Clippele.

Mme la Présidente. — M. de Clippele est prié de faire connaître le motif de son abstention.

M. de Clippele. — J'ai pairé avec M. Pouillet, madame la Présidente.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre, concernant la certification au premier degré de l'enseignement secondaire.

Deux projets de motion ont été déposés.

Je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme de T'Serclaes et M. Janssens.

— Il est procédé au vote nominatif.

87 membres ont pris part au vote.

59 membres ont répondu oui.

26 membres ont répondu non.

2 membres se sont abstenus.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Baudson, Belot, Biefnot, Borremans, W. Burgeon, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coème, Collart, Collignon, Mmes Corbisier, De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Eerdekens, Féaux, Flagothier, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mayeur, Minet, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Santkin, Sénéca, Taminiaux, Thissen, Tomas, Walry et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Barzin, Cheron, Dallons, Daras, Defeyt, Dejonckheere, Désir, Detienne, Draps, G. Dufour, Duquesne, Gol, Hazette, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Morael, Pierard, Simonet, Snappe, Mme Spaak, MM. Vaes, Viseur et Winkel.

Se sont abstenus :

MM. de Clippele et Simons.

M. Urbain. — Madame la Présidente, j'ai voté chaque fois, par erreur, de la place de M. Dehousse.

Mme la Présidente. — Il en est pris acte.

Le motif d'abstention de M. de Clippele a été enregistré.

La parole est à M. Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, je constate que pour ce vote comme pour le précédent la majorité n'est pas en nombre. Cinquante neuf personnes accordent leur confiance au Gouvernement qui a changé d'équipe aujourd'hui. Le quorum n'est donc pas atteint.

Pour de petits projets, passe encore, mais ne pas être en nombre le jour où l'on accorde la confiance à un nouveau Gouvernement, en raison de la venue d'un nouveau ministre qui détient deux tiers du budget, c'est un fait exceptionnel qui mérite d'être souligné.

Mme la Présidente. — Monsieur Simons, vous avez le droit d'émettre une opinion. Je dirai simplement que nous ne votons pas la confiance puisqu'il s'agissait de la communication d'un membre du Gouvernement. Mettons les choses au point.

POURSUITE A CHARGE DE MEMBRES DU CONSEIL (à huis clos)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion des rapports relatifs à des poursuites à charge de membres du Conseil.

En application de l'article 30 du règlement et sur avis unanime de la conférence des présidents, je propose que le Conseil se réunisse à présent à huis clos, mais que soient autorisés d'assister à nos débats M. Soumeryn-Schmit, conseiller au service de la séance, et deux techniciens qui assureront le suivi technique de la séance. Ce fonctionnaire ainsi que les techniciens ont prêté serment entre mes mains.

Le greffier assistera de droit à notre réunion, conformément à l'article 69, paragraphe 7, du règlement.

A l'exception des membres du Conseil et des personnes que je viens de citer, j'invite toutes les autres personnes à quitter la salle et les tribunes.

— *La séance publique est suspendue à 16 heures 40.*

Le Conseil se constitue en comité secret.

La séance publique est reprise à 17 heures 05.

Mme la Présidente. — Le Conseil, conformément aux conclusions du rapport 144, 1993-1994, n° 1 a décidé, pour le membre intéressé, de confirmer en tous ses éléments la décision arrêtée par la Chambre des représentants le 15 octobre 1992. Cette conclusion a été prise à l'unanimité. Ensuite, le Conseil, conformément aux conclusions du rapport 145, 1993-1994, n° 1 a décidé la levée de l'immunité parlementaire du membre intéressé, étant entendu que cette levée implique l'autorisation d'accomplir tout acte d'instruction qui s'impose, à l'exclusion de la délivrance d'un mandat d'arrêt et des réquisitions finales du ministère public. L'activité parlementaire de l'intéressé ne peut être entravée par ces devoirs judiciaires. Cette décision a été prise à l'unanimité des membres présents.

Enfin, le Conseil, conformément aux conclusions du rapport 146, 1993-1994, n° 1 a décidé de lever l'immunité

parlementaire du membre intéressé, étant entendu que cette levée implique l'autorisation d'accomplir tout acte d'instruction qui s'impose, à l'exclusion de la délivrance d'un mandat d'arrêt et des réquisitions finales du ministère public. L'activité parlementaire de l'intéressé ne peut être entravée par ces devoirs judiciaires. Cette décision a été prise à l'unanimité des membres présents.

Je communiquerai les décisions du Conseil de la Communauté française au procureur général concerné.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'INFORMATION DU CITOYEN SUR L'EUROPE ET SUR LES POSITIONS ADOPTEES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE AU SEIN DES DIFFERENTS CONSEILS DES MINISTRES EUROPEENS

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'INFORMATION DU CITOYEN SUR L'EUROPE ET LE GATT

Discussion conjointe

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion conjointe des propositions de résolution.

Je vous donne lecture du texte adopté par la commission.

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant la volonté de rendre le citoyen conscient des enjeux actuels et futurs de la construction européenne;

Vu les rapports préparatoires à la résolution de la Chambre de représentants;

Considérant l'exigence d'une reconnaissance effective de la spécificité culturelle;

Considérant le protocole d'accord TRIP'S et l'importance du droit moral des auteurs;

Considérant les articles 128 et 146 du Traité sur l'Union européenne;

Décide

1. D'inviter le Gouvernement de la Communauté française à présenter au Conseil l'ensemble des positions qu'il a adoptées au sein des différents conseils des ministres européens; un exposé particulier sera présenté par le Gouvernement de la Communauté française sur les positions défendues afin de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la culture européenne, notamment l'audiovisuel.

Ce débat aura d'abord lieu au sein de la commission des Relations internationales à laquelle seront invités les parlementaires européens francophones belges. Il soulignera l'action de la Communauté européenne au sein de la Communauté française de Belgique. Il évaluera la situation des productions culturelles européennes et francophones au sein du Grand Marché.

2. De demander à la conférence interministérielle des relations extérieures de garantir la prise en compte, la promotion et le développement des enjeux culturels, cinématographiques et audiovisuels qui concernent directement la Communauté française dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

3. D'inviter le ministre des Relations internationales à présenter annuellement, en commission des Relations internationales, un rapport sur la mise en œuvre du Traité de Maastricht et d'organiser ensuite un débat en séance publique.

Ce débat auquel une importante publicité devra être assurée aura notamment pour but:

— De mettre en exergue l'action et les implications de la Communauté européenne dans les matières relevant des compétences de la Communauté française de Belgique;

— De mettre en évidence, pour ce qui concerne plus particulièrement la Communauté française, le rapport annuel que le Gouvernement fédéral aura fait élaborer sur l'état de l'opinion publique de notre pays vis-à-vis du processus d'intégration européenne;

— De faire le point sur les actions entreprises en matière d'information européenne et notamment sur la diffusion du matériel pédagogique existant;

— De discuter des projets d'actions visant une meilleure information du citoyen sur l'Europe.

4. D'inviter les ministres, ayant en charge l'enseignement, à mettre sur pied une politique structurelle d'information en matière européenne dans les écoles visant à rendre les jeunes conscients des enjeux actuels et futurs de la construction européenne.»

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Janssens, rapporteur.

M. Janssens. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, votre commission des Relations internationales avait à l'ordre du jour de sa réunion du 13 janvier dernier l'examen de la proposition de résolution de Mme Lizin et consorts relative à l'information du citoyen sur l'Europe et les positions adoptées par le Gouvernement de la Communauté française au sein des différents conseils des ministres européens et celle déposée par MM. Simons et Dallons, relative à l'information du citoyen sur l'Europe et le GATT.

Les auteurs et les commissaires se sont rapidement mis d'accord sur le fait que ces deux textes avaient, pour une part très importante, la même motivation et les mêmes objectifs. Ils ont donc décidé de les examiner conjointement, de prendre comme texte de référence la résolution de Mme Lizin et consorts et de transformer certains points de la proposition Simons et Dallons en propositions d'amendements, afin d'aboutir à un texte de consensus.

C'est ce texte de consensus qui a été adopté à l'unanimité par votre commission en sa séance du 27 janvier.

Mme Lizin a relevé tout d'abord les objectifs essentiels de sa proposition, à savoir:

— Informer le citoyen par une publicité adéquate des enjeux de la construction européenne;

— Associer l'Assemblée parlementaire de la Communauté française à la politique européenne;

— Contribuer à la défense de notre spécificité culturelle, notamment dans le domaine audiovisuel;

— Assurer une information et une sensibilisation des jeunes aux enjeux de la construction européenne.

M. Simons, quant à lui, a resitué sa proposition et a défendu ses amendements dans le contexte général des

Accords du GATT, et plus particulièrement du volet « TRIP'S », en français ADPIC, c'est-à-dire « Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ».

La proposition de Mme Lizin et consorts a, dès lors, été complétée comme suit par les amendements de M. Simons, qui furent tous adoptés à l'unanimité.

1. Un considérant concernant le protocole d'accord ADPIC et l'importance du droit moral des auteurs a été ajouté;

2. la Présidence belge étant terminée et les accords du GATT étant signés, la résolution a été actualisée, notamment par l'introduction d'une référence à l'article 128 du Traité sur l'Union européenne;

3. Enfin, un autre considérant, justifié par les rapports existant entre l'audiovisuel et le GATT, figurant notamment dans l'article 2 de cet accord portant sur l'exigence d'une reconnaissance effective de la spécificité culturelle, a été ajouté.

*M. Hazette, vice-président,
prend la présidence de l'assemblée*

Dans le contexte des accords, notamment de l'article 2 et de l'article 19 du titre « Libéralisation progressive », M. Simons a déposé un amendement créant un nouveau point 2 dans le texte proposé par Mme Lizin. Ce point vise à « demander à la conférence ministérielle des relations extérieures de garantir la prise en compte, la promotion et le développement des enjeux culturels, cinématographiques et audiovisuels qui concernent directement la Communauté française dans le cadre de la mise en œuvre du GATT ».

En ce qui concerne l'autre objectif de la proposition de résolution — l'information du citoyen sur l'Europe —, la phrase de la résolution de Mme Lizin « ce débat qui devrait être télévisé... » a été remplacée par « ce débat auquel une importante publicité devra être assurée... », la commission demandant à la conférence des présidents d'apprécier les modalités les plus adéquates de cette publicité.

Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, comme je vous l'avais dit d'emblée, la résolution telle qu'amendée a été adoptée à l'unanimité des membres présents. Il appartient maintenant à l'assemblée plénière de se prononcer. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, en tant que rapporteuse à la Chambre d'une résolution émanant du Comité d'avis des questions européennes sur l'information du citoyen en matière européenne, je me réjouis du fait que notre Conseil ait pris la relève de la Chambre pour ce qui concerne ces compétences.

A quelques mois des élections européennes, il était évidemment plus que temps de mieux informer le citoyen sur les enjeux de l'Europe. Dans le cadre de nos compétences, je pense qu'il était heureux que la Communauté française saisisse cette occasion.

M. le Président. — Si plus personne ne demande la parole, la discussion conjointe est close.

Nous voterons ultérieurement sur ces propositions de résolution.

QUESTIONS ORALES

(Art. 64 du règlement)

QUESTION ORALE DE M. MAINGAIN A M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL, CONCERNANT « L'APPLICATION DE LA REFORME DE L'ORTHOGRAPHE DANS L'ENSEIGNEMENT EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE »

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour poser sa question.

M. Maingain. — Monsieur le Président, sous le titre « Où en sont les rectifications orthographiques ? », le Conseil international de la langue française, présidé par l'éminent professeur André Goosse et dont le siège est à Paris, a établi un document de synthèse faisant le point sur l'application des rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française — conseil institué auprès du président de la République — et publiées, faut-il le rappeler, au Journal officiel de la République française, le 6 décembre 1990.

Mon intervention s'inspire largement de ce document de synthèse.

Pour rappel, l'Académie française a approuvé ces rectifications à l'unanimité le 3 mai 1990, moyennant quelques amendements et après deux séances de discussion dans sa Commission du dictionnaire. Le 17 janvier 1991, l'Académie a confirmé cette approbation, mais elle a souhaité que les recommandations « ne soient pas mises en application par voie impérative ».

Le premier volume, paru à la fin de 1992, de la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie et les deux fascicules suivants — datés du 22 mai et du 20 octobre 1993 — reprennent, de façon systématique, les rectifications du Conseil supérieur. Ces rectifications sont présentées, les unes, comme étant imposées, les autres comme étant permises, voire recommandées.

Selon le document du Conseil international de la langue française auquel je me réfère, on peut distinguer trois catégories.

Première catégorie, l'Académie a inscrit, à titre définitif, les modifications qui visaient principalement à harmoniser l'accentuation de certains mots, tels allègement, allègrement, etc., avec leur prononciation habituelle; cela inclut notamment les futurs et les conditionnels du type céder. D'autres propositions du Conseil supérieur sont également acceptées sans discussion: un essuie-main, des essuie-mains; un essuie-pied, des essuie-pieds; des barmans; des cherrys; un confetti, des confettis, etc. Les noms d'origine étrangère prennent « s » au pluriel.

Dans tous ces cas, puisque l'on considère l'Académie comme l'autorité en matière d'orthographe, les formes nouvelles sont appelées à devenir la norme, notamment dans l'enseignement, et les anciennes à devenir désuètes, voire fautives.

Deuxième catégorie, deux orthographe sont admises: évènement ou événement — l'Académie présente la première graphie avant la deuxième —, appas ou appâts, croque-mitaine ou croquemitaine. Ces deux catégories mises ensemble, plus d'un quart des propositions du Conseil supérieur sont entérinées « à titre définitif ».

Il reste une troisième catégorie. Les rectifications qui ont été acceptées par l'Académie et qui sont recommandées mais que l'Académie n'entérinera définitivement qu'« au

moment où elle aura constaté que ces recommandations sont passées dans l'usage», ce qui implique évidemment que les mots en cause peuvent « être écrits de manière différente sans constituer des incorrections ni être jugés comme des fautes », telle était la recommandation émise par l'Académie dans son communiqué du 17 janvier 1991. A la fin du volume de la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie, sur des pages de couleur verte et au début des fascicules, une liste, à laquelle un losange renvoie dans le texte lui-même, énumère les rectifications de cette dernière catégorie.

Faut-il également rappeler que les rectifications recommandées aux usagers portent sur moins de 1 400 mots, dont près d'un tiers avaient déjà, dans un ou plusieurs dictionnaires, la forme dite nouvelle? Parmi ces 1 400 mots, une soixantaine ont une fréquence relative élevée et un grand nombre sont à peu près inusités. Le professeur Goosse a constaté que, dans les 946 pages publiées de la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie, il y a un peu plus de 500 mots touchés par les rectifications, soit environ un mot pour deux pages. Toujours selon le professeur Goosse, la proportion n'est guère différente dans la langue en action : en moyenne, moins d'un mot par page d'un livre ordinaire. C'est dire que les rectifications n'entraînent pas un bouleversement considérable et la passion qui a accompagné ce débat n'était pas de mise. L'objet de cette réforme était donc très limité, n'avait rien d'excessif et ce qui était proposé allait dans le sens de la simplification puisque le principal avantage de la réforme était de proposer des règles sur des points où régnaient le désordre et l'arbitraire.

Sept règles principales ont été ainsi introduites. Je ne les reprendrai pas en détail. Je remettrai aux personnes éventuellement intéressées la note du professeur Goosse.

Maintenant que la passion s'est dissipée, un certain recul peut être pris. Que constate-t-on? Les rectifications sont plus généralement admises qu'on veut bien le dire. L'Académie, d'abord, applique cette réforme, ainsi que je viens de le démontrer. Le *Trésor de la langue française* reprend les rectifications dans les fascicules parus depuis 1991. On a calculé que les autres dictionnaires récents, dont des collaborateurs ont souvent contribué à la rédaction des rectifications, enregistrent 54 p.c. des modifications, mais ils ne le disent pas trop ouvertement. Un certain nombre d'ouvrages scolaires en France, mais aussi en Communauté française, en font état. Différentes revues littéraires ou autres, tant en France qu'en Belgique, appliquent les recommandations. Les Forces armées belges admettent la nouvelle orthographe lors des examens de recrutement, ainsi qu'il est dit dans le supplément à la brochure d'information concernant le recrutement des officiers des Forces armées, édition 1991.

Je demeure dans l'attente d'une réponse à une question parlementaire concernant les examens et les concours de recrutement organisés par le Secrétariat permanent de recrutement.

Notre assemblée parlementaire, le Conseil de la Communauté, laisse à ses membres le libre choix d'appliquer ou non la nouvelle orthographe pour la correction des épreuves des comptes rendus des séances.

Dans les facultés de philosophie et de lettres, à l'université de Louvain, en section de philologie romane, aux facultés universitaires Saint-Louis et à l'université de Liège, sauf erreur de ma part, les formes rectifiées sont enseignées. Certains enseignants du secondaire, à titre individuel, plus généralement dans l'enseignement libre, recommandent l'application des nouvelles formes orthographiques.

Après cette période de « découverte », n'est-il pas temps de clarifier la situation dans l'enseignement, de sorte qu'une même règle s'applique, ou, du moins, qu'une même information, ce qui me paraît essentiel, soit donnée?

En effet, ce que je redoute le plus, c'est la confusion. Faute d'instruction ou de recommandation venant de la part du ministère de l'Éducation, chaque enseignant ou chaque direction d'école peut, de manière quelque peu arbitraire, appliquer ou ne pas appliquer les rectifications, les recommander, les tolérer, ou même les combattre ouvertement. Il me semble que les élèves appelés à connaître des mutations dans leur périple scolaire se trouveront ainsi confrontés à des prises de position très diverses, voire contradictoires. Il n'est pas heureux que l'enseignement de la langue maternelle soit soumis aux « humeurs » ou aux « partis pris » des uns ou des autres.

Ainsi que le disait l'Académie, il ne convient pas d'imposer de manière impérative, mais il importe que, dans tous les établissements scolaires de notre Communauté, quel que soit le réseau concerné, une information complète et correcte soit donnée à propos des rectifications et que, dans un premier temps, les deux graphies, l'ancienne et la nouvelle, soient admises, sans qu'on puisse considérer l'une ou l'autre comme fautive. Telle devrait être l'attitude de votre ministère et les inspecteurs de français, les directions d'école, les enseignants devraient recevoir une circulaire ministérielle reprenant cette position.

Le Conseil international de la langue française rappelle qu'il est favorable à l'arrangement selon lequel les deux orthographes doivent coexister pendant un certain temps. Il ne sert à rien d'effrayer les gens en leur faisant croire qu'ils seront contraints de changer leur manière d'écrire. Tous les changements antérieurs de l'orthographe ont été appliqués de cette façon, c'est-à-dire qu'il y eut cette période intermédiaire au cours de laquelle les deux graphies étaient librement utilisées. Ainsi que le rappelle justement le professeur Goosse, avant la réforme proposée par le Conseil supérieur et admise par l'Académie, « le désordre existait déjà, à la fois par l'absence des règles adoptées par le Conseil supérieur et l'Académie et par le fait que des centaines de mots, quelques-uns courants, connaissaient déjà plusieurs graphies ».

Faut-il rappeler que la langue française a connu, dans un passé proche et lointain différentes adaptations et que, de nos jours, tout cela paraît bien naturel aux usagers, même si d'aucuns demeurent attachés à des formes anciennes sans que d'ailleurs personne s'en offusque?

Sur le plan pédagogique, je vois un intérêt de recommander aux enseignants de présenter à leurs élèves et étudiants la nouvelle orthographe. La nouveauté dans la langue qu'introduit cette réforme ne peut que susciter la curiosité des élèves et avoir quelque effet bénéfique quant à leur motivation à l'apprendre, à mieux la maîtriser et à en découvrir les qualités créatrices. Dire à des jeunes que leur langue maternelle — la langue française — n'est pas une « langue sous cellophane », qu'elle n'est pas une « relique » dont on ne prend jamais les poussières, voilà qui peut susciter un certain enthousiasme chez des jeunes qui sont trop portés à croire que seul l'anglais est la langue de la modernité!

Cette réforme de l'orthographe, modeste ainsi qu'il a été démontré, a été l'œuvre d'experts représentatifs de toute la francophonie puisqu'au sein du Conseil supérieur de la langue française siègent des membres venant des principaux pays de langue française.

Les rectifications ont été approuvées, avant leur publication, par le Conseil de la langue française du Québec et par notre Conseil de la langue — celui qui était encore

présidé par l'estimé Joseph Hanse — et, après la publication, par le Conseil international de la langue française. La Fédération internationale des professeurs de français, fédération forte de plusieurs dizaines de milliers d'adhérents et très représentative, souhaite, comme nombre d'associations attachées au devenir de la langue française, que les rectifications ne soient pas recouvertes sous une chape d'indifférence.

Notre Communauté française Wallonie-Bruxelles, qui a quelques bonnes raisons de s'exprimer sur le sujet, devrait faire preuve à nouveau d'audace. Une concertation avec les autorités françaises et québécoises, responsables de l'enseignement, s'impose de sorte qu'un nouvel élan soit donné à l'application de la réforme de l'orthographe dans ces trois pays qui assument un rôle historique dans le développement de la langue française et qu'ils entraînent avec eux toute la francophonie.

Car, ainsi que le dit le professeur Goosse, et avec lui le Conseil international de la langue française et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette réforme, «supprimer quelques anomalies, entériner dans l'orthographe des changements récents de la prononciation, introduire des règles là où régnaient l'arbitraire et le désordre, c'est rendre service aux usagers, surtout aux usagers futurs : c'est servir la cause du français dans le monde».

M. le Président. — La parole est à M. Mahoux, ministre.

M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel. — Monsieur le Président, chers collègues, les rectifications orthographiques ne sont pas enseignées en France, comme les autorités françaises me l'ont confirmé récemment.

La Communauté française a adopté la même attitude, issue de la nécessité d'une position commune des pays de langue française, comme vous l'avez rappelé, monsieur Maingain.

Au niveau des écoles et des titulaires du cours de français, les inspecteurs constatent des ouvertures plus ou moins grandes suivant les réseaux, les écoles, voire les professeurs d'un même pouvoir organisateur.

De toute façon, les réactions restent très prudentes : acceptation des doubles graphies, tolérance pour les hésitations de l'usage.

Dans le même esprit, les inspecteurs généraux ont recommandé au Secrétariat permanent au recrutement d'admettre le double usage, ancien et nouveau, dans les épreuves.

En réalité, l'usage prend des libertés avec les normes établies. L'école doit y être ouverte, mais ne peut se permettre de proposer un enseignement de l'orthographe mettant ses élèves en difficulté dans l'apprentissage de la langue et l'exercice de leur profession future.

La réforme actuelle de l'Académie n'a jamais impliqué que les formes en usage ne soient plus admises. Cela n'est pas seulement l'affaire des écoles; la presse écrite et les éditeurs sont évidemment concernés. Il va de soi que, la réforme ayant été admise par l'Académie, dans une période intermédiaire comme celle-ci, une certaine tolérance entre la forme ancienne et la forme nouvelle est de mise parce que, dans la société, on continue à utiliser les deux formes. Par conséquent, au niveau de l'école, la réforme se fera de manière progressive.

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour une réplique.

M. Maingain. — Monsieur le Président, la réponse du ministre est prudente. Je m'y attendais quelque peu, sachant que le sujet suscite encore, dans une partie de l'opinion publique, beaucoup d'émotion et de passion.

Cela étant, l'objet de ma question, qui était dans un premier temps adressée à son prédécesseur parce qu'il avait été amené à prendre position dans ce dossier, à la suite de différentes interventions, n'a pas trouvé de réponse. M. Mahoux a dû reprendre le département de l'éducation sans avoir peut-être reçu toute l'information souhaitée dans cette affaire. Toutefois, je voudrais que M. le ministre prenne le temps de la réflexion pour qu'à tout le moins, une information complète et correcte soit donnée en ce qui concerne la portée exacte de ces rectifications orthographiques, de la réforme ainsi proposée.

En effet, l'étudiant doit avoir des repères sûrs. Il ne doit pas avoir le sentiment d'être soumis à la bonne volonté d'un titulaire de cours de français selon l'établissement où il est.

Je voudrais que cesse la confusion et qu'il y ait une présentation systématique de la réforme, tout en permettant les deux graphies, l'ancienne et la nouvelle. Il faut que les deux soient considérées comme correctes, ainsi que le recommandent les différentes instances que j'ai citées, dont le Conseil international de la langue française.

Ce que je regrette dans la situation actuelle, c'est qu'il y ait des variations d'école à école, de professeur à professeur, sans que personne n'explique aux étudiants l'origine du problème ou la règle exacte. L'étudiant a donc finalement le sentiment d'être soumis au bon vouloir de l'un ou l'autre professeur. C'est précisément ce qu'il faut éviter.

Je demande donc qu'une information complète soit donnée via l'enseignement. A mon avis, cela doit se faire non pas au niveau de l'enseignement primaire mais sans aucun doute au niveau secondaire alors que les étudiants ont déjà une certaine maîtrise de la langue, afin d'éviter des perturbations dans l'apprentissage de cette langue.

Continuer le système cahotique actuel me semble hautement préjudiciable, d'autant plus que les philologues et romanistes qui sortent des grandes universités sont invités, en raison de leur formation même, à rendre cette réforme applicable dans leurs cours.

QUESTION ORALE DE M. LIESENBORGHES A M. MAHOUX, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE L'AUDIOVISUEL, CONCERNANT «LES SITUATIONS PROBLEMATIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL EN BRABANT WALLON»

M. le Président. — La parole est à M. Liesenborghs pour poser sa question.

M. Liesenborghs. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, cher collègue et concitoyen du Brabant wallon, ma question porte sur quelques situations problématiques dans l'enseignement officiel en Brabant wallon.

Il se fait donc qu'en Brabant wallon — cela intéressera notre Président — le plan Busquo-Di Rupin, comme certains l'appellent avec un manque de respect évident, suit son petit bonhomme de chemin, l'air de rien...

On peut dire que c'est bien parce qu'on n'est pas tout à fait opposé à cette concertation entre les écoles, mais, chez nous, en Brabant wallon, cela pose problème.

En fait, il y a conjugaison de deux problèmes.

Le premier concerne la création de la nouvelle province et l'imbroglie juridique qui y est lié puisque la province actuelle ne sera plus pouvoir organisateur dans quelques mois.

Le second problème vous concerne étroitement tous les deux puisque certains de vos camarades ont la volonté très affirmée de régenter dès aujourd'hui cette nouvelle province.

Nous pensons que l'enseignement officiel risque de souffrir de cette conjoncture. Deux cas serviront d'illustration et recevront, je l'espère, des réponses précises. Faut de quoi, les rumeurs continueront à se répandre avec des conséquences très négatives pour deux écoles dont vous êtes le pouvoir organisateur.

Premier cas de figure: l'institut technique de la Communauté française de Court-Saint-Etienne. Le comité de concertation a préconisé la reprise par la province. On parle de « fusion par absorption ».

Concernant cette situation, le ministre peut-il me dire si la loi permet à l'actuel PO provincial de procéder à pareille opération étant donné qu'il ne sera plus PO dans un an ?

Quelles garanties les personnels ont-ils concernant leur avenir ?

Quelles options seraient reprises par la province dans le cas d'une fusion par absorption ?

Ne serait-il pas préférable de procéder avant fusion à un état des lieux de l'ensemble de l'offre d'enseignement technique et professionnel en Brabant wallon ?

Dans une perspective prospective, pourquoi ne pas le faire en interrégion ? On obtiendrait alors une synergie plus large. Pourquoi — et cela plaira à M. Aubecq, président de l'IBW — ne pas y associer toutes les forces vives du Brabant wallon, c'est-à-dire les patrons, les syndicats et tous les membres du Conseil subrégional de l'emploi ?

Voilà quelques questions pour Court-Saint-Etienne. Au-delà du cas de l'institut technique, des professeurs, des parents et des étudiants de cette école, notre souci est aussi l'avenir de l'enseignement technique et professionnel en Brabant wallon.

Deuxième cas de figure, plus délicat : celui de l'athénée Folon dans la bonne ville de Wavre. Vous connaissez bien l'endroit, monsieur le ministre, puisque vous avez joué au château de la Bawette. Cet établissement risque d'être la victime bien involontaire de l'appétit provincial du président du PS du Brabant wallon, qui a beaucoup d'autres appétits dépassant largement la province. C'est un homme qui a une bonne fourchette ! Je cite ses propos récents repris dans un quotidien de la capitale : « A Wavre, deux athénées cohabitent, Carême et Folon » — deux grands artistes de notre Communauté — « lequel fait de la corde raide, sauf pour l'internat ». A propos d'internat, un bâtiment de la Communauté (ancien internat) est en train de pourrir, de moisir. C'est une véritable catastrophe — « Pourquoi ne pas utiliser l'athénée Folon pour installer l'ensemble de l'administration ainsi que la députation permanente ? Nous disposerions, sans coût excessif, » — sauf si la Communauté fixe un prix très élevé — « d'une solide infrastructure, de parkings en suffisance » — on reconnaît l'axe Flahaut/Charles Aubecq (alias « Charlie parkings » !) — « à proximité d'un nœud autoroutier et du château Naveau qui pourrait accueillir le gouverneur. »

Cette éminence grise de votre parti, messieurs, fait fi des efforts de l'équipe de l'athénée Folon qui veut aujourd'hui proposer un projet pédagogique novateur, susceptible de relancer ce superbe établissement.

Je vous invite à le visiter, monsieur le ministre, si vous n'êtes plus venu à Wavre récemment — c'est un des bijoux de la Communauté française. On dirait vraiment que l'enseignement officiel est le cadet des soucis de M. Flahaut. Or, un centre scolaire important comme Wavre, qui compte trois très gros établissements florissants du réseau libre, peut certainement compter deux athénées, qui pourraient devenir aussi florissantes que les établissements précités pour autant que ces établissements de la Communauté offrent des projets pédagogiques attrayants et soient soutenus par le pouvoir organisateur de la Communauté française qui n'est, jusqu'à nouvel ordre, autre que vous-même.

De surcroît, il est urgent de mettre les points sur les i. Ou bien vous laissez courir les rumeurs et M. Flahaut pourrait se flatter d'avoir coulé l'athénée Folon. Ou bien vous indiquez clairement et rapidement votre volonté de soutenir le projet novateur de l'équipe et vous redonnez confiance aux enseignants et aux parents. C'est capital car nous approchons de la période où les familles commencent à songer sérieusement à l'orientation de leurs enfants et au choix des écoles, en particulier pour les jeunes qui terminent l'enseignement primaire.

Je sais que vos collaborateurs reçoivent ces jours-ci une délégation de cet établissement, ce qui montre l'intérêt que vous prêtez à leur projet.

Pouvez-vous me dire si — comme le bruit en court — une décision claire a été prise excluant la fusion des deux athénées et la reprise par la province des secteurs techniques et professionnels de l'athénée Folon, assurant ainsi des perspectives d'avenir à cet établissement et à son internat florissant ?

Je n'ose imaginer une autre décision.

Ces deux situations illustrent bien la nécessité de travailler à moyen terme et avec beaucoup de prudence sur l'autoroute « Busquo-Di Rupin ». Les personnels et les parents doivent être associés étroitement à ce type de négociations, ce qui n'a absolument pas été le cas, ni à Court-Saint-Etienne ni à Wavre. Aujourd'hui, heureusement, les parents de l'athénée Folon se mobilisent. Faut de travailler à moyen terme, faute d'associer les personnels et les parents, la démotivation des professeurs et l'inquiétude légitime des parents — des bruits sur la disparition de l'athénée Folon ont en effet été lancés dès le mois de septembre par Charles Aubecq — feront le plus grand tort à l'école de service public dont vous êtes le premier responsable. Vous devez à tout prix prendre des mesures qui éviteront que se répètent ailleurs les dommages déjà causés en Brabant wallon.

M. le Président. — La parole est à M. Mahoux, ministre.

M. Mahoux, ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel. — Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord apporter une petite précision : si, effectivement, je connais bien cette région du Brabant wallon, c'est, d'une part, parce que j'ai passé certaines vacances de ma jeunesse à la ferme annexée au château de la Bawette et, d'autre part, parce que j'ai eu l'occasion de travailler pendant un certain nombre d'années à la clinique d'Ottignies.

Il est exact que la scission de la province de Brabant ne simplifie pas la gestion des problèmes de l'enseignement. Je répondrai cependant aux deux questions précises que vous m'avez adressées, monsieur Liesenborghs.

Une de vos remarques portait sur la nécessité d'une concertation. Selon moi, il est également important

d'attirer l'attention des directeurs d'écoles — ou de l'ensemble des communautés éducatives dans les écoles — sur l'opportunité de présenter un plan au moment où les problèmes commencent à se poser ou même avant qu'ils ne se posent. Bien entendu, je pense aux problèmes de respect du nombre d'élèves qui permet à ces écoles de subsister. Il est donc de l'intérêt de toutes les directions de ces écoles, et de leur personnel, d'anticiper les changements de situations.

En ce qui concerne Court-Saint-Etienne, l'établissement est en perte de vitesse depuis plusieurs années. Au 1^{er} octobre 1993, il a subi une diminution importante des effectifs, à savoir 52 élèves. Il tombe donc très largement sous la norme de rationalisation: 215 élèves pour une norme de 254.

Le comité de concertation a préconisé l'absorption de cet institut technique par l'institut technique provincial.

J'apprends, mais c'est tout récent, qu'une autre proposition serait faite, à savoir la fusion avec un établissement scolaire plus éloigné. Dans l'état actuel des choses, le comité de concertation accorde sa préférence à la solution de proximité; en effet, les deux écoles visées ne sont séparées que par une rue.

J'en viens à présent à votre question concernant la province de Brabant et la loi. En droit, rien n'empêche que cette opération se réalise car la future province de Brabant wallon endossera les droits et obligations de la province de Brabant pour ce qui la concerne. Le problème ne provient pas d'un problème de droit, mais de celui du moratoire imposé par le gouvernement fédéral aux actes de la province de Brabant. Comme ce moratoire est une mesure conservatoire et que l'opération proposée est de nature à permettre des économies tant à la province qu'à la Communauté — vous connaissez les raisons qui ont présidé à l'instauration de ce moratoire — j'ai pris des contacts avec le ministre Tobback afin d'obtenir un assouplissement pour le cas qui nous occupe.

Quelles sont les garanties pour le personnel? L'opération se réaliserait sur la base d'un volontariat, le personnel enseignant de l'ITCF pouvant choisir la mise en disponibilité ou le passage sous statut provincial. Cette règle est habituelle. Je tiens à faire remarquer qu'en cas de fermeture, aucun choix n'est offert.

Vous me demandez ensuite d'établir un état des lieux de l'offre. J'attire votre attention sur le fait que l'ITCF de Court-Saint-Etienne devrait être fermé dès le 1^{er} septembre 1994. Une solution urgente s'impose donc. En outre, les deux instituts étant établis sur le même site, la solution de la fusion — qui interviendrait sous réserve de l'examen de la proposition alternative récemment déposée au cabinet — paraît s'imposer avec évidence, ne fût-ce qu'à titre conservatoire.

Pour le surplus, il est clair qu'une réflexion devra être menée à moyen terme en ce qui concerne l'enseignement

technique et professionnel, non seulement en Brabant wallon mais dans l'ensemble de la Communauté française. Le comité de concertation en charge de cette mission s'y emploie.

L'athénée royal Folon de Wavre est également tombé sous les normes de rationalisation. Il compte 241 élèves; la norme en impose 254. A ce jour, aucune décision définitive n'a été prise. Pour Wavre, le comité de concertation suggère de spécialiser les réseaux, la Communauté française organisant l'enseignement général, la province se chargeant de l'enseignement technique et professionnel. Mon prédécesseur s'orientait vers une fermeture progressive de l'athénée royal Folon. Quoi qu'il en soit, la fusion des deux athénées est exclue vu les différences fondamentales qui existent entre les sections et les options des deux établissements.

Par contre, au regard de ce qui précède, beaucoup de similitudes sont constatées entre les options de l'athénée royal Folon et celles de l'IPES. Je précise que je recevrai demain les représentants de l'athénée Folon et des organisations syndicales. Il est évident qu'en fonction de la situation existante, des propositions faites récemment, consistant notamment à développer des activités sportives, et des informations que je recueillerai demain, une décision sera prise très rapidement. Elle interviendra dans le souci du maintien des droits du personnel et en fonction de la situation liée aux normes.

Je partage votre opinion selon laquelle les décisions à prendre doivent l'être rapidement, tout retard étant susceptible d'avoir une influence néfaste sur les inscriptions des élèves pour l'année scolaire suivante. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Liesenborghs pour une réplique.

M. Liesenborghs. — Monsieur le Président, je remercie le ministre pour ses réponses. Je me contenterai de plaider en faveur de l'athénée Folon. En effet, dans un centre aussi important que Wavre, il y a place pour deux établissements scolaires de la Communauté, d'autant que l'équipe se remobilise autour d'un projet novateur. J'espère que vous serez séduit par ce projet, monsieur le ministre. Il semble que celui-ci, orienté sur l'activité sportive — vous êtes sensible à l'aspect santé — est susceptible de répondre aux problèmes des adolescents en rupture d'école, à la recherche d'une formation plus équilibrée où l'activité physique occuperait une plus grande place. Je vous demande d'y être attentif. Même si les temps sont durs, une année supplémentaire ne fera certainement pas de tort à l'enseignement officiel, aux professeurs et aux enfants.

M. le Président. — L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

— *La séance est levée à 17 heures 50.*

COUR D'ARBITRAGE

Le Greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil :

- l'arrêt du 13 janvier 1994 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 9, § 1^{er}, de l'arrêté royal n° 50 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés du 24 octobre 1967 et l'article 3, § 1^{er}, de la loi du 20 juillet 1990 instaurant un âge flexible de la retraite pour les travailleurs salariés ne violent pas les articles 6 et 6bis de la Constitution;
- l'arrêt du 13 janvier 1994 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 10 de la loi du 28 juillet 1992 portant des dispositions fiscales et financières;
- l'arrêt du 13 janvier 1994 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale pour 1992;
- l'arrêt du 13 janvier 1994 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles;
- l'arrêt du 20 janvier 1994 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 20 de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques viole l'article 6 de la Constitution;
- l'arrêt du 20 janvier 1994 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 43, § 2, des lois sur la milice viole les articles 6 et 6bis de la Constitution;
- l'arrêt du 20 janvier 1994 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 20 à 22 de la loi du 26 juin 1992 portant des dispositions sociales et diverses;
- l'arrêt du 27 janvier 1994 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de la loi du 9 mars 1993 tendant à réglementer et à contrôler les activités des entreprises de courtage matrimonial;
- l'arrêt du 27 janvier 1994 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1^{er}, § 1^{er}, de la loi du 1^{er} avril 1969 instituant un revenu garanti aux personnes âgées viole les articles 6 et 6bis de la Constitution;
- l'arrêt du 27 janvier 1994 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l'article 376 de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat;
- l'arrêt du 27 janvier 1994 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1^{er} du décret du Conseil de la Communauté flamande du 13 juillet 1972 modifiant la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites ne viole pas les règles qui sont établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- le recours en annulation de la loi du 26 novembre 1992 portant approbation du Traité sur l'Union européenne, introduit notamment par M. Th. de Looz Corswarem, moyen pris de la violation des articles 6 et 6bis de la Constitution;
- le recours en annulation de l'article 86 de la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses, introduit par la SA Société nationale de transport par canalisations, moyen pris de la violation des articles 6 et 6bis de la Constitution;
- le recours en annulation des articles 38 et 39 de la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses, introduit notamment par M. R. Marchal, moyen pris de la violation des articles 6 et 6bis de la Constitution;
- les recours en annulation de la loi du 6 août 1993 abrogeant l'arrêté royal du 31 juillet 1825 concernant les dispositions relatives à l'exercice d'arpenteur, introduits notamment par M. R. Van de Velde, moyen pris de la violation des articles 6 et 6bis de la Constitution ainsi que des règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- le recours en annulation des articles 8 et 9 de la loi de 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses, introduit notamment par l'asbl Chambre syndicale des pharmaciens d'expression française (CSPEF), moyen pris de la violation des articles 6 et 6bis de la Constitution;

- la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance d'Eupen (en cause du procureur du Roi contre J. M. Fallentheyn) sur le point de savoir si l'article 627, 6^o, du Code judiciaire viole les articles 6 et 6*bis* de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Termonde (en cause de l'Etat belge contre De Munck) sur le point de savoir si l'article 16 de la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique viole les articles 6 et 6*bis* de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Gand (en cause du ministère public contre Ch. Deleu) sur le point de savoir si l'article 479 du Code d'instruction criminelle viole les articles 6 et 6*bis* de la Constitution.

ANNEXE 2

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modification

M. Charles Janssens remplace M. Willy Taminiaux en tant qu'effectif dans la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement.

M. Francis Poty remplace M. Charles Janssens en tant que suppléant dans la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement.

M. René Borremans remplace M. Philippe Mahoux en tant qu'effectif dans la commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma.

M. Jean-Marc Delizée remplace M. Willy Taminiaux en tant que suppléant dans la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

M. René Borremans remplace M. Jacques Santkin en tant qu'effectif dans la commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse.

Mme Colette Burgeon remplace M. Willy Taminiaux en tant qu'effectif dans la commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse.

M. Marc Harmegnies remplace M. René Borremans en tant que suppléant dans la commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse.

M. Yvon Harmegnies remplace Mme Colette Burgeon en tant que suppléant dans la commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse.

M. Yvon Biefnot remplace M. Philippe Mahoux en tant que suppléant dans la commission de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme.

M. Yvon Biefnot remplace M. René Borremans en tant qu'effectif dans la commission des Relations internationales.

M. Jean-Paul Henry remplace M. Yvon Biefnot en tant que suppléant dans la commission des Relations internationales.

M. Yvon Biefnot remplace M. Willy Taminiaux en tant qu'effectif dans la commission de Coopération entre les Communautés.

M. Yvan Mayeur remplace M. Jacques Santkin en tant qu'effectif dans la commission de Coopération entre les Communautés.

M. Jean Namotte remplace M. Willy Taminiaux en tant qu'effectif dans la commission de Coopération entre les Régions.

M. Gil Gilles remplace M. Willy Taminiaux en tant qu'effectif dans la commission de Coopération et de Concertation avec l'ACCF.

M. François Dufour remplace M. Jacques Santkin en tant que suppléant dans la commission de Coopération et de Concertation avec l'ACCF.

COMMUNICATION DU GREFFE DU CONSEIL

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Jeudi 13 janvier 1994

Commission des poursuites

Poursuites à charge de membres du Conseil.

Présents:

Mme Corbisier-Hagon (Présidente), MM. Barzin, Eerdekens, Féaux, Simonet et Simons.

Excusé:

M. Lallemand.

Jeudi 27 janvier 1994

Commission des poursuites

Poursuites à charge d'un membre du Conseil.

Présents:

Mme Corbisier-Hagon (Présidente), MM. Barzin, Borremans, Féaux, Mayeur, Simonet et Simons.

Commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement

1. Rapport de la Commission nationale permanente du Pacte culturel pour l'année 1992

2. Proposition de résolution concernant la « Charte du Sourd »

Présents:

M. Cheron, Mme de T'Serclaes, MM. Janssens, Maingain, Mairesse et Marchal.

Excusés:

MM. Mayeur (Président), Flagothier et Monfils.

Absents:

MM. Bertrand, Biefnot, Daerden, Defeyt, Guillaume, M. Harmegnies, Pierard et Taminiaux.

Commission de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme

1. Proposition de décret modifiant la législation organisant le service public de la lecture, de M. Monfils

2. Proposition de résolution relative à l'organisation des 28^e Olympiades de l'ère moderne en l'an 2004, de M. de Clippele

Présents:

Mme Spaak (Présidente), MM. Detienne, Grimberghs, Grosjean, Y. Harmegnies, Janssens, Thissen et Wintgens.

Absents:

MM. Canon, Collart, de Donnée, Féaux, Hiance, Houssa, Saulmont et Vaes.

Autres membres du Conseil présents:

MM. Monfils et Tomas.

Commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche — groupe de travail « neutralité de l'Enseignement de la Communauté française »

Poursuite de l'examen de la proposition de décret définissant les obligations de l'enseignement de la Communauté en matière de neutralité de MM. Hazette, J.-M. Léonard, Ph. Charlier, Mme Spaak et M. Vaes

Rapporteur: Mme Burgeon

Présents:

MM. J.-M. Léonard (Président), Ph. Charlier, Hazette, Mme Spaak et M. Vaes.

Commission des Relations internationales

1. Proposition de résolution portant sur la promotion de façon prioritaire de l'égalité effective entre hommes et femmes, de Mme Lizin et consorts
Rapporteur: M. Ylieff
2. Examen conjoint:
 - Proposition de résolution relative à l'information du citoyen sur l'Europe et sur les positions adoptées par le Gouvernement de la Communauté française au sein des différents Conseils des ministres européens, de Mme Lizin et consorts
 - Proposition de résolution relative à l'information du citoyen sur l'Europe et le GATT, de MM. Dallons et Simons
Rapporteur: M. Janssens
3. V^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français:
Présents:
Mme Lizin (Présidente), MM. Beaufays, Dallons, Grosjean, Janssens, Marchal, Simons (en remplacement de M. Brisart) et Mme Spaak.
Excusés:
MM. Borremans, Brisart, Knoops et Ylieff.
Absents:
MM. Ph. Charlier, de Donnée, Mme Mayence et M. Poncelet.
Autre membre du Conseil présent:
M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales.

Vendredi 28 janvier 1994

Commission des poursuites (matin et après-midi)

Poursuites à charge de membres du Conseil.

Présents:

Mme Corbisier-Hagon (Présidente), MM. Barzin, Borremans, Féaux, Mayeur, Simonet et Simons.

Jedi 3 février 1994

Commission des poursuites

Poursuites à charge de membres du Conseil.

Présents:

Mme Corbisier-Hagon (Présidente), MM. Barzin, Borremans, Féaux, Mayeur, Simonet et Simons.